

Bruxelles :
mixité sociale
en théorie
ségrégation
en pratique

CM
CAHIERS
MARXISTES



- Marie-Noël Beauchesne – Luc Carton – Myriam Cassiers
- Jacques Cornet – Philippe Deby
- Marie-Laurence De Keersmaecker – Christian Kesteloot
- Pascale Mistiaen – Nadine Plateau
- Michel Vanderkam

déc.-janv. 1998-99 211

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros)

pour la Belgique 1 200 F

pour l'Union Eur. 1 400 F

hors Union Eur. 1 600 F

au compte 001-1047600-76

des *CM* (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles), ou

carte VISA/MASTERCARD

Tél + fax : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Francis Bismans, Albert Carton,
Barbara Delcourt, Pascal Delwit,
Ouardia Derriche, Jean-Michel
De Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Rosine
Lewin, Bérandère Marquês-
Pereira, Jacques Moins,
Jacques Nagels, Nadine
Plateau, Marc Rayet, Claude
Renard, Jean-Maurice Rosier,
Christian Vandermotten,
Benoît Verhaegen.

secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Rayet & Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

sommaire

- *éditorial* 3
- la mixité sociale : objectif ou moyen ? **philippe debry** 11
- logement des populations d'origine immigrée
et mixité sociale **marie-noël beauchesne** 19
- des limites de la mixité sociale
comme stratégie de gouvernement **christian kesteloot**
et pascalle mistiaen 35
- mixité sociale : le syndrome du heysel **luc carton** 49
- état de la pauvreté dans la région de
bruxelles-capitale **marie-laurence de keersmaecker** 57
- repérer, comprendre et combattre
les discriminations **michel vanderkam** 75
- le zonage se meurt, vive la mixité **myriam cassiers** 99
- école de masse et ségrégations de classes
jacques cornet 127
- de la ségrégation à la mixité :
quels changements dans les relations entre les sexes
nadine plateau 139
- *document*: pour un projet de ville ouvert
et progressiste **rood-groene zinnekes** 149

déc.-janv. 1998-99 211



bruxelles : mixité sociale en théorie, ségrégation en pratique

Dans l'imaginaire collectif belgo-belge, Bruxelles est une ville de riches. Et comme dans beaucoup de pays centralisés, un certain «anti-capitalisme» à son propos est de tradition. Les dernières statistiques sur les revenus viennent pourtant d'annoncer que la Région bruxelloise est désormais la plus pauvre de Belgique, derrière la Wallonie (et la Flandre). C'est qu'à l'ombre des bureaux de l'Europe et des multinationales, où des navetteurs font du PIB régional, la population s'est appauvrie, et les faubourgs riches se sont dépeuplés.

De la société des deux-tiers, Bruxelles perd en effet le tiers central depuis des années, si bien que le face-à-face social y est désormais visible à l'œil nu, plus évident que jamais dans la géographie des quartiers. Faut-il ajouter que le mouvement général d'augmentation du chômage et de recul de l'Etat-providence accentue le processus?

Le bras-de-fer sur le financement des régions dans une Belgique en cours de fédéralisation, voire de séparation, rend les dirigeants politiques bruxellois d'autant plus sensibles à cet appauvrissement que, jusqu'à présent, ce sont les impôts payés au domicile qui jouent le rôle principal dans leurs ressources.

La résultante politique est assez facile à résumer: on voudrait bien que les pauvres aillent se faire voir ailleurs, que les riches restent, et que les couches intermédiaires reviennent. En termes

politiquement corrects, on plaidera d'abondance pour le «moyen»: revenus moyens, logements moyens,... plus moyen qu'un ministre libéral-social bruxellois, on trouve difficilement par les temps qui courent.

Reste à savoir où mettre les moyens. Pas chez les riches, c'est trop cher, et ça pourrait déplaire. Il faudra donc, passant sur leur réticence spontanée, favoriser leur installation chez les pauvres, quitte à pousser un peu ces derniers (ça tombe bien, leur départ est un des objectifs). En termes politiquement corrects, on plaidera d'abondance pour «la mixité», le jargon gestionnaire rendant vigueur à une vieille figure du catholicisme fin de XIX^e, qui plaidait pour la ville d'avant le libéralisme et le socialisme, celle où cohabitaient patrons et compagnons dans les corporations et les paroisses.

Toutefois, la mixité ne se réalise pas au quotidien sans poser quelques questions pratiques: va-t-on fixer des seuils de tolérance? à l'échelle de quartiers (et lesquels)? ou immeuble par immeuble? Et si les pauvres sont assez basanés, est-ce toujours bien correct? Dans le plaidoyer pour la mixité à imposer aux quartiers pauvres et à «problèmes», le refus de l'angélisme à propos des «problèmes», si communément affirmé pour justifier la renonciation à poser les bonnes questions, donne vite froid dans le dos.

la mixité: objectif ou moyen?

C'est sous ce titre que fut réuni un forum des EGEP - Etats généraux de l'écologie politique en janvier 1998. FREE-Alternatives logement en était co-organisateur, et c'est donc tout naturellement que FREE éditeur des *CM* a entrepris d'y donner une suite imprimée. Car il ne suffisait pas de répondre «ni objectif, ni moyen» à la question posée, la richesse des discussions du forum l'a montré.

Le débat fut introduit par Philippe Debry, qui assumait alors, et assume ici la tâche de présenter la tension des intérêts exprimés au cours des travaux préparatoires.

Nous publions ensuite les trois interventions préparées pour le forum par Marie-Noël Beauchesne, Christian Kesteloot et Luc Carton. La première présente les résultats d'études sur le loge-

ment et les immigrés; le second ceux d'études sur les communautés turques et marocaines de Bruxelles; et le troisième une réflexion plus générale sur les solidarités en cause. Tous les trois prennent distance avec la notion de mixité, mais chacun nous ramène à quelques problèmes concrets.

A cet égard, il faut souligner combien l'analyse de Kesteloot sur la communauté turque, et la proposition de Carton sur l'auto-organisation des quartiers se rejoignent, et font en somme écho à l'expérience américaine des ghettos noirs. Après que les prêches et les *peanuts* aient été distribués en vain, après que curés et assistants sociaux aient eu pris des coups de pied, on s'avisa que le seul chemin encore imaginable était de s'en remettre aux communautés des ghettos elles-mêmes (le succès politique étant toutefois compromis, ou balancé par le recul des financements).

D'accord avec l'équipe de préparation du forum, nous avons ajouté à ces documents des contributions qui les complètent, et prolongeront le débat.

Avec Marie-Laurence De Keersmaecker nous est offert un accès direct au contenu des Rapports annuels sur la pauvreté qui sont rédigés pour le Parlement régional. Le parcours chiffré pourra décourager d'avance le lecteur réputé littéraire, mais la réalité est bien plus indigeste que les chiffres qui la décrivent et doivent être mieux connus.

Nous avons ensuite demandé à Michel Vanderkam d'expliquer le sens que le Centre pour l'égalité des chances donne à la notion de discrimination positive, et qui constitue, à certains égards, une alternative au discours sur la mixité.

Il était aussi nécessaire de faire le point sur un flux discursif voisin qui concerne la mixité «urbaine» ou «fonctionnelle», dans le jargon des urbanistes. La tâche a été assumée par Myriam Casiers, qui nous donne un parcours historique sur la notion, du milieu du XIX^e siècle jusqu'à l'été passé, qui vit la publication d'un nouveau plan d'urbanisme régional.

D'autre part, au cours du forum, on n'avait pas manqué de constater que la mixité, revendiquée-imposée pour les quartiers pauvres, ne l'était pas du tout pour les écoles de ces mêmes quartiers. Décidément à contresens des *USA*: pas de *busing* chez

nous, sinon celui, individuel, des parents qui conduisent leurs enfants dans les bonnes écoles. Jacques Cornet nous donne les réactions d'un enseignant-militant sur les classements scolaires, et la violence sociale qu'ils traduisent. Nous voilà en pleine actualité.

Et enfin il nous a paru nécessaire d'entendre, pour la méthode comme pour le sujet qui surprend au premier abord, la parole d'une féministe. Car «la mixité», ce fut aussi, il y quelques années, un projet pédagogique pour les rapports de genre. La manipulation des espaces - séparés autrefois, conjoints sinon communs ensuite - n'a pas donné les résultats mécaniquement escomptés.

Nos lecteurs belges s'étonneront peut-être *in fine* de n'avoir rien entendu sur une mixité pourtant typiquement bruxelloise, celle des *zinneke*. Il est vrai que nul n'a encore plaidé pour un quota de Flamands purs par immeuble, ni d'ailleurs pour leur regroupement à Berchem-Ste.Agathe ! Mais qui ne perçoit qu'un *apartheid* rampant est à l'œuvre, et qu'en particulier la responsabilité des francophones est d'y contribuer par une ignorance crasse de ce qui se passe «dans l'autre communauté»: le fait, et la terminologie en témoignent à suffisance. Nos lecteurs concéderont que voilà de quoi alimenter un deuxième tome, mais nous avons le plaisir de leur présenter déjà un document tout frais: la plateforme des indépendants participant à une liste *SP-Agalev* pour les élections régionales de juin prochain.

Michel Godard

côté illu

recyclart projet pilote urbain

Vous êtes-vous récemment égaré, au détour d'une promenade à la Grand Place ou au Marché aux puces, sur les sentiers peu rutilants du quartier de la gare de la Chapelle? Si ce n'est le cas, voici un motif d'y aller: c'est là que s'est installée l'association Recyclart, qui a permis la réalisation des oeuvres que nous vous présentons comme illustrations de ce numéro, et dont vous avez peut-être aperçu certaines furtivement en passant.

Gare de la Chapelle ? On connaît bien l'église d'à côté, mais à cette station plutôt lugubre de la jonction Nord-Midi, y a-t-il encore des trains qui s'arrêtent?

Pourtant le quartier n'est pas dénué d'édifices prestigieux: outre l'église de la Chapelle, il y a celle des Brigittines; et puis, rue des Tanneurs, les Ateliers Sainte-Anne, les Archives de la Ville de Bruxelles, le Palais du Vin; et un peu plus loin, à mi-chemin vers la place Anneessens, sur la place Rouppe, le Syndicat et le Comme chez Soi (à un jet de pierre des *CM*).

Quartier en crise, quartier paumé s'il en est: alors que le Sablon grignote la rue Haute par l'Est, une fois quitté la rue Blaes, et jusqu'au boulevard Lemonnier, rares sont les petits commerces, les indices d'une vie en société d'un quartier comme un autre.

Aurait-il pu en être autrement? La jonction Nord-Midi a littéralement coupé en deux le haut et le bas de la ville; les rails de la gare de la Chapelle qui «sortent de terre à cet endroit» ainsi que le boulevard de l'Empereur constituent un *no-man's land* en plein milieu du cheminement séculaire entre le quartier Anneessens, la Vieille Halle aux Blés et les Marolles.

culture et urbanité

Armés de courage et de nombreuses réflexions sur la Ville, Wim Embrechts et ses collègues de la Délégation au Développement du Pentagone (Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles) ont décidé de faire quelque chose. En 1996 le projet Recyclart est né pour être ensuite proposé, reconnu et subventionné à 30% par la Commission Européenne (DG XVI / Politique Régionale et

Cohésion) pour une durée de trois ans. Le financement complémentaire implique la participation de la Ville et du CPAS de Bruxelles, de la SNCB, la Région et de l'Etat fédéral.

Le travail, qui n'a pas encore montré toute son ampleur, est intéressant car il se veut une œuvre de réaffectation d'un morceau de ville en conciliant le culturel et le social, la démarche individuelle et créatrice et l'implication locale et collective. Dans les termes, il repose sur plusieurs axes: urbanistique, socio-économique, culturel, écologique et un axe jeune.

Les illustrations présentées ici, graffes ou fresques qui viennent animer les parois des ponts et des bâtiments situés en dessous des rails, sont déjà exemplatifs de cette approche «multidisciplinaire»: une série des locaux de la gare ont en effet été réaménagés en collaboration avec la Régie de quartier, la Maison de Jeunes «Les amis des renards» et l'école des Arts et Métiers. Les artistes proviennent de milieux différents: des jeunes du quartier, des étudiants de l'Académie des Beaux-Arts, des jeunes graffeurs. En illustration également, quelques projets de nouvelles fresques qui prendront place sous une autre section de tunnel et sur un mur latéral aveugle rue Terre Neuve. Elles seront réalisées en collaboration avec quatre organisations de quartier et trois collectifs d'artistes.

Au delà des témoins tangibles et constants dans l'espace et le temps, Recyclart c'est également deux festivals d'été qui ont permis la rencontre entre habitants du quartier et amateurs de culture, des artistes professionnels et des débutants, des jeunes et des moins jeunes; des expositions, des concerts, des soirées DJ mixtes, projections vidéo, spectacles de danse, etc.

Plutôt imprégnée de culture hip-hop, culture jeune ou culture urbaine, Recyclart innove en cherchant à allier professionnels de la culture d'avant-garde et les laissés pour compte d'un quartier jusque là oublié, en refusant les distinctions d'école entre urbanisme et social, art et culture.

Parmi les nombreux projets à venir, un des plus intéressants est certainement le Centre pour la création urbaine. Il servira à la fois de laboratoire (performance, installation visuelle et sensorielle, improvisation sur les bruits des trains par exemple); d'espace artistique multidisciplinaire (priorité aux croisements entre les genres et donc entre les publics); de lieu de rencontres multicul-

turelles et de quartier (orchestre de la gare, «boums» de l'après-midi pour celles et ceux qui ne peuvent sortir le soir, activités pour seniors des maisons de repos environnantes), et un lieu de productions et de coproductions.

Recyclart a ainsi l'occasion de proposer des espaces où l'auto projet et l'auto gestion, la liberté créatrice, l'initiative trouvent leur place. *«En effet, la stimulation de l'autonomie constitue un élément fondamental dans le processus d'émancipation et d'intégration»*. Cet aspect-là n'a rien d'idéaliste ou de superficiel puisque Recyclart a reçu de nombreuses demandes émanant de groupes ou d'associations qui souhaitent pouvoir louer ou squatter la gare. L'asbl y répond suivant un critère purement «culturel»: *«elle porte son attention sur ceux qui utilisent les lieux de manière créative et qui lui semblent développer des idées artistiques originales inspirées par la ville»*.

Gestionnaire, coordinateur et instigateur de projets urbains, Recyclart apparaît aussi comme un trait d'union entre le mal être d'un quartier - qui, à Bruxelles, est loin d'être le seul dans cette situation - et différents pouvoirs publics ou parapublics. Si, malgré tout, les choses semblent se passer plutôt bien entre eux (les rapports avec «l'administration» demandent parfois de véritables prouesses d'équilibristes), on ne comprend pas pourquoi la SNCB n'a toujours pas évacué, comme promis, les 1000 m² de dépôts de la gare de la Chapelle. Si les locaux ne sont pas libérés d'ici septembre 99, cela risque bien de mettre en péril le lancement du Centre pour la jeune création urbaine, nœud de toute l'entreprise.

A noter encore que, à quelques dizaines de mètres, le Palais du Vin, édifice d'intérêt historique et esthétique, mais jusqu'il y a peu en état de délabrement avancé, est l'objet d'un projet de Centre de recyclage de meubles mené par le CPAS de la ville de Bruxelles, et qu'il fait partie des actions menées par les pouvoirs publics belges dans le cadre du Projet pilote urbain Recyclart.

Elsa Rayet



la mixité sociale: objectif ou moyen?

philippe debry*

Mixte: qui est formé de plusieurs éléments de nature différentes (Robert)

pourquoi parler aujourd'hui de mixité sociale?

En région bruxelloise, on a beaucoup parlé de mixité en urbanisme, s'agissant de la mixité des fonctions. Ce sont les comités d'habitants et les associations qui ont défendu la mixité urbaine contre l'envahissement des bureaux et la création de zones monofonctionnelles qui mettent en péril l'urbanité de la ville. Depuis quelque temps, les promoteurs de bureaux et leurs alliés ont récupéré le terme afin de promouvoir la mixité bureaux-logements, c'est-à-dire d'autoriser plus de bureaux disséminés dans le tissu résidentiel.

Depuis quelques années, le concept de mixité sociale est (ré)apparu avec force dans le discours politique: la mixité est présentée comme une réponse pour résoudre les difficultés rencontrées dans certains quartiers que l'on qualifie tantôt de «difficiles» ou «en crise».

*. Député régional bruxellois d'Écolo.

Aujourd'hui, tout ce qui est mixte est bien et tout est bon pour rendre mixte. Les concentrations sociales et ethniques sont dénommées ghettos, et le ghetto doit être combattu, du moins le ghetto de pauvres ou d'étrangers, c'est-à-dire celui qui gêne.

Un amalgame est fait entre la concentration elle-même, qui n'est pas un problème en soi (on ne parle pas de «ghettos» pour les populations riches de Woluwe ou Uccle), et ses éventuelles conséquences insuffisamment attaquées (cercle vicieux de dégradation, violence, précarisation accentuée, etc.) qui, elles, sont problématiques.

Face aux problèmes rencontrés dans les quartiers «concentrés», certains développent ou souhaitent développer des politiques visant à conserver ou à rétablir une certaine mixité. Il s'agit naturellement d'utiliser les instruments d'interventions publiques ayant un impact direct sur le peuplement comme la rénovation urbaine et le logement social, mais certains développent également des stratégies d'évitement, par exemple en créant des obstacles administratifs pour l'inscription dans une commune ou pour obtenir une aide sociale.

les causes de la non-mixité

Mais avant de parler des politiques menées, on ne peut faire l'économie de l'analyse des causes. On ne peut ainsi oublier que si certains quartiers connaissent d'importantes concentrations d'immeubles dégradés et de populations précarisées, c'est le résultat de mécanismes historiques, sociaux et économiques.

On ne peut tout d'abord ignorer la tendance naturelle à se rassembler qu'ont les groupes de population vivant dans un autre pays que le leur. Les Marocains et les Turcs se rassemblent dans certains quartiers de Bruxelles de la même manière que les Belges ou les Français se retrouvent dans certains quartiers des villes africaines ou sud-américaines. Le dicton ne dit-il pas: «qui se ressemble s'assemble»?

Ces concentrations nationales ou ethniques permettent de préserver certains modes de vie du pays d'origine et procurent un certain nombre d'avantages: réseaux d'entraide, commerces spécialisés, associations culturelles,...

Il est assez naturel que les populations migrantes, généralement économiquement faibles, se soient préférentiellement fixées dans

des quartiers à faibles valeurs foncières et immobilières, c'est-à-dire des quartiers dont le processus de dégradation était entamé.

Mais l'état de dégradation de ces quartiers est aussi souvent le résultat d'un désintérêt et d'un désinvestissement de la part des pouvoirs publics durant les dernières décennies: l'évolution de Cureghem à Anderlecht est de ce point de vue exemplaire. Selon un plan du début des années 60, une grande partie de ce quartier devait être rasée afin de la remplacer par une forêt de tours. La commune a donc entrepris d'acheter de nombreux immeubles qu'elle a ensuite laissé pourrir. De plus, elle a cessé d'entretenir l'espace public, laissant celui-ci se dégrader, ce qui a rapidement contribué à donner une image négative au quartier. Il est compréhensible que l'exemple communal n'ait guère incité les propriétaires à investir dans leur bien: la spirale était lancée!

Certains municipalistes ont contribué activement aux mécanismes de concentration et de ségrégation. L'exemple de la société de logement social de Molenbeek est à ce point édifiant, puisqu'il existait jusqu'il y a peu deux listes pour les attributions: ce système réservait *de facto* aux seuls belges les logements sociaux des beaux quartiers de la commune, laissant aux «autres» ceux du vieux Molenbeek.

Il est pour le moins paradoxal de constater que ce sont parfois les instigateurs de ces politiques ou de ces systèmes qui veulent aujourd'hui combattre les effets des phénomènes de concentration qu'ils ont contribué à créer.

en france aussi ...

Ce débat se pose quasiment dans les mêmes termes dans d'autres pays, comme en France, malgré les différences de contexte. C'est ainsi que dans un récent article, Sonia Fayman nous livre l'analyse suivante.

«Il est communément admis par les organismes HLM et par les élus locaux que la concentration des populations défavorisées, étrangères, pauvres, aux nombreux enfants, tout y passe, est une mauvaise chose. Mais mauvaise pour qui? La condamnation morale de la concentration (on ne dit même plus ni de qui ni de quoi) rejoint ainsi les alibis hygiénistes, dans une diabolisation des quartiers populaires.

Qu'il s'agisse des enclaves urbaines ou des périphéries, les déclarer ghettos ou en danger de l'être, a le pouvoir de créer un

consensus sur la nécessité d'en disperser les occupants. Or les lieux de refuge des populations déguerpies ou expulsées tendent à disparaître.

Les intentions programmatiques du type 'la mixité contre les ghettos' sont guidées par l'idée que la mixité sociale peut se décréter. Une telle idée est erronée, de trois points de vue au moins: elle est fondée sur une approche de la mixité sociale limitée à des stéréotypes (le couple français blanc actif / la famille nombreuse immigrée);

elle fonctionne sur le mythe du retour des classes moyennes dans des quartiers qu'elles préfèrent éviter à tout prix;

elle sous-estime le fait que les changements urbains et sociaux des quartiers anciens centraux s'opèrent au détriment des pauvres et des immigrés.»

les politiques publiques bruxelloises visant à décréter la mixité sociale

A Bruxelles, certaines politiques publiques sont ainsi expressément définies en vue de maintenir, de promouvoir ou de restaurer la mixité sociale dans les quartiers. C'est notamment le cas de la rénovation urbaine et du logement social, dans la mesure où ces deux politiques peuvent influencer le peuplement des quartiers.

Certains se souviendront peut-être des déclarations faites en 1985 par Charles Picqué, fraîchement nommé bourgmestre de Saint-Gilles, lorsqu'il présentait sa stratégie pour le bas de sa commune: «*l'objectif est la mutation sociologique, l'outil en est la rénovation urbaine*». Cette stratégie s'est appuyée sur la rénovation d'immeubles de logements, sur des réaménagements de l'espace public, sur des investissements privés de bureaux ... et sur les aménagements futurs des abords de la gare du Midi. Force est de constater que l'action de la commune a partiellement atteint son objectif: le processus de dégradation est globalement enrayé et certains quartiers redeviennent attractifs pour la classe moyenne.

En matière de logement social, on se rappellera la célèbre affaire dite du «Cheval Noir», lorsque dans son discours du premier mai, le bourgmestre de Molenbeek déclara qu'il entendait privilégier les jeunes familles belges dans le nouveau complexe qui

achevait de se construire dans ce qu'on appelle le «vieux Molenbeek».

Plus récemment, la réglementation bruxelloise a été modifiée, permettant aux sociétés locales de logement social de conclure des conventions avec la société régionale de tutelle (la SLRB): la «contractualisation» des attributions fixe pour celles-ci des critères spécifiques. Ces critères reviennent en fait à déterminer des quotas de locataires en fonction de leurs revenus, de la taille de leur famille, voire de leur nationalité.

Sur ce point précis du critère de nationalité, il faut préciser qu'après avoir fermé les yeux et accepté plusieurs contractualisations comprenant des quotas qui tenaient compte de la nationalité, le Secrétaire d'Etat Eric Tomas s'est repris et refuse désormais de tels quotas, au grand dam de certaines sociétés...

Il est sans doute trop tôt pour faire le bilan des premières contractualisations, mais on peut déjà dire que souvent elles n'atteignent pas leur objectif, simplement par manque de candidats locataires à revenus moyens disposés à payer des loyers qui sont, du fait du niveau de leurs revenus, parfois comparables à ceux pratiqués dans le privé. Comme quoi, la mixité, cela ne se décrète pas...

Ceci étant dit, on ne peut rester muet lorsque l'on constate que de telles politiques de mixification agissent en fait comme des instruments d'exclusion de certaines catégories, pauvres, inactives ou d'origine étrangère. Notons aussi que les opérations de mixité sociale visent rarement à insérer des familles précarisées au sein de quartiers plus riches...

Le cri d'alarme lancé par une série d'acteurs, notamment de sociétés de logement social, à propos du risque de «ghettoïsation» ne semble être rien d'autre qu'une variante trompeuse du réflexe de peur vis à vis des catégories d'habitants les plus pauvres et les plus fragilisés.

Ces politiques entrent clairement en conflit avec la volonté, conjointement soutenue par une large part du monde associatif et par Ecolo, de réserver l'accès aux logements publics à des personnes défavorisées, selon des critères transparents. C'est ainsi que la «contractualisation» des attributions dans le cadre du logement social a été fortement dénoncée par ces acteurs.

Dans ce contexte, on ne peut que déplorer l'absence d'éléments concrets d'information, de statistiques fiables et d'outils d'évaluation crédibles sur lesquels de telles politiques devraient se baser. Ces mêmes études pourraient démontrer que ces conséquences ne sont pas liées à l'immigration mais à des problèmes sociaux, de précarité et d'inégalité; il faudrait dès lors se garder d'utiliser de tels concepts de «mixité sociale» et «ghettos».

ne pas nier la réalité

On ne peut cependant nier l'existence de problèmes sociaux (violence, drogue, ...) dans les quartiers à forte concentration de populations exclues ou précarisées.

On ne peut qu'être interpellé lorsque des associations œuvrant à l'insertion par le logement appliquent des stratégies comparables aux politiques dont nous venons de parler, comme c'est le cas de telle association qui recherche «l'harmonie par l'équilibre des nationalités» et limite dès lors à 50% la proportion de familles étrangères dans chacun de ses immeubles.

De même, on ne peut rester indifférent aux demandes exprimées par les habitants eux-mêmes, visant à «relever» le niveau social de leur immeuble ou de leur quartier.

On peut aussi se demander si une trop grande concentration de ménages précarisés au sein d'un même ensemble de logements ne transforme pas celui-ci en une machine à exclure (stigmatisation, etc.) plutôt qu'en lieu de solidarités concrètes et d'émancipation sociale.

des réponses à court terme et à long terme

Les autorités publiques ont la fâcheuse habitude de réagir à l'urgence, lorsque les problèmes deviennent si criants que personne ne peut les ignorer. Elles réagissent également avec quelque vigueur lorsque l'ordre public est menacé et qu'éclate au grand jour la révolte des laissés pour compte.

Il aura fallu les émeutes de 1991 à Forest pour voir naître les programmes «Cohabitation», et celles de Cureghem fin 1997 pour qu'apparaissent les «Quartiers d'initiative». Mais il ne s'agit là essentiellement que de réponses visant le court terme et cher-

chant plus à atténuer les conséquences d'une situation d'exclusion sociale qu'à en attaquer les causes.

Le comble a été atteint ces derniers mois lorsque, en invoquant la nécessité de favoriser l'emploi dans les quartiers défavorisés, le ministre Hasquin a imposé les «Programmes d'Action Prioritaire», qui ne sont qu'un mécanisme permettant de déroger aux plans en vigueur afin d'implanter de grandes surfaces de bureaux. La dérégulation urbanistique et la spéculation foncière comme réponse aux problèmes de Cureghem: on croit rêver.

Selon nous, il importe avant tout d'associer les habitants à la définition d'un projet de développement pour leur quartier et à la mise en œuvre de celui-ci. Ce projet ne doit pas se limiter à la rénovation du cadre physique et à quelques mesures sociales, mais doit être global, c'est-à-dire englober toutes les facettes de la vie. C'est par la mobilisation de toutes les potentialités sociales, économiques et culturelles que l'on pourra donner aux habitants de ces quartiers «les moyens d'en sortir, mais l'envie d'y rester».

Mais ce type de démarche prend du temps et les effets ne se verront qu'à moyen ou long terme. C'est pourquoi il faut en même temps mettre en place des dispositifs visant le court terme afin de redonner confiance à des populations qui ont souvent perdu l'espoir de sortir de la spirale de l'exclusion.

Ceci nous éloigne quelque peu de la mixité sociale... mais qui a dit que le vrai problème était le manque de mixité sociale?



logement des populations d'origine immigrée et mixité sociale

marie-noël beauchesne*

mixité sociale et problèmes du logement des immigrés : quelle pertinence ?

L'évocation de la «mixité sociale» est-elle pertinente lorsqu'on s'interroge sur la question du logement des populations immigrées ? Interrogeons-nous, et d'abord qu'entendre par «mixité sociale» ?

L'expression sert-elle à désigner des quartiers où vivent et se côtoient des personnes, des ménages dont les appartenances sociales, la culture sont, vues de l'extérieur du moins, relativement diversifiées ? Est-ce suffisant ou bien la mixité ainsi qualifiée n'appelle-t-elle pas chez les résidents un minimum de références communes liées au territoire, à l'histoire de celui-ci, au mode d'appropriation que s'en font les occupants et à l'initiation plus ou moins implicite des nouveaux arrivants aux règles du quartier ? S'il en est ainsi, les équilibres qui en résultent n'en restent pas moins limités; fruit d'une construction sociale dont les habitants gardent la mémoire, partagent les repères spatiaux, ce territoire n'est pas forcément accessible et surtout lisible à qui y

*. Chargée de recherche CS-TEF/ULB. Le contenu du présent article a fait l'objet d'un exposé de l'auteur au Forum des EGEP du 20 janvier 1998.

viendrait sans avoir les clés de son fonctionnement. Quand il existe, ce subtil équilibre ne supporte pas les changements brusques. Quant à la convivialité ou à la solidarité qu'on serait tenté d'y associer, elles risquent, à l'épreuve, de se révéler souvent imaginaires.

Disons-le tout net, l'expression est à nos yeux ambiguë: elle s'offre de l'extérieur comme un remède à des effets de ghettoïsation et d'insécurité avant toute analyse des ségrégations sociales que génèrent des conditions spécifiques de logement. C'est notamment oublier que celles-ci trouvent leur origine dans l'histoire même de l'immigration de travail, aux jours où la Belgique avait systématiquement recours à une main d'œuvre étrangère souvent peu ou pas qualifiée¹. Quant aux générations qui en sont issues, une part notable d'entre elles participe – et pour cause – aux situations d'appauvrissement généralisé des classes laborieuses. C'est dire également que les inégalités d'accès au logement ne concernent pas seulement la population d'origine immigrée.

La mixité sociale serait-elle un remède au racisme rampant? Vouloir résoudre la question du logement de la population immigrée de cette manière nous paraît insuffisant; elle ne tient pas compte que l'inégalité des conditions sociales de logement est une manifestation parmi d'autres d'une problématique générale dont les effets affectent une large partie de couches de plus en plus paupérisées. En se focalisant sur cet aspect – le racisme – on ne porte pas vraiment remède aux diverses formes d'exclusion et à la fragmentation du corps social qu'elles génèrent. Le racisme est l'une des formes de cette exclusion sociale, non la seule; en se limitant à cet aspect, on ne s'attaquerait qu'à un symptôme parmi d'autres. On peut aussi s'interroger sur la notion même de racisme.

1 Cfr. M. Alaluf (promoteur), M-N. Beauchesne, R-M. Buys et M. Ousli-kh (chercheurs): *Les immigrés dans la ville, trajectoires migratoires*, Services de programmation de la Politique scientifique, 1994, 172 pp., qui sert de base à cet article. Nous avons à cette occasion retracé l'évolution des projets de logement des populations d'origine immigrée qui, après avoir renoncé au «mythe du retour» et aux investissements qui y furent liés, ont concentré leur projet sur la stabilité en Belgique, espérant pour eux comme pour leurs enfants une reconnaissance de participation citoyenne (voir en particulier les pp. 53-57 du rapport).

Cette «mixité sociale» trouverait-elle une certaine légitimité dans la mesure où elle désignerait une politique opposée aux logiques sécuritaires prédominantes ? Ce serait supposer qu'elle vise, sinon à substituer au contrôle policier des quartiers «dangereux» la participation sociale des habitants à la gestion de leur espace de vie comme à son aménagement, du moins à accorder une priorité à cette participation. Mais n'est-on pas encore très loin d'une pareille voie quand il s'agit de quartiers dégradés, voire abandonnés ?

Dans le cas de Bruxelles par exemple, la quasi disparition dans nos espaces urbains de la mixité fonctionnelle (commerce, petite industrie, artisanat mélangés à l'habitat), tout comme le départ des populations aisées du centre-ville pour une installation dans la périphérie, sont à l'origine d'une situation où, depuis les années 60, se sont conjugués détérioration de l'espace urbain et appauvrissement des occupants. Les efforts de rénovation effectués en certains quartiers du centre n'ont encore guère contribué au renouvellement de la demande. En l'absence de mobilité sociale (ascendante), les populations qui y sont fixées – désormais sans emploi stable ou vieillissantes – ne peuvent former la clientèle susceptible d'être intéressée par cette part du marché locatif. Par ailleurs, l'effritement d'une partie des couches moyennes rend de plus en plus problématique une occupation qui devrait être couverte par le versement de «loyers moyens», en fait souvent inaccessibles aux catégories sociales à qui ces logements rénovés sont en principe destinés.

La mixité sociale est-elle un moyen d'exorciser la peur de l'insécurité, de contribuer aux décroissements sociaux et aux menaces que ces «pseudo-ghettos» font peser sur la population ?

Mais si menaçants, demandons-nous pourquoi ? N'est-ce pas parce que menacés, menacés par la précarité, celle de l'espace étant la projection de celle des habitants ? Ce qui signifie pour beaucoup, insuffisance de revenus; pour un certain nombre, loyers en souffrance, gaz et électricité, téléphone coupés ou en instance de l'être pour factures impayées, huissiers menaçants; pour les plus jeunes, déstabilisation et errance d'une adresse (fictive) à l'autre (provisoire), parcours d'un statut à l'autre, du travail précaire (au noir, à temps partiel, interim) au chômage, du chômage au minimex ou à l'aide sociale, etc.

Bref, voilà bien les trajectoires que nous observons, au cours des différentes recherches que nous menons depuis la fin des années 90, tant sur les populations d'origine immigrée que sur les populations en voie d'exclusion sociale² et en premier lieu sur celles qui n'ont d'autres sources de revenus que leur force de travail. Ces trajectoires ne sont pas spécifiques des populations d'origine immigrée, mais elles caractérisent néanmoins une partie de celles-ci de manière notable. Dans ce contexte, la précarisation, l'isolement des individus en perte de lien familial et de solidarités sociales rendent vain tout effort qui ne lierait pas politique de l'habitat et politiques sociales, qui ne s'attaquerait pas à corriger les inégalités considérables entre quartiers, entre communes, mais aussi entre les individus et les ménages qu'ils constituent.

quel regard sur les concentrations de populations immigrées dans un certain nombre de zones urbaines ?

Les réflexions qui précèdent restent sujettes à caution tant qu'elles semblent avaliser l'image de «concentrations-ghettos». Or, il nous faut prendre du recul et ne pas tomber dans le piège tendu par cette image lourdement chargée. Et pour cela, nous ferons plusieurs observations.

Première observation: la «territorialisation» de la population d'origine immigrée, son inscription dans des espaces spécifiques doit faire l'objet d'un double déchiffrage au moins.

D'une part, celle-ci est à lire comme un effet historique des conditions d'emploi et donc des revenus d'une population qui, à l'origine, s'établit là où elle trouve du travail ou espère en trouver et qui, par la suite, lorsqu'arrive la fermeture de la mine ou de l'usine part à la recherche d'autres emplois. Doublant la recherche

2. Cfr. notamment M-N. Beauchesne, S. Cabitsis, M. De Troyer, avec la collaboration de T. Vanregenmortel et B. Demeyer, *Le profil socio-économique des usagers en retard de paiement de factures de gaz et d'électricité dans neuf communes de la région de Bruxelles-Capitale*, CSTEF-ULB, déc. 1997, 250 pp. + annexes. Voir également : M-N. Beauchesne, *Les immigrés face aux problèmes de logement en Région de Bruxelles-Capitale/De migranten en de huisvestingsproblematiek in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest*, Dossier BRES n°23, éd. IRIS, 1994, 59 pp. + annexes.

de travail, se poursuit celle d'un logement à bon marché avec, au départ au moins, la préférence pour les quartiers offrant des solidarités d'appartenance; à cette dernière se substituera souvent par la suite le souci prioritaire d'un meilleur environnement pour les enfants (école, quartier).

D'autre part, la territorialisation dont nous parlons doit être considérée comme un effet conjugué des conditions du marché locatif (notamment à Bruxelles et à Namur, deux des trois villes que nous avons étudiées), et de la sélection qu'appliquent une partie des bailleurs, tant privés que publics, les uns par discrimination de type raciste visant avant tout les plus jeunes, les autres par le biais du clientélisme qui tend à repousser les familles nombreuses d'origine étrangère au bout de la file des demandeurs.

Des revenus trop souvent limités faute d'emploi stable, et des contraintes qui réduisent l'accès au logement – soit du fait des conditions du marché, soit d'attitudes racistes du côté du bailleur – produisent *ipso facto* une ségrégation des espaces.

Deuxième observation: il convient de briser l'image d'un seul et unique modèle de l'habitat des populations d'origine immigrée, en tenant compte du recoupement de plusieurs variables.

Les résultats de l'enquête de 1994 menée en Wallonie et à Bruxelles nous invitent au contraire à considérer une image plurielle. En effet,

- sous un même vocable, la population immigrée réunit des populations d'histoires et d'origines diverses, des générations successives, dont la problématique de logement est tributaire tant de la position dans la trajectoire migratoire que de l'ancienneté de l'insertion professionnelle;
- des variables contextuelles liées à l'implantation géographique, à l'ensemble des conditions environnementales, à l'équipement urbain, aux structures d'accueil (écoles, commerces, soins de santé, etc.) dessinant des occupations de l'espace relativement diversifiées.

Trois grandes variables nous sont apparues déterminantes quant aux conditions de logement des populations étudiées, à savoir :

- la période du cycle de vie des occupants considérés (depuis le jeune qui vient de quitter le milieu familial, jusqu'au retraité en passant par le père ou la mère de famille nombreuse);
- l'insertion socio-professionnelle, résultant en grande partie de la trajectoire migratoire resituée historiquement (du

- mineur italien arrivé dans les années 50 au jeune étudiant maghrébin né en Belgique, en passant par le cadre de banque turc, arrivé au moment d'un regroupement familial);
- les conditions de marché du logement privé et public, qui varient très fort d'une région, d'une entité à l'autre.

Troisième observation: une typologie statistique des caractéristiques des logements, rapportée au profil des résidents d'origine immigrée correspondants, permet de mettre en évidence la fragilité de certaines conditions, non pas de la population immigrée en général, mais de certaines fractions de celle-ci, et ce, en relation avec des variables contextuelles précises.

une typologie du logement de la population d'origine immigrée

Nous nous référons ici aux résultats de l'étude du CS-TEF³ que nous présentons sous forme de deux graphiques. Le premier est intitulé «Typologie des logements occupés par la population d'origine immigrée», le second a pour titre «Profil des occupants».

Que nous montre chacune de ces figures ?

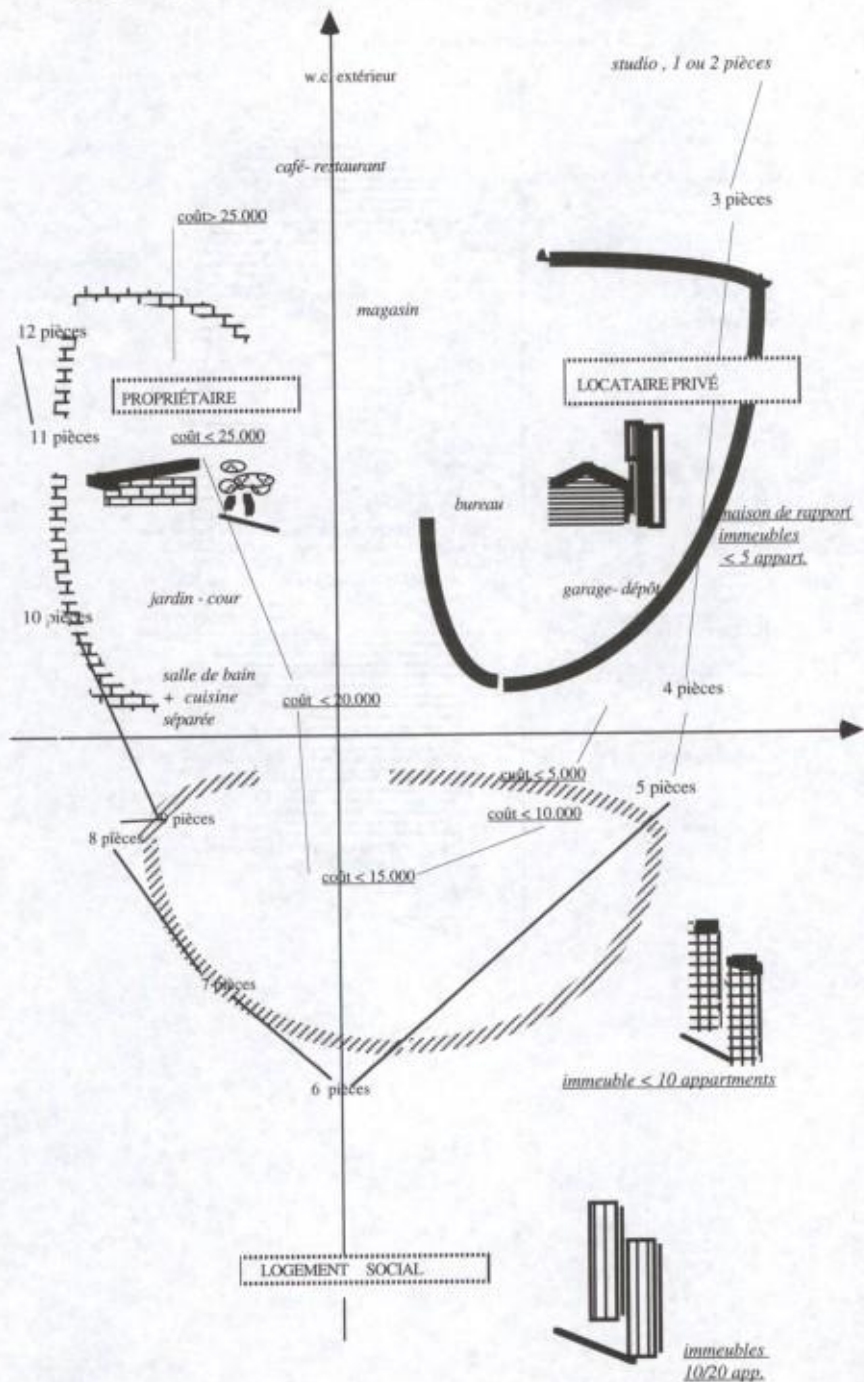
Dans les deux cas, il s'agit d'une représentation graphique⁴ par rapport à deux axes identifiant les oppositions les plus marquantes entre les caractéristiques étudiées :

- l'axe horizontal oppose (à gauche) les maisons avec jardin/cour occupées par leurs propriétaires, aux logements d'une ou deux pièces sans jardin occupés par les locataires (à droite);
- l'axe vertical oppose (en bas) les logements sociaux aux habitations distinguées par le premier axe.

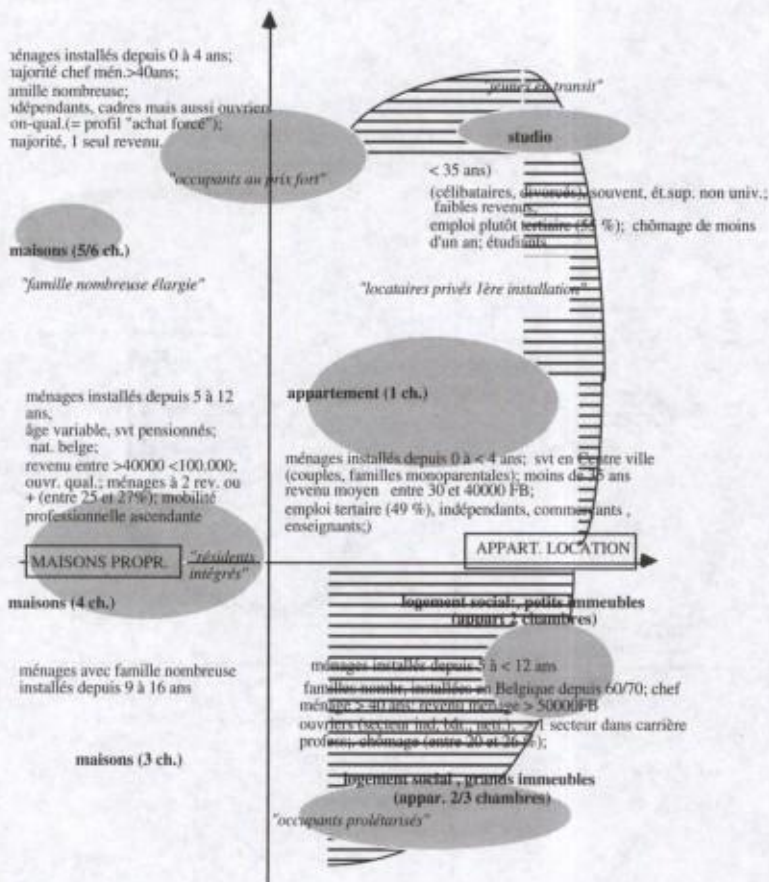
3. L'étude *Les immigrés dans la ville...*, *op. cit.* portait sur trois villes : Bruxelles, Charleroi et Namur. L'enquête par questionnaires était adressée à un millier de ménages : 500 à Bruxelles, 250 à Charleroi, 250 à Namur. Quand des chiffres sont avancés (revenus, loyers), le lecteur doit tenir compte du fait que l'enquête remonte à 1993.

4. Pour qui s'intéresse à l'aspect méthodologique, il s'agit de résultats traités selon la méthode de l'analyse factorielle des correspondances; le lecteur trouvera dans l'ouvrage précité tout le détail de cette typologie et de son analyse présentées ici de manière schématique.

Graphique 1. Typologie des logements occupés par les ménages d'origine immigrée



Graphique 2. Profil des occupants



Sur le premier graphique, figurent un certain nombre de caractéristiques du logement :

- le genre de logement (studio, appartements dans des maisons de rapport ou des immeubles),
- le nombre de pièces,
- les coûts mensuels du logement (loyer ou remboursement du prêt hypothécaire).

Le second graphique reprend les différents types de logement, mais avec d'autres informations (nombre de chambres, durée de l'occupation du logement, difficultés rencontrées pour le trouver, mécontentement à l'égard de celui qu'on occupe); y figurent les sous-groupes d'occupants correspondants à ces différents types avec leur profil particulier (composition du ménage, âge, revenu, emploi/chômage, trajectoire professionnelle, etc.).

Brièvement, que constate-t-on ?

Sur le graphique 1, ont été encadrés trois grands sous-groupes :

1/ dans le cadran du haut à droite, l'ensemble des locataires privés dont l'installation (graphique 2) est récente dans de petits appartements situés dans des maisons de rapport;

2/ le cadran du haut à gauche lui oppose des logements totalement différents, de grandes maisons avec cour ou jardin habitées par leur propriétaire, dont l'installation (graphique 2) est souvent ancienne;

3/ les deux cadrans du bas concernent des logements sociaux, entre lesquels il convient de distinguer d'une part, à droite, les appartements selon la taille de l'immeuble (moins de 20 appartements et plus de 20 appartements) et d'autre part, à gauche, les maisons.

Sur ce même graphique 1, on a tracé les courbes du nombre de pièces et du coût des logements, courbes en U, qui ne se recouvrent pas, mais connaissent cependant un relatif parallélisme.

S'opposent ainsi nettement propriétaires (cadran haut gauche) et locataires (côté haut droit). Une autre opposition est bien visible sur le graphique 2, de part et d'autre de l'axe vertical, avec : à droite, l'ensemble des locataires tant de logements du parc privé que public et à gauche, les habitants des maisons (sociales ou privées). La zone hachurée à droite correspond aux insatisfactions par rapport au logement actuel que rencontrent ces catégories de locataires : coût élevé par rapport aux revenus des ménages concernés (sur le marché privé, en général mais pas seulement), exigüité, inconfort reviennent comme un *leitmotif*;

ce sont encore les mêmes qui ont eu le plus de difficultés à trouver leur logement actuel et dont les recherches en vue d'en changer restent vaines; le plus souvent, ils ne disposent pas des revenus nécessaires pour un changement satisfaisant.

De l'analyse statistique, il ressort que les variables dont dépendent les conditions de logement de la population d'origine immigrée, relèvent d'abord et **avant tout des conditions de revenus et des conditions d'emploi**, celles-ci étant liées :

- d'une part, à l'âge du chef de ménage; celui dont la vie professionnelle est en voie d'achèvement après avoir suivi un cours normal, se trouve logé à meilleure enseigne (haut gauche du cadran) qu'une partie des jeunes qui connaissent – comme l'ensemble des jeunes d'origine ouvrière – maintes difficultés dans leur accès à l'emploi, et ce, même si un certain nombre d'entre eux disposent d'un bagage satisfaisant du point de vue de la formation initiale (niveau supérieur non universitaire, haut droite du cadran); en position souvent défavorable également, les chefs de ménage ouvriers ayant atteint la quarantaine, qui ont connu un ou plusieurs licenciements, n'ont pu retrouver un travail stable et vivent avec leur famille dans des logements sociaux qui ne leur apportent guère de satisfactions (cadran bas droite);
- d'autre part, à l'ancienneté de l'installation dans le logement; celle-ci est relative à une série d'autres variables, par exemple, date d'arrivée en Belgique et origine; ainsi, les familles immigrées arrivées en Belgique avant les années 60 (d'origine italienne en Wallonie, ou espagnole à Bruxelles) ont de plus grandes chances de connaître une relative stabilité dans un logement qu'ils auront choisi et acheté que d'autres arrivés plus tard et qui ont connu des conditions d'emploi devenues plus précaires, lesquelles rejaillissent sur le revenu et le logement.

En résumé, nous voyons se dessiner une série de profils d'occupants.

- A droite, cadran du haut, la population concernée est jeune (moins de 35 ans); nous avons distingué les plus jeunes et les plus mal logés d'entre eux, ménages d'isolés (célibataires, séparés, divorcés) désignés comme «groupe en transit», au travail, au chômage (court) ou aux études; leur installation est récente.

Toujours dans le même cadran, dans la même catégorie d'âge, ceux qui sont «en voie d'installation» (depuis 3 ou 4 ans dans

leur logement); certains, parmi eux, ont rencontré du racisme, lors de leurs recherches de logement; relativement qualifiés, ils connaissent pourtant des taux de chômage élevés. Il s'agit soit de jeunes ménages disposant d'un seul revenu, soit d'hommes ou de femmes, séparés ou divorcés, avec ou sans charge d'enfant.

Les uns et les autres ont pour la plupart éprouvé beaucoup de difficultés à trouver ce logement, ils en sont mécontents, qu'il soit trop étroit, inconmode ou insalubre, mais ne pourront en changer que difficilement. Ils font partie de cette catégorie urbaine défavorisée qui connaît une très grande rotation dans son logement. Ce sont les mêmes qui souhaitent sortir de l'image du ghetto, du contrôle social qui lui est lié, mais ne disposent pas de moyens suffisants pour y échapper.

- A droite, cadran du bas, nous trouvons les locataires de logement sociaux dans des immeubles moyens ou grands; il s'agit de chefs de ménage autour de la quarantaine, le plus souvent sans mobilité sociale apparente, ménages où dominent les familles nombreuses – voire les familles élargies; mères seules avec enfants; chômeurs/-ses (après avoir été ouvrier/ère-s qualifié/es ou non). Une partie d'entre eux sont insatisfaits de leur logement, inconmode, insalubre ou surtout de taille insuffisante; c'est le cas relevé notamment pour un certain nombre d'habitants de logements sociaux à Namur et à Bruxelles. Nous les avons qualifiés d'occupants «prolétariés».

- A gauche, cadran du bas, une catégorie d'occupants de logements sociaux sans guère d'insatisfaction; les logements sociaux occupés correspondent mieux aux besoins des ménages (notamment en ce qui concerne la taille ou la qualité plus soignée de l'habitat); leur profil s'apparente à celui des propriétaires; d'immigration plus ancienne, ils ont trouvé à «s'intégrer» dans un logement adapté.

- A gauche, cadran du haut, on trouve des propriétaires de grandes maisons qui s'opposent aux locataires privés (à droite) mais dont le profil s'apparente en partie aux occupants de maisons sociales (cadran de droite en bas). La différence avec ces derniers réside dans la taille de leur ménage (il s'agit de ménages vivant à une ou plusieurs générations et dont les motifs d'achat sont en partie liés à la nécessité d'abriter une famille nombreuse), mais aussi dans le coût mensuel du logement, plus élevé pour eux.

Cette catégorie de propriétaires est souvent âgée, qu'ils soient retraités ou non. Ils ont connu une relative mobilité professionnelle et probablement, pour un certain nombre, une carrière complète qui a permis cet achat pour installer la famille. Ces caractéristiques sont celles d'une partie de la population turque de Schaerbeek. Ceci est valable pour les occupants de logements situés le plus à droite.

En contraste avec les catégories situées le plus à gauche et au centre du cadran, celles qui sont proches de l'axe vertical, qui ont dû «payer le prix fort» pour loger leur famille : au moment où les loyers ont flambé au début des années 90; ces ménages – à Bruxelles comme à Namur – ont été contraints, faute de trouver des logements adaptés, de procéder à des achats dans de très mauvaises conditions et se sont retrouvés avec des remboursements mensuels extrêmement élevés pour des logements souvent inconfortables ou exigus pour la taille du ménage (il s'agit de la problématique de l'achat «forcé», qui fut particulièrement typique de la population maghrébine⁵). On constate également qu'une part d'entre eux exercent leur activité dans leur immeuble de résidence.

que conclure ?

Et tout d'abord, que souhaite cette population, du moins les catégories qui connaissent les plus mauvaises situations, puisque, retenons-le, il n'existe pas «un habitat immigré» mais des formes de logement dominées en grande partie par le marché privé ou plutôt par ces segments qui conjuguent trop souvent caractéristiques négatives du bâti, inconfort et coût élevé⁶. Quels sont les souhaits ou les plaintes le plus souvent exprimés ?

5. Dans *Les immigrés dans la ville...*, *op. cit.*, nous avons également évoqué ce que nous avons appelé le nomadisme économique : dans l'impossibilité de trouver un logement correspondant à leurs revenus, un certain nombre de ménages ont «fui» Bruxelles pour s'installer soit en Wallonie (Charleroi), soit à la frontière linguistique (voir pp. 79-82). La population d'origine immigrée ne fut d'ailleurs pas seule à suivre ce mouvement, puisque des Belges, pour les mêmes raisons et à la même époque, quittèrent la capitale.
6. Des problèmes de saturnisme ont été relevés chez les jeunes enfants dans certaines communes de Bruxelles.

Ils sont en fait si nombreux qu'on ne peut en relever que quelques-uns :

- chez les plus jeunes (moins de 35 ans), célibataires ou non, seuls ou avec charge d'enfant, le souci d'accéder à un logement décent est primordial; nombre d'entre eux expriment le désir de quitter le quartier d'origine, où l'absence de revenu stable les maintient néanmoins; souvent naturalisés, ils trouvent insupportables d'être considérés comme des citoyens de seconde zone et sont les premiers à récuser le fait qu'ils ne seraient pas intégrés;
- chez les habitants de logement social, en Wallonie notamment, les habitants des grands ensembles se plaignent de leur isolement, de l'absence de structures, de la carence des transports tout autant que de la mauvaise qualité des habitations;
- autre question massive, celle que pose le logement privé; problème n°1 à Bruxelles, tant pour les jeunes que pour les familles nombreuses; les entretiens nous ont montré à suffisance l'extrême préoccupation des parents quant au devenir de leurs jeunes, ceci à l'encontre de l'image trop souvent répandue que les parents laissent faire – c'est beaucoup plus compliqué⁷;
- les pouvoirs publics ont plus d'une fois été mis en question, promesses de rénovation non tenues avec toutes les implications qui en découlent pour les habitants; quartiers mis en coupe réglée, laissés volontairement à l'abandon pour en faire la proie du plus offrant quand le moment sera venu; détérioration des infrastructures existantes ou carence totale de celles-ci, etc.; même si des efforts ont été consentis, beaucoup reste à faire; ne manquent pas d'en témoigner encore les flambées de violence dans un quartier ou l'autre.

Nous avons tenté ici, d'une part, de dégager le lien entre problématiques sociales et problèmes de logements, et d'autre part, de mettre en garde contre les effets abusifs de certaines généralisations, celles qui renferment des couches sociales dans une pseudo-catégorie identitaire «les immigrés» et lui associent une problématique de l'habitat qui lui serait spécifique, faisant fi des complexités de la réalité comme des logiques sociales à l'œuvre.

7. *Cfr.* les pertes de rôle des pères privés de la reconnaissance sociale que donne le travail, les absences des mères qui travaillent, les mères seules face à leurs adolescents cherchant à en découdre avec le monde des adultes, etc.

Au reste, s'il existe des quartiers à dominante de population d'origine immigrée – ce qui est évident – en fonction d'investissements privilégiés de certaines communautés, faut-il pour autant les qualifier de ghettos ? Ou encore s'ils en arrivent à prendre cette forme, quels sont les processus de production de celle-ci ?

En fait, la question posée n'est pas tant celle de l'existence de quartiers « turcs » ou « marocains », que celle de la relégation de parties de populations dans des quartiers de nos cités, où elles constituent en quelque sorte des catégories captives de leurs conditions de vie précaires et d'un habitat souvent dégradé, privé de véritables infrastructures dans tous les domaines (transport, écoles, santé, loisirs, sport, etc.) – bref du support même de la vie publique et de toute participation à la vie sociale. Il est clair que lorsque les pouvoirs publics ont peu ou prou renoncé à exercer leur rôle en la matière, d'autres formes de liens – souterrains ceux-là – éclosent, mais dont le caractère violent est bien souvent le signe d'une volonté de survivre en dépit de tant de frustrations.

Dès lors, à mes yeux, l'habitat des populations d'origine immigrée ne se pose que dans la mesure où nous en avons fait une question. Et la réponse à cette question-là est moins celle d'une « mixité sociale » que d'une reconnaissance de la citoyenneté de tous les individus vivant sur le territoire. C'est en ce sens-là qu'il faut lire ces propos recueillis au cours de la recherche auprès d'un père de famille marocain :

« Ils nous parlent de l'intégration : qu'est-ce que cela veut dire ? Je n'en sais rien. Quand je pose la question, on ne me donne jamais de réponse. Et en quoi n'est-on pas intégré ? Je ne le sais pas non plus. Nous nous habillons comme eux, nous payons nos impôts comme eux, nous sommes soumis à la loi comme eux, nous payons le gaz et l'électricité comme eux, nous nous chauffons comme eux, nous sommes abonnés au téléphone comme eux, nos enfants vont à l'école avec les leurs, nos enfants vivent avec leurs enfants plus qu'ils ne vivent avec nous. On ne comprend pas très bien. Nous sommes isolés pour le logement. C'est nous qui habitons les logements les plus délabrés. Le travail ? Nous avons travaillé. Nous savons ce qui s'y passe. C'est nous qui avons crevé à la chaîne et dans les travaux les plus pénibles. Parmi eux tu trouves un magasinier, un brigadier, un chef. Et nous, on peut crever... A l'hôpital, même nos femmes sont isolées. Quand tu vas à la maternité, tu trouves les Marocaines à part et les Belges à part. C'est pareil à l'école... Ils nous isolent

partout et ils nous parlent d'intégration ? Que veulent-ils qu'on fasse ? Qu'ils nous le disent, qu'ils nous l'expliquent !»

La gestion d'intérêts communs fait directement appel au jeu démocratique; c'est de celui-ci seulement qu'il pourrait y avoir quelque chance de faire émerger un fonctionnement mixte de nos quartiers. Mais qu'attendons-nous alors pour reconnaître à ces populations d'origine émigrée les droits qu'implique une telle citoyenneté?



Homer (quartier des Marolles, Club de jeunesse).

des limites de la mixité sociale comme stratégie de gouvernement

christian kesteloot
et pascale mistiaen*

Dans les milieux politiques et institutionnels, le débat sur la mixité sociale et ses implications en termes de dispersion de population est à nouveau à l'ordre du jour. De façon surprenante, elle concerne systématiquement les quartiers pauvres dans lesquels les pourcentages de population allochtones sont élevés. Quels sont les enjeux de ce débat? Les quelques réflexions ci-après, confrontées aux réalités flamandes et bruxelloises, en dessinent les contours.

La mixité sociale est de nouveau un thème à la mode. De nouveau, des hommes politiques lancent à destination de l'opinion publique le mot seuil, et des plans de dispersion, pour rencontrer des problèmes de qualité de vie et de ghettos.

Parler de mixité sociale, c'est admettre implicitement qu'il existe des différences entre les gens. Dans une large perspective historique, pareil discours resurgit à l'avant-plan en période de crise, précisément parce que celle-ci a pour effet d'amplifier tant les

*. Christian Kesteloot est directeur de recherches au *FWO-Vlaanderen*, professeur à l'Institut de géographie sociale et économique de la *KU-Leuven* et chargé de cours à l'ULB. Pascale Mistiaen est collaboratrice scientifique à l'Institut de géographie sociale et économique de la *KU-Leuven*.

différences socio-économiques dans la population que les séparations spatiales entre divers groupes. A l'inverse, quand les écarts peuvent se réduire grâce à une mobilité sociale accrue, quand s'élargit le choix des ménages en matière de logement, les notions de dispersion et de mixité sociale disparaissent, et les images de concentration, de ségrégation et de ghettoïsation avec elles réintègrent le frigo. Bien que souvent avancée comme remède qui permettrait d'augmenter la qualité de la vie dans les quartiers appelés ghettos, la mixité sociale est davantage un moyen de lutter contre les symptômes que contre les causes du problème.

Même en dehors de cette dimension historique, toute approche sérieuse fait apparaître la mixité sociale comme une espèce d'obsession pour obtenir des résultats bienfaisants de manière incroyablement indirecte. C'est ainsi qu'au cours du plus récent congrès du *CVP*, il a été affirmé que la dispersion des pauvres, des immigrés et des personnes socialement vulnérables ou faibles hors de leurs quartiers de concentration, peut améliorer la qualité de vie. Mais pourquoi diable parler de disperser la population, alors que d'autres changements paraissent nettement plus directs: ne vaudrait-il pas mieux enrichir les pauvres, traiter les allochtones migrants sur le même pied que les autochtones, et renforcer la position sociale des populations précarisées pour que les socialement faibles deviennent plus forts?

une mixité sociale mythifiée dans les livres

Dans une remarquable étude de 1976 sur le concept de mixité sociale en urbanisme¹, Sarkissian passe en revue les bienfaits attribués à la mixité sociale depuis la révolution industrielle – qui a radicalement accéléré le processus de division du travail et a donc promu la différenciation socio-économique de la population – et depuis l'urbanisation – qui a concentré dans les villes cette population de plus en plus différenciée. L'énumération des effets qu'elle relève suffit à classer la mixité sociale dans la catégorie des mythes dont les objectifs sont imprégnés du romantisme social «éducatif».

1. Sarkissian W., «The ideals of social mix in town planning: a historical review», in *Urban Studies*, 13, 1988, pp.231-246.

Mais est-ce que la mixité sociale a jamais encouragé les pauvres à suivre le bon exemple des riches distingués? Le peuple à se plier aux bonnes manières des nantis? A-t-elle jamais élevé les qualités esthétiques de la ville? A-t-elle ou stimulé les échanges culturels entre groupes de la population ou favorisé l'harmonie sociale? Rien de tout cela.

Sarkissian a heureusement trouvé d'autres arguments : assurer la stabilité résidentielle, parce que dans un quartier «mixte», tous les types de logement sont disponibles pour les ménages et que ceux-ci peuvent y prétendre en fonction des modifications dans leur composition; accroître l'égalité des chances, parce que pauvres et riches ont accès aux mêmes marchés et aux mêmes biens collectifs de consommation ancrés dans le quartier; financer plus équitablement la consommation collective, parce que les riches, au moins dans un système de financement comme le nôtre, partagent ce financement avec les pauvres; et même stimuler les conflits sociaux, car les conflits sont des phases nécessaires pour que tensions et contradictions débouchent sur des négociations et génèrent des solutions.

Enfin, un argument concerne davantage la mixité dans l'ensemble de la ville que dans les quartiers, ce qui souligne l'importance de l'échelle géographique dans la problématique: une population urbaine mixte permet de remplir toutes les niches de la division urbaine du travail, et que tous les besoins de la ville soient satisfaits par la population elle-même. Dans une telle situation, tous les habitants bénéficient d'une plus grande sécurité d'emploi et de plus de stabilité.

A l'exception du dernier, moins pertinent dans notre contexte, ces arguments montrent qu'être pauvre dans un lieu n'équivaut pas à être pauvre dans un autre lieu. Au delà du romantisme social, il existe donc un enjeu réel à la mixité sociale, au niveau des effets du spatial sur le social. En déplaçant une partie de la population, ou en modifiant l'environnement (ce qui signifie en fait aussi un changement de la composition de la population), on pourrait améliorer la situation des intéressés. Naturellement cela implique que ceux qui s'occupent de mixité sociale détiennent le pouvoir de commander la structure spatiale et de mettre ainsi en œuvre, indirectement, des changements sociaux.

Les différences sociales les plus pertinentes qui sont en jeu sont naturellement socio-économiques, comme dit Sarkissian, mais elles sont aussi ethniques et démographiques. Les gens peuvent

changer de position socio-économique, pas d'origine ethnique. Ils sont bien obligés de changer d'âge et cela entraîne des modifications dans la composition des ménages. Le mélange – ou plus généralement une modification dans la composition – de groupes socio-économiques est donc possible sans mobilité résidentielle, tandis que le mélange de groupes ethniques suppose des déménagements contraints, et même le maintien d'une structure démographique donnée exige l'apport de ménages plus jeunes et l'évacuation de ménages vieillissants.

Pour évaluer les circonstances réelles de la mixité sociale dans divers contextes, trois questions décisives doivent donc être posées: de quelles différences sociales s'agit-il? A quelle échelle géographique la mixité doit-elle être réalisée? Qui détient le pouvoir de réaliser la structure socio-spatiale souhaitée? Ces questions nous permettront de définir le cadre et de dévoiler les vrais mobiles des promoteurs de mixité sociale.

le sophisme de la mixité sociale comme sophisme en politique

Les exemples les plus clairs de discours politiques sur la mixité sociale se trouvent en Flandre. Cela tient à la fois aux écarts plus grands entre Flamands autochtones et immigrés, à la désindustrialisation plus récente et au souffle du *Vlaams Blok*. L'usage le plus fréquent en Flandre du terme mixité sociale concerne en effet les immigrés. Selon les contextes, la mixité vise l'implantation d'autres groupes de population dans les territoires où sont concentrés les immigrés (et dans ce cas les immigrés sont obligés de faire place nette), ou une redistribution des immigrés parce que leur concentration entraînerait une série de maux et ne favoriserait pas l'intégration (et alors il y a place pour d'autres).

C'est ainsi que la société de logement social de Beringen, la *KBM*, déclare sans ambages, dans une note sur sa politique de déconcentration, que la forte présence d'immigrés mène dans certains quartiers à un déracinement qui se traduit notamment par une petite criminalité. Et en vue d'assurer une meilleure intégration, entre autres des immigrés (sans préciser qui d'autre serait concerné), la *KBM* veut atteindre une redistribution optimale, aussi bien au niveau des quartiers que des communes et de la région (la *KBM* agit dans huit communes).

Même en lui supposant une validité, ou si on considère comme valable le lien entre immigrés et criminalité, cela reste un raisonnement bizarre. La criminalité ne peut pas être due à la concentration, mais bien aux normes et comportements des intéressés eux-mêmes. La déconcentration signifierait dès lors une criminalité plus dispersée et donc plus difficilement contrôlable. A moins que les gestionnaires de cette société de logements sociaux n'aient pris d'abord conseil auprès de criminologues. Certains criminologues estiment en effet que chacun (et donc les Belges aussi) est potentiellement un délinquant, et que seuls des éléments extérieurs, parmi lesquels le contrôle social, nous retiennent d'avoir un comportement délinquant. Dans cette perspective, la criminalité dépendrait de carences du contrôle social chez les immigrés. Plus il y a d'immigrés, plus faible est le contrôle social et donc plus forte la criminalité. Une déconcentration permettrait qu'un contrôle social (exercé alors par les Belges) plus intense bride les tendances à la délinquance. Mais alors la déconcentration n'est qu'une solution de façade, car ni la source d'un faible contrôle social, ni les tendances à un comportement délictueux ne seraient attaquées de front.

Dans ce type de discours, la notion d'intégration est l'objet d'une utilisation douteuse. Ces immigrés du bassin minier limbourgeois sont intégrés depuis longtemps: les parents ont travaillé dans la mine, ils vivent dans les mêmes cités que celles où ont vécu ou vivent encore des Limbourgeois, Brabançons, Flamands, Wallons, Italiens, Polonais, Espagnols et Grecs; ils ont, comme les autres, dû subir les fermetures des charbonnages; les enfants sont nés ici et parlent mieux le limbourgeois que leur langue maternelle (tous comptes faits, ce n'est que sur le plan politique qu'ils ne sont pas intégrés, aussi longtemps que le droit ou le devoir de voter n'est pas reconnu aux étrangers). En liant les plaintes formulées dans certains quartiers à un manque d'intégration, on suggère que les problèmes sont dus, non à un retard socio-économique et à des discriminations sur le marché du travail (démonstrées de manière convaincante par la recherche sur les discriminations ethniques à l'embauche menée dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail²), mais bien à l'origine des habitants. En partie parce que les liens communautaires créés par la vie de mineur ont été rompus, on recourt de nouveau

2. Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme, ed., *Les discriminations ethniques à l'embauche*, Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles, Bruxelles, 1997; voir dans ce numéro des *CM* l'article de Michel Vanderkam.

au Limbourg à l'opposition entre « nous » et « eux », entre « gens d'ici » et « extérieurs » ; et l'usage du mot intégration souligne davantage une différence que la volonté de la dépasser. D'une certaine manière pourtant, chacun est là immigrant, car les mines n'existaient que là où il y avait du charbon et pas nécessairement là où la main d'oeuvre était disponible.

Les mêmes observations peuvent être faites à propos des récentes propositions de déconcentration du *CVP*, même si celles-ci sont formulées de manière plus prudente qu'au Limbourg. La pression du secteur locatif social en faveur de la mixité, pression à laquelle le *CVP* est sensible, est cependant d'une tout autre nature. C'est d'abord en soi une contradiction de vouloir favoriser la mixité sociale dans ce secteur du logement, où les maisons sont généralement uniformes (par souci de comprimer le coût de la construction), et où donc l'accès à un logement dépend seulement du montant des revenus et de la composition du ménage. Mais depuis le début des années 80, la crise a profondément modifié la clientèle du secteur du logement social, tant en Flandre qu'ailleurs. Même s'il s'agit encore des mêmes personnes, la situation sociale de ces locataires a fort changé. La classe moyenne inférieure et la classe ouvrière ont subi les effets des restructurations sur le marché du travail et de la désindustrialisation. On observe une nette augmentation du nombre de ménages dépourvus de sécurité d'existence à cause du chômage, de l'insécurité de l'emploi, et même de l'insécurité en matière d'allocations sociales. La clientèle de ce secteur est donc devenue moins fiable financièrement et plus instable à tous égards.

Alors qu'auparavant les quartiers de logements sociaux étaient caractérisés par une très grande stabilité résidentielle de l'habitat, parce que les conditions de logement étaient bonnes et les prix bas, on constate aujourd'hui beaucoup plus de mouvement. Ce tournant s'explique non seulement par les changements socio-économiques intervenus au niveau des habitants, mais aussi par le fait que, jusqu'aux années 70, on a pensé uniquement à construire du neuf et qu'il ne restait pas d'argent pour rénover les vieux quartiers et pour restructurer les plus mauvais projets (parfois récents). Pour tenir financièrement la tête hors de l'eau et pour réparer les fautes d'antan, les sociétés doivent aujourd'hui chercher des habitants plus riches et plus stables aussi longtemps qu'elles ne disposent pas d'autres sources de financement. L'appel à la mixité sociale cache donc une opération budgétaire.

Soit dit en passant: dans le secteur privé, la plupart des ménages qui sont locataires ou qui ont acheté ou bâti après la fin des années 80 paient en moyenne le double de ce qui était exigé au début des années 80. Ceux qui ramassent cet argent contribuent-ils équitablement aux finances publiques au moyen desquelles est notamment payé le logement social?

La sévérité accrue – et légitime – dans le respect des normes d'attribution du logement social a aussi eu pour effet que les glissements socio-économiques de la clientèle n'ont pas été compensés par l'attraction de ménages mieux nantis. Ce fut encore possible jusque dans les années 80, singulièrement via une aide sociale politisée. Mais si, comme au Limbourg, les locataires riches et stables sont des belges, et les locataires pauvres et instables sont des étrangers, alors le plaidoyer pour la mixité sociale peut annoncer un retour à ces pratiques. Ce qui s'est produit sur le plan individuel, on veut le rééditer au niveau du groupe, il est vrai avec le *Vlaams Blok* à ses trousses.

A Bruxelles aussi, les modifications dans le système d'attribution des logements sociaux et la conjoncture économique ont encouragé l'arrivée massive d'une population fort précarisée, et la mobilité a rejoint celle du secteur privé. Le souci de mixité sociale a été traduit par un article de loi introduisant en même temps que la contractualisation des rapports des sociétés de logements avec la SLRB (Société du logement de la région bruxelloise, ayant les sociétés locales de logement social sous sa tutelle), des critères ethniques, de revenus et de rapport au travail dans l'attribution des logements sociaux. Ces critères ethniques ont immédiatement été retirés par le ministre compétent et les données relatives à la nationalité ne sont plus comptabilisées, même si elles figurent toujours sur les formulaires de demande remplis par les ménages. Cependant il existe un système de dérogations qui introduit parallèlement des discriminations positives envers les plus pauvres (depuis 1994) et les revenus plus élevés (1996). Il s'agit d'éviter les concentrations de poches d'exclusion en tentant de retenir les ménages aux revenus plus élevés qui sont souvent tentés de quitter le secteur social pour le privé, où les prix, la qualité et la diversité de l'offre sont de plus en plus concurrentiels, suite à la hausse des loyers sociaux.

Mais la mixité sociale n'est pas toujours liée au logement social, bien que ce soit le seul secteur de logement où les pouvoirs publics puissent intervenir efficacement pour modifier la compo-



Fresque réalisée par Henri.

sition de la population. Il y a aussi un plaidoyer pour la mixité sociale généralisée dans les quartiers pauvres des grandes villes. Les motivations restent cependant fort similaires. Les villes (à Bruxelles, la Région et la majorité des communes) voient se rétrécir leur base fiscale locale, alors que croît le besoin de dépenses sociales. Ces tendances reflètent d'une part la suburbanisation, qui attire les habitants des classes moyennes hors des villes pour les stabiliser dans la banlieue par l'accession à la propriété, et d'autre part les restructurations économiques et sociales qui creusent l'écart de revenus entre cette population suburbaine et ceux qui restent piégés dans la ville³.

Le plaidoyer pour la mixité sociale repose dans ce contexte sur une stratégie toute similaire, à savoir remplacer les mauvais payeurs par des ménages plus aisés. De façon plus subtile, ce même discours se cache derrière l'éloge de la gentrification, le retour à la ville et la redécouverte de l'urbanité par les classes moyennes et supérieures⁴.

les limites de la mixité sociale dans la réalité

Existe-t-il néanmoins une raison pour promouvoir la mixité sociale, sans tomber dans des raisonnements douteux ou des sophismes? Oui, mais dans des circonstances exceptionnelles et avec des résultats limités.

La crise a rendu plus difficile à beaucoup de gens l'accès au marché du travail et l'accès aux moyens d'existence redistribués par l'Etat-providence (Sécurité sociale, aide sociale, mais aussi enseignement de qualité, cadre de vie, équipements collectifs, sécurité, etc.). Ceux qui connaissent ces difficultés, n'ont – hormis une maigre épargne ou des pratiques illégales voire criminelles – qu'un seul recours: la réciprocité. Celle-ci peut assurer des moyens d'existence aux ménages grâce à des échanges mutuels. Elle suppose l'existence d'un réseau avec des liens

3. Kesteloot C., Mistiaen P. & Decroly J.-M., «La dimension spatiale de la pauvreté à Bruxelles: indicateurs, causes et stratégies locales de lutte contre la pauvreté», in Vranken J., Vanhercke B., Carton L. et Van Menxel G. eds., *20 ans de CPAS, vers une actualisation du projet de société*, Acco, Leuven, 1997, pp.123-153.
4. Van Criekeing M., «Processus de gentrification à Bruxelles: le cas du quartier Dansaert-Saint-Géry», *Bulletin de la Société belge d'Etudes Géographiques*, 2, 1996, pp.205-233.

symétriques entre les membres: celui qui offre des moyens à un membre du réseau, reçoit en échange un équivalent, le plus souvent d'autres membres, à un autre moment et sous la forme d'autres biens ou services. Les relations restent néanmoins symétriques en ce sens qu'un équilibre est assuré à chaque membre entre ce qu'il reçoit et ce qu'il donne.

La caractéristique de ce système d'échanges, c'est qu'il implique la confiance entre les membres et une participation durable au réseau. C'est pourquoi les réseaux de réciprocité les plus efficaces sont la famille élargie, les communautés ethniques et parfois les réseaux de voisinage. La réciprocité fonctionne surtout au niveau local, parce que le plus souvent il s'agit de services fournis en fonction de la demande au sein du réseau. Plus est ample la diversité des biens et services échangés, plus la réciprocité est efficace en tant que stratégie de résistance à la crise; plus la mixité sociale est élevée dans le réseau, plus grande est la diversité en capacités de production des membres du réseau.

Le cas des Turcs à Bruxelles est révélateur de ces phénomènes. A Bruxelles, il y a trois noyaux de concentration de Turcs dont le plus important se situe à cheval sur les communes de Saint-Josse et de Schaerbeek (38% de Turcs et 63% d'étrangers en 1991). Cette forte concentration s'explique d'abord par les migrations en chaîne qui caractérisent l'arrivée des Turcs en Belgique depuis les années 70, et ensuite par le fait qu'ils aient une immigration essentiellement urbaine. Dans ce quartier, ils sont originaires de la campagne d'Emirdag et des villages environnant et chaque café, snack, restaurant ou commerce du quartier fait encore référence à la Turquie. De même les structures villageoises y sont reproduites avec leurs dimensions de contrôle et d'entraide, d'abord au sein de la famille élargie et ensuite de la communauté.

Une étude du quartier⁵ a montré que l'intégration des Turcs est facilitée par le quartier qui n'a pas les caractéristiques du ghetto qu'on veut parfois lui attribuer. Au contraire, il encourage l'inté-

5. Mistiaen P., Meert H. & Kesteloot C., «Polarisation socio-spatiale et stratégies de survie dans deux quartiers bruxellois», *Espace-Populations-Sociétés*, 3, 1995, pp.277-290; et Kesteloot C., Meert H., Mistiaen P., Savenberg S. & Van der Haegen H., *De geografische dimensie van de dualisering in de maatschappij, overlevingsstrategieën in twee Brusselse wijken*, Federale Diensten voor Wetenschappelijke, Technische en Culturele Aangelegenheden, Brussel, 1997.

gration de ses habitants parce qu'il leur donne accès simultanément aux trois modes d'intégration économique, ou mode d'accès aux ressources mentionnés plus haut: l'échange marchand tout d'abord, par la position centrale du quartier dans la ville et qui est renforcée par la présence de nombreuses entreprises ethniques; la redistribution de l'Etat à travers les nombreux organismes sociaux présents; et la réciprocité basée sur une communauté ethnique soudée. Les cafés, réservés exclusivement aux hommes, ont un rôle stratégique dans ce processus parce qu'ils sont les lieux où les informations sont diffusées. Les compétences manuelles variées de la population, la diversité de catégories socio-professionnelles présentes et l'introduction dans des réseaux qui se superposent permettent à cette population de se débrouiller dans quasi tous les domaines de la vie quotidienne et d'avoir accès à des biens de consommation à moindre prix. L'efficacité de la réciprocité dans le quartier renforce aussi les possibilités de faire valoir dans les autres sphères d'intégration (marché d'échange et redistribution).

Cela signifie qu'il n'y a pas de pauvreté à proprement parler dans le quartier turc de Saint-Josse-Schaerbeek, malgré les niveaux de revenus fort bas (revenu annuel moyen par habitant de 150.000 Fb contre 340.000 pour la Région – chiffres de 1993), et que le quartier reste attractif, autant pour la population turque – avec l'arrivée plus récente de ses professions libérales (avocats, médecins, dentistes, kinésistes) – que belge.

Enfin, cette solidarité de quartier, basée sur la diversité et la communauté ethnique, joue aussi un rôle sur la criminalité. D'une part, les stratégies de débrouille et le contrôle social n'encouragent pas les jeunes à verser dans la petite criminalité; ainsi, les données relatives à la criminalité des Turcs sont nettement inférieures à celles des Belges ou des Marocains⁶. Et d'autre part, s'il n'y a pas absence totale de criminalité, on parle parfois de véritable «mafia turque» puisque celle-ci aussi s'appuie sur ces liens de réciprocité et sur une étroite collaboration avec le pays d'origine.

La communauté marocaine à Bruxelles n'a rien à voir avec ce fonctionnement. L'histoire et les lieux d'origine de l'immigration sont différents et multiples, on ne retrouve pas le même type de

6. Brion F., «Crime et contrôle de l'immigration: production et reproduction d'identités dégradées», *Agenda Interculturel*, n°142, 1996, pp.5-9.

cohésion et de diversité ainsi que leurs conséquences dynamiques au sein de quartiers à dominance marocaine.

La mixité sociale peut donc favoriser la réciprocité.

Mais pour en arriver à ce type de situation, la mixité sociale au niveau local ne suffit pas: encore faut-il que les personnes ou ménages soient intégrés dans un même réseau. Parce que tout cela exige confiance et durée: c'est souvent au prix de lentes maturations que le résultat sera atteint, plutôt que grâce à quelques mesures dans le domaine du logement ou de la revitalisation des quartiers, fussent-elles doublées d'un accompagnement social. La diversité existante doit donc être cultivée.

Quand la réciprocité fonctionne sur base de réseaux ethniques solides, le bricolage de mesures de «dispersion», au nom de la mixité sociale (ou de la gentrification) aboutit par contre à l'inverse de l'objectif annoncé: les déplacements détruisent des réseaux existants et renforcent la pauvreté plutôt que de la combattre. Il importe plutôt de sauvegarder la concentration ethnique. Dans la mesure où existe malgré tout une certaine mobilité sociale dans le groupe concerné, la mixité socio-économique croîtra et la réciprocité pourra non seulement apporter une plus grande capacité de résistance, mais aussi devenir un tremplin pour une stratégie émancipatrice au niveau du groupe.

Quand sont réunies les conditions favorables à la réciprocité, il apparaît qu'être pauvre dans un quartier mixte (sur le plan socio-économique) vaut mieux qu'être pauvre dans un ghetto; être pauvre dans un vieux quartier populaire, même quand l'offre de logement est régie par les dures lois du marché, vaut mieux qu'être pauvre dans un quartier monofonctionnel de logements sociaux; être pauvre au centre de la ville vaut mieux qu'être pauvre dans une zone périphérique mal reliée au reste de la ville. Ces trois éléments se combinent d'ailleurs au niveau de l'espace: mixité, profondeur historique et centralité s'opposent à uniformité, fonctionnalisme et périphérie.

Ainsi les «grands ensembles» des banlieues françaises sont-ils moins hétérogènes que les quartiers pauvres urbains héritiers des ceintures ouvrières du XIX^e siècle. Les quartiers difficiles situés au centre des villes hollandaises sont par contre plus hétérogènes, notamment en raison de la rénovation urbaine, du système d'attribution des logements et des allocations de loyer: ces

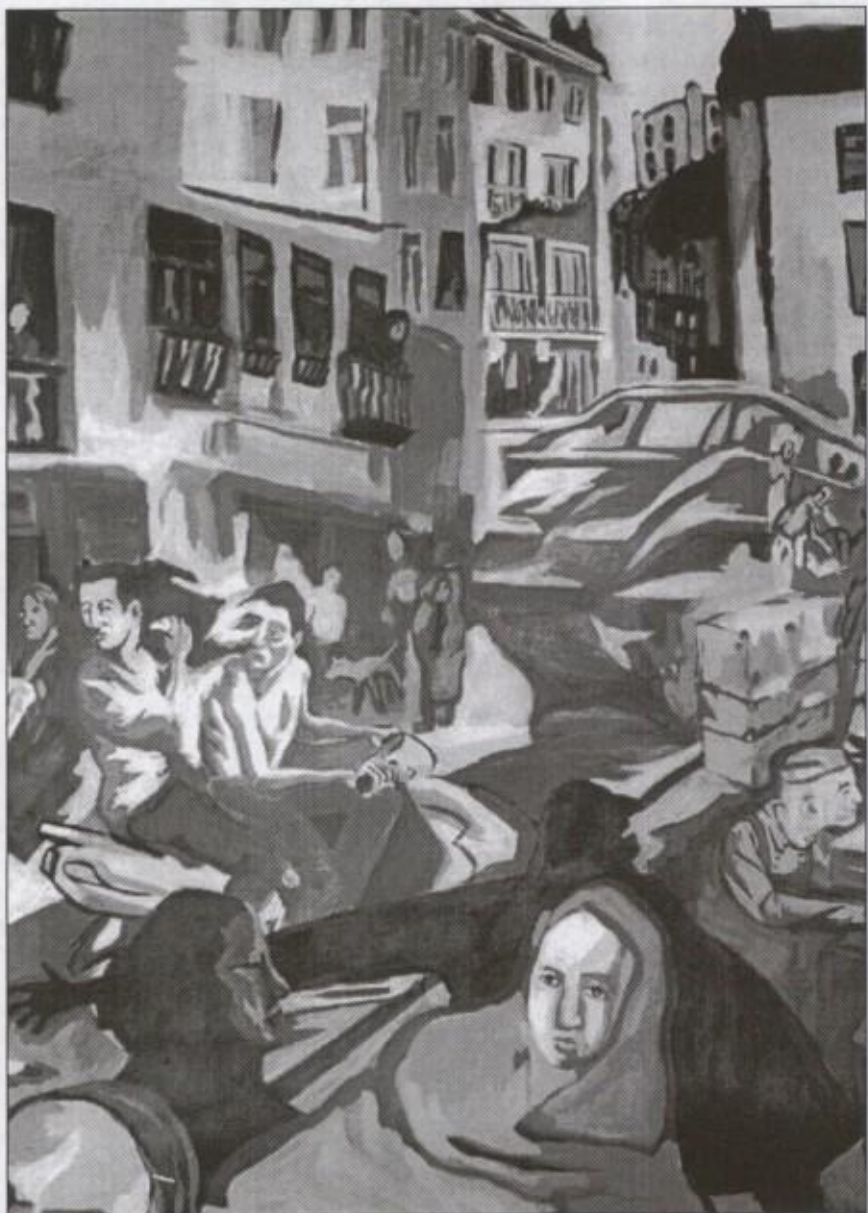
deux derniers éléments ont eu pour effet que les Turcs et les Marocains s'y concentrent de plus en plus dans les cités-jardins d'après-guerre⁷.

Sachant cela, n'est-il pas frappant que les émeutes de jeunes s'inscrivent structurellement dans la banlieue française, qu'elles éclatent sporadiquement à Bruxelles et qu'elles sont, jusqu'à maintenant, inconnues aux Pays-Bas?

Ceux qui se lancent dans un discours en faveur de la mixité sociale abordent une matière complexe et difficilement maîtrisable. Son analyse mène surtout à savoir ce qu'il ne faut pas faire quand de nouveaux quartiers sont programmés.

Alors, en fin de compte, ne vaut-il quand même pas mieux rendre les pauvres plus riches et les faibles plus forts?

7. Kesteloot C. & Cortie C., «Housing Turks and Moroccans in Brussels and Amsterdam, state intervention and market forces», *Urban Studies*, 35, 10, 1998, pp.1835-1853.



Projet rue Terre Neuve. La cinquième couche (collectif d'artistes, dont Christophe Poot, Xavier Löwenthal).

mixité sociale : le syndrome du heysel

luc carton*

La question de la mixité sociale, dans la formulation-même retenue pour le forum*, déclenche une réaction d'agacement, je l'avoue et je vais tenter de m'en expliquer.

Pour un certain bon sens, il paraît évident qu'il y a un manque de mixité. Mais sans doute ne faut-il pas se tromper de mixité, et examiner quelles sont les mixités stratégiques à rechercher.

La première mixité à rechercher en ville est la mixité des fonctions. Un intervenant a attiré notre attention sur certaines stratégies politiques de déstabilisation des entreprises qui restent encore en ville, ou ont pu rester, et qui désormais font leurs bagages. C'est la première des mixités à rechercher parce qu'elle organise toutes les conditions de lutte, et peut-être d'identité. Précisément, la mixité des fonctions, à Bruxelles, vise du point de vue économique des fonctions autres que tertiaires. Car une des causes structurelles - propres à Bruxelles - de la précarisation, de la paupérisation d'une partie de la population est bien identifiée: il s'agit du mode de croissance économique tout à fait extra-

* Chercheur à la Fondation Travail-Université. Transcription de l'intervention de l'auteur au forum des EGEP, «Mixité sociale: objectif ou moyen?», le mardi 20 janvier 1998. Mise en forme revue par l'auteur.

verti qui a été choisi et promu, et qui ne correspond pas aux attentes, aux besoins et aux possibilités de la population bruxelloise, en particulier ceux de la classe ouvrière. Donc, mixité des fonctions, en particulier pour la défense de l'espace des secteurs industriels et artisanaux.

La deuxième mixité qui doit être recherchée est la mixité de destin dans un groupe, *a contrario* des processus qui conduisent à l'hyper-ghetto aux Etats-Unis (dont Kesteloot parle ailleurs). Il me semble particulièrement dramatique aujourd'hui qu'une série de groupes sociaux ne connaissent plus une mixité de destin: s'ils ont la même perspective de destin sans avenir, il y a énormément de risques de repli social et politique du groupe, voire d'autodestruction des individus et du groupe.

Enfin, la troisième mixité à rechercher est la mixité de la représentation en politique. S'il y a bien une mixité qui manque à Bruxelles, c'est celle-là, car tout le monde sait qu'effectivement les plus délaissés ne sont pas les mieux représentés dans les conseils communaux, notamment tant que les droits de vote et d'éligibilité ne sont pas attribués aux étrangers résidant à Bruxelles.

J'y ajouterai qu'il y a une mixité à reconstruire parce qu'elle est en train de se défaire. Elle tient à la capacité de nos sociétés d'encadrer et de réguler les relations marchandes pour que les relations marchandes autorisent une mixité d'usage. C'est elle qui est compromise fondamentalement à Bruxelles, et elle se mesure en droit à la ville et en droit au logement.

Toutes ces mixités, j'aurais tendance à les opposer à la notion de mixité sociale qui me paraît, elle, d'avantage relever du fantasme, et d'un fantasme dangereux. Si nous revendiquons avec force mixité de fonctions, mixité de destin, mixité de représentation et mixité dans les relations marchandes, il est devenu tout à fait inutile de plaider pour la mixité sociale. Je veux dire par là que la façon dont on mobiliserait cette notion est à double titre perverse.

Primo, elle est appelée à justifier des redistributions paradoxales: ainsi sous le label chéri du logement «moyen» - sympathique en termes de résonance politique et idéologique - est visé en pratique un créneau de revenus qui est plutôt celui des 9^e et 10^e déciles (les 20% les plus riches des ménages), que celui du 5^e

décile, les revenus médians; ainsi quand «on parle» de logement «moyen», il s'agit concrètement de stabilisation d'un marché par des transferts publics à des ménages dont les revenus se situent en haut de l'échelle des revenus. Voilà en quoi il y a perversité. *Secundo*, l'usage de la notion de mixité emporte évidemment le risque de discriminations négatives, c'est-à-dire concrètement sur le modèle des histoires du quartier du Cheval Noir, de l'établissement de barrières à l'accès sous prétexte de la recherche d'un «équilibre».

disperser les pauvres ?

Ces discriminations négatives, dirigées contre les pauvres, soulèvent la question de la pauvreté elle-même, de son ampleur notamment. Quelques données clefs à ce propos méritent d'être rappelées. La FTU vient de remettre au Parlement régional son 4^e Rapport sur l'état de la pauvreté à Bruxelles, et il me faut souligner que la façon dont ces rapports peuvent être commentés et avoir des résonances en politique est chaque fois plus incertaine et inquiétante, d'autant que les chiffres seront manifestement pires demain. Nous menons d'autre part la 5^e/6^e campagne d'enquête pour l'Observatoire des loyers, qui n'est pas plus réjouissant.

S'agissant par hypothèse de mixer les pauvres et les riches de Bruxelles, une donnée fondamentale en termes de revenus c'est que les 25% les moins riches de la population captent 8% des revenus, tandis que les 25% les plus riches de la population captent 48% des revenus. Vous avez là campée une inégalité qui est d'ailleurs sous-estimée de façon notoire.

Comme le montre Marie-Laurence De Keersmaeker (*ndlr* - voir son article ci-après), sur les dernières années, en comparant les revenus à Bruxelles et dans le reste du pays, l'image de ville-région riche est pleine de paradoxes.

Mais à l'intérieur de la Région, l'examen de la taille des ménages par exemple est lui aussi révélateur. Nous avons en effet à Bruxelles, pour les ménages du premier décile - les 10% les plus pauvres - une double sur-représentation: celle des ménages n'ayant qu'une personne (de l'ordre de 127%), et celle des ménages de 6 personnes (de l'ordre de 221%). Par rapport à un indice 100, qui devrait être observé partout si tous les ménages étaient répartis également, si le modèle de la mixité avait de la

consistance, on trouve 127 pour les ménages d'une personne et 221 pour les ménages de 6 personnes dans le décile le plus bas. Dans le haut de l'échelle des revenus, pour le 8^e décile, il y a 186 ménages d'une personne au lieu de 100, et 167 ménages de 6 personnes au lieu de 100, mais surtout, les ménages de 3 personnes à charge sont sous-représentés, 42 au lieu de 100.

Ces chiffres montrent un face à face qui s'organise à Bruxelles – ce qui explique probablement que soit mis à l'ordre du jour le thème de la mixité sociale – un face à face entre une partie de la population qui manifestement s'appauvrit et une partie de la population qui s'enrichit. Tandis que disparaît de l'échiquier bruxellois, et continue de disparaître chaque année, un certain nombre de familles à revenus moyens et de taille moyenne. C'est l'ex-urbanisation ou la péri-urbanisation, la sub-urbanisation selon la formule de Christian Kesteloot.

agir sur le marché locatif

L'autre donnée fondamentale - parce que sensible à une action régionale - concerne les capacités d'accès au marché locatif de la population. Sur dix ans, de 1982 à 1992, les 20% les plus pauvres qui, avec leurs revenus, avaient en 82 une capacité théorique d'accès au logement de 16% du marché des appartements ou maisons à louer, n'ont plus, en 1992, que 5%.

Autrement dit, si 20% de la population – étant donné d'une part l'évolution de ses revenus, d'autre part l'évolution des loyers du logement – se trouve en face de 5% du marché à un prix supportable pour son budget (et cet accès théorique est au demeurant surestimé), cela signifie que les loyers des logements les plus modestes sont poussés à la hausse, et que trois quarts des plus petits revenus paient trop, s'appauvrissent, doivent couper dans leurs autres dépenses de base.

Si on élargit au troisième décile, des revenus qui donnaient en 1982 30% d'accès au marché ne donnent plus que 14 % en 1992. Si on monte jusqu'au 7^e décile, en ne laissant de côté que le groupe des 30% les plus riches, la capacité d'accès était de 64% du marché en 1982, et est de 55% en 1992: même le 7^e décile est encore confronté à une diminution de sa capacité de choix résidentiel. Il n'y a donc que les 20% de ménages aux revenus les plus élevés qui ont le choix sur le marché locatif (et ceux là sont pour la plupart propriétaires).

Encore un indicateur parmi d'autres: à Bruxelles, d'après notre façon d'enquêter à l'Observatoire des loyers, 5% des ménages occupent un logement inadéquat pour ce qui concerne la taille du logement. Cela peut paraître peu. Mais les familles nombreuses connaissent un taux d'inadéquation de 47% ! Les familles monoparentales, de 29%. Et les familles issues de l'immigration non communautaire ont un taux d'inadéquation de 20%.

L'analyse du marché locatif, et les quelques données évoquées ci-avant, conduisent à affirmer que la mixité se joue d'abord dans le renouveau ou la redéfinition de la capacité de réguler le marché immobilier. Le sol ne peut plus rester un bien libéralisé comme il l'est aujourd'hui. Il y a à ce sujet nombre de propositions qui ont déjà été faites par différents groupes - notamment sur un plan scientifique par la FTU - tant en matière de fiscalité immobilière que de taxation des plus-values; d'autres concernent des procédures plus fines de médiation sociale du marché. La principale clef, si on veut maîtriser le processus de ségrégation urbaine, se situe de ce côté-là.

agir contre l'appauvrissement

La deuxième clef concerne l'emploi. Tant qu'à parler de mixité, reconnaissons qu'il manque des femmes à l'emploi, qu'il manque des jeunes issus de l'immigration à l'emploi, qu'il manque des plus de 45-50 ans à l'emploi. L'autre manière de contrer les processus de ségrégation sociale relève d'un progrès de la négociation sociale sur la maîtrise des conditions d'embauche et de mise au travail de la population qui en est exclue aujourd'hui. Cela me paraît plus raisonnable que d'essayer de déménager des classes moyennes à Cureghem.

Troisième proposition, pour ne pas oublier «les moyens». S'il y a bien une chose qui n'est pas assez mixte à Bruxelles c'est la participation aux coûts urbains, ne serait-ce que pour la fiscalité immobilière concernant les propriétaires non occupants, qui est beaucoup moins lourde que celle pesant sur les revenus du travail: cela vaut pour la Belgique en général, et pour Bruxelles en particulier (vu la prépondérance du parc locatif).

Mais surtout, Bruxelles a la particularité presque unique au monde d'être une ville qui fait payer à ses seuls habitants un ensemble de coûts urbains. Mis à part les quelques liards de la solidarité

fédérale ou interrégionale qui ne sont pas tellement à la hauteur, nous sommes devant le paradoxe d'une ville qui fait financer ses équipements essentiellement par les citoyens. Il faut passer au financement des externalités urbaines par leurs utilisateurs, et ces utilisateurs sont principalement des entreprises du tertiaire et du tertiaire transnational.

Il y a là un chantier à ouvrir, surtout dans la perspective de la négociation de 1999, et des plus prometteurs si vraiment il s'agit toujours de prendre au sérieux l'idée de la mixité.

contre le syndrome du heysel

Des témoignages entendus au Forum, il faut encore souligner que l'essentiel dans le récit du locataire de logement social tenait peut-être à la description du plus beau levier de mixité dans un groupe, à savoir le développement de la capacité d'auto-organisation de ce groupe. Si on tient à ménager la notion de mixité, alors un des chantiers prioritaires est de favoriser, d'aider, d'aider au financement et à l'organisation de démarches qui permettent à un groupe de se saisir de son destin et de s'auto-organiser.

L'importance attachée à la notion de mixité et à sa perversité reflète pour une part la conviction que nous vivons, depuis une vingtaine d'années, une privation grandissante de notre capacité de penser l'avenir. Les groupes dont on parle, non seulement ont des difficultés objectives à pouvoir penser l'avenir, mais ils vivent ce que j'appelle le syndrome du Heysel: quelques personnes se bagarrent en haut du stade, et leur bagarre provoque un mouvement de panique en chaîne qui fait que chaque étage s'écroule sur celui d'en dessous; en bas il y a quarante morts; et ceux qui se bagarrent en haut ne le savent pas du tout, ils sont dans l'incapacité de le voir et de le savoir. Cette cruelle métaphore vaut à la fois pour le marché du travail et pour le marché immobilier. Et elle désigne un extraordinaire risque: tout en bas des gradins, entre les deux derniers gradins, on se bat pour sa survie entre soi. L'exclusion y devient une pratique populaire: le voisin, celui qui est extrêmement proche, celui qui est presque comme moi et qui pourrait s'en tirer en marchant sur ma tête, devient mon ennemi.

Dans le débat sur la mixité, notre principal problème est là. Il porte plus humblement sur les problèmes que l'on rencontre au quotidien: concentration non pas de gens qui... mais de gens à

qui on a fait une série de choses. Quand ces gens sont concentrés, effectivement ils finissent par croire que leur voisin est l'ennemi. Je crois que l'action collective et l'auto-organisation de ces populations, et si possible leur alliance avec d'autres luttes – je pense évidemment aux luttes du mouvement ouvrier – sont les conditions qui permettent de retrouver un adversaire réel, et donc de ne plus avoir de faux ennemis chez ses voisins.



Projet, Fréon, (collectif dont Dominique Goblet).

état de la pauvreté dans la région de bruxelles-capitale : un rapport

marie-laurence de keersmaecker*

Selon les termes d'une ordonnance du 11 juillet 1991, les instances bruxelloises se sont imposé de dresser annuellement un bilan de l'état de la pauvreté de la Région bruxelloise. Ce bilan doit être construit à partir des rapports d'activités des CPAS bruxellois, afin de permettre à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune de débattre sur l'état de la pauvreté, son évolution et les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour y remédier. Afin de placer l'action des CPAS en matière d'attribution du minimex et de l'équivalent-minimex dans le contexte bruxellois, des indicateurs sociaux plus larges sont construits afin d'embrasser de larges domaines, allant de l'étude des inégalités via la structure des revenus des ménages à l'interprétation des processus de précarisation et de paupérisation tels que le travail et le logement. En effet, la pauvreté doit être considérée comme un «rapport social»; elle participe des mécanismes de développement économique et social et, spécialement dans la Région bruxelloise, relève du mode de croissance extraverti d'une économie urbaine fortement internationalisée.

Pour la quatrième fois en 1997, un rapport sur l'état de la pauvreté¹ a été réalisé à partir de la construction d'indicateurs

*. Chargée de recherche à la Fondation Travail-Université; chargée de cours à l'UCL.

1. Source: De Keersmaecker M.-L., *Quatrième rapport sur l'Etat de la Pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale*, roneo, 1997.

sociaux. Les principaux résultats sont présentés dans cet article, qui s'articulera autour des problématiques suivantes: d'une part, l'évaluation du nombre de ménages à bas revenus et son évolution dans une perspective d'évaluation tendancielle des taux de pauvreté à Bruxelles; d'autre part, l'explication des processus de précarisation et de paupérisation et la description des groupes de la population plus particulièrement fragilisés: enfin, l'explication d'un mécanisme général de polarisation sociale des villes se développant insidieusement dans toutes les grandes métropoles et en particulier, dans la Région bruxelloise.

évaluation du nombre de ménages à bas revenus

Les indicateurs sociaux construits à partir des statistiques d'attribution du minimex, de l'équivalent-minimex, du revenu garanti aux personnes âgées, des statistiques de chômage et de chômage de longue durée, des statistiques de revenus permettent de cerner l'état de la pauvreté et de la précarité dans la Région bruxelloise.

En utilisant les statistiques de revenus, on peut estimer entre 10% et 16% la proportion de ménages en situation de pauvreté dans la Région bruxelloise, et à plus de 30% la part de la population bruxelloise vivant en situation de précarité et de pauvreté. Le tableau 1 enregistre différentes valeurs du taux de pauvreté à Bruxelles, obtenues à partir de l'utilisation de seuils de pauvreté définis suivant des méthodologies spécifiques².

Les statistiques d'attribution du minimex, de l'équivalent-minimex et du revenu garanti aux personnes âgées associées aux statistiques du chômage de longue durée confirment ce résultat: 10% de la population bruxelloise serait bénéficiaire de manière direc-

2. Citons entr'autres Deleeck H., Cantillon B., Meulemans B. et Van Den Bosch K., «Indicateurs sociaux de la sécurité sociale 1985-1988», *Revue belge de Sécurité Sociale*, Notes documentaires, 1991, pp.689-755; Cantillon B., Marx I., Proost D. et Van Dam R., «Indicateurs sociaux 1985-1992», *Revue belge de Sécurité Sociale*, 1994, pp.485-736; Forster M., «Bas revenus et pauvreté: une comparaison internationale», *Problèmes économiques*, 2413, 1995, pp.5-11; Delvaux B., «Le seuil de pauvreté: éléments de réflexion», *Bulletin de l'IRES*, 140, 1989.

TABLEAU 1 - Comparaison des pourcentages de ménages à bas revenus à Bruxelles suivant les types de seuils utilisés³ (revenus de 1995).

Type de seuil	Taux de bas revenus
IRES	16.7%
CSB	
100% séc.existence	26.7%
75% séc.existence	11.5%
ULg	
80% revenu médian	31.8%
50% revenu médian	8.1%
Seuil légal	6.7%

Source: Institut National de Statistique, Statistiques fiscales; Cantillon e.a., 1994; propres calculs.

TABLEAU 2 - Taux de pauvreté évalué à partir du nombre de personnes vivant d'une allocation au taux minimex ou d'une allocation de chômage de longue durée (1996)

Type d'aide	nombre de personnes	% de la population
Bénéf.directs et indirect, du minimex	21 185	2.2%
de l'équivalent-minimex	15 035	1.6%
Bén. du revenu garanti	12 017	1.3%
Total minimex (1)	48 237	5.1%
Chômage de longue durée (2)	46 754	4.9%
Total (1)+(2)	94 991	10.0%

Source: Indicateurs statistiques bruxellois, Fichiers signalétiques des CPAS bruxellois; Rapports annuels de l'ONEm et de l'ORBEm; propres calculs.

3. Afin d'évaluer des taux de pauvreté, des seuils de pauvreté doivent être déterminés. Plusieurs auteurs ou institutions de recherche ont procédé à cette détermination. Le tableau consigne la comparaison de taux de pauvreté évalués selon les différentes méthodes. Pour plus de renseignements, se référer à De Keersmaecker M-L., *Quatrième Rapport sur l'Etat de la Pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale*, roneo, 1997.

te ou indirecte des allocations sociales et des allocations de chômage de longue durée (voir tableau 2). Ce taux minimise l'ampleur de la pauvreté puisqu'il est difficile, voire même impossible de quantifier la grande pauvreté, les personnes exclues de tout système de sécurité sociale, les personnes sans-abri, etc. De plus, les seuils de pauvreté n'intègrent pas les coûts différenciés du logement, plus élevés à Bruxelles que dans les autres régions du pays.

la croissance de la pauvreté et de la précarité

Tous les indicateurs convergent pour mettre en évidence la croissance de la précarité et de la pauvreté depuis le début des années 90 : augmentation du nombre de titulaires du minimex et de l'équivalent-minimex, recrudescence du chômage, enlèvement dans le chômage de longue durée,... L'évolution des valeurs des indicateurs sociaux entre 1994 et 1995 nous avait fait tirer la sonnette d'alarme devant une aggravation aussi nette de la situation de la pauvreté et de la précarité dans la Région bruxelloise.

A partir des indicateurs de taux de pauvreté, le pourcentage de ménages en état de pauvreté enregistré dans le tableau 3 augmenterait entre 1993 et 1995 d'environ 10%. La proportion de ménages en état de précarité s'accroîtrait d'environ 3% durant cette même période. On peut dès lors émettre l'hypothèse de passage de l'état de la précarité à celui de pauvreté d'une partie déjà fragilisée de la population.

Le tableau 4, quant à lui, consigne l'évolution du nombre de titulaires du minimex, du revenu garanti aux personnes âgées et du nombre de chômeurs de longue durée. Si les taux de pauvreté demeurent alarmants entre 1995 et 1996, ils connaissent des fléchissements: augmentation de 13% des titulaires du minimex entre 1994 et 1995, de 9% entre 1995 et 1996; baisse du nombre de titulaires de l'équivalent-minimex et du chômage. Mais peut-être ces diminutions sont-elles dues à la diminution du rôle de l'Etat-Providence?

La montée de la pauvreté en général et l'augmentation chaque année du nombre de titulaires du minimex en particulier nous ont poussé à rechercher quels sont les facteurs d'exclusion aujourd'hui.

TABLEAU 3 - Evolution des pourcentages de ménages à bas revenus à Bruxelles (1993-1995)

Type de seuil	1993	1995	évolution 93-95 (1993=100)
IRES	14.9%	16.7%	12.1%
CSB			
100% séc.existence	25.7%	26.7%	3.9%
75% séc.existence	10.6%	11.5%	8.5%
Ulg			
80% revenu médian	32.8%	31.8%	-3.0%
50% revenu médian	7.4%	8.1%	9.5%
Seuil légal	5.5%	6.7%	21.8%

Source: Institut National de Statistique, Statistiques fiscales; Cantillon e.a., 1994; propres calculs.

TABLEAU 4 - Evolution du nombre de titulaires du minimex et du nombre de bénéficiaires d'allocations de chômage de longue durée (indice 1989 = 100)

Années	Minimex	Revenu garanti	chômeurs longue durée		
			(1-2 ans)	(2-5 ans)	(+ de 5 ans)
1989	100	100	100	100	100
1993	143	108	150	153	78
1994	162	111	186	191	82
1995	183	109	174	223	90
1996	201		174	226	95

Source: Fichiers signalétiques des CPAS; rapports de l'ONem et de l'ORBEM; propres calculs.

d'hui les plus marquants à Bruxelles. Afin d'approcher de plus près la réalité des titulaires du minimex et de l'équivalent-minimex, les facteurs explicatifs de leur entrée dans le domaine de l'aide sociale, une vaste enquête a été menée dans les CPAS bruxellois auprès des demandeurs d'octroi du minimex ou de l'équivalent-minimex. Les travailleurs sociaux des CPAS ont interrogé, durant les mois de novembre et de décembre 1996 et de janvier 1997, les personnes sollicitant l'octroi du minimex ou de l'équivalent-minimex et ce, relativement à leur parcours résidentiel, aux octrois éventuels passés du minimex ou de l'équivalent-

minimex et aux raisons qui justifient leur demande. Il est dès lors possible de mettre en évidence les facteurs principaux d'entrée dans le minimex. Ils sont relatifs, de manière traditionnelle, aux problèmes de pauvreté structurelle et, de manière conjoncturelle, aux problèmes liés à la récession économique et à la diminution de la protection du chômage. La tendance à l'individualisation des ménages, que ce soit à la suite du départ du jeune de la maison parentale ou de la séparation du couple, est un élément catalyseur de l'exclusion sociale⁴ (tableau 5).

TABLEAU 5 - Catégories de facteurs explicatifs des demandes d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex

Facteurs	minimex	équiv.minimex	ensemble
Absence de travail	21.6%	22.8%	21.9%
Protection insuff. du chômage	37.6%	23.7%	33.9%
Protection insuff. de la sécurité sociale	3.9%	2.4%	3.5%
Précarisation des jeunes	11.7%	9.0%	11.0%
Séparation des couples	9.4%	10.2%	9.6%
Problèmes de logement	3.0%	3.1%	3.0%
Problèmes administratifs	12.8%	28.8%	17.1%

Source: De Keersmaecker M-L., 1997.

Dès lors, nous pouvons parler de plusieurs ensembles de facteurs qui paraissent être à la source des phénomènes d'exclusion observés dans la Région bruxelloise.

Il y a, d'une part, les facteurs économiques. Le marché du travail bruxellois est en période de dépression. Il s'oriente résolument vers des activités tertiaires. L'emploi manuel diminue. L'emploi à temps partiel s'est substitué à l'emploi à temps plein. Les entreprises demandent de plus en plus de qualifications et exigent flexibilité et adaptabilité. En outre, l'accès au marché du logement

4. Source: De Keersmaecker M-L., «Etat de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Construction d'indicateurs sociaux», dans Vrancken J., Vanhercke B., Carton L. et Van Menxel G. (eds), *Vingt ans des CPAS. Vers une actualisation du projet de société*, eds ACCO, Leuven, 1997, pp.79-100.

est difficile: depuis la fin des années 80, les coûts du logement ont fortement augmenté à Bruxelles, entraînant un accroissement sensible de la part de leur budget que les ménages affectent au logement. Cet accroissement des prix affecte essentiellement la partie la plus fragilisée de la population, qui ne trouve plus dans l'offre de réponse à ses besoins. Il s'est développé à Bruxelles une forte demande sociale de logements.

D'autre part, on assiste à la remise en cause de l'Etat-Providence. La conjonction de l'augmentation du chômage de longue durée, des modifications de la législation concernant le chômage à temps partiel et des mesures d'exclusion du chômage a pour conséquence une aggravation de la pauvreté et des demandes d'accès au bénéficiaire du minimex ou de l'équivalent-minimex. La diminution de la protection du chômage nécessiterait des transferts de la sécurité sociale à l'aide sociale.

Enfin, les mutations démographiques ont généré de nouvelles conditions de vie familiale et de nouveaux besoins auxquels les politiques de sécurité sociale n'ont pu répondre. Il y a, tout d'abord, la hausse du nombre de divorces et la croissance du nombre de familles monoparentales, et les liens que ces situations familiales ont avec l'augmentation des risques de pauvreté. Le taux élevé de chômage chez les jeunes les empêche d'accéder à l'autonomie et entraîne une hausse de l'âge moyen du mariage. Le nombre de personnes âgées de plus de quatre-vingts ans augmente sensiblement avec ses risques d'isolement social.

Ces mutations démographiques ont toutes pour effet une croissance de l'état d'isolement des individus ayant pour cause et pour effet le développement de grands risques de pauvreté qui sont de moins en moins palliés dès lors par les mécanismes de protection familiale.

les groupes fragilisés

En raison des mutations démographiques et de leurs impacts sur le développement de la précarité et de la pauvreté, certains groupes socio-démographiques se trouvent plus souvent fragilisés. Nous remarquons spécialement: les femmes chefs de famille monoparentale, les jeunes, les chômeurs âgés, les personnes de nationalité étrangère hors Union européenne.

Voyons d'abord les femmes chefs de famille monoparentale. Les différentes statistiques font clairement état de la précarité des femmes face au marché du travail: les taux de sortie du chômage sont inférieurs, les proportions de femmes qui sont chômeuses de longue durée sont plus élevées, le travail à temps partiel est plus répandu que chez les hommes. Cette inégalité des femmes par rapport aux hommes est d'autant plus source de précarité et de pauvreté pour les femmes qui se retrouvent seules à la tête d'une famille. Ce cas est fréquent: à noter à cet effet la proportion importante de titulaires féminines du minimex qui se déclarent isolées avec enfants. Les femmes qui élèvent seules leurs enfants et qui vivent d'un emploi précaire ou d'allocations du chômage ou du minimex cumulent les facteurs d'exclusion dans une société où le double revenu est devenu le revenu de référence.

Ces dernières années ont vu l'entrée massive des jeunes de 18 à 25 ans dans les statistiques d'attribution du minimex, du chômage et du chômage de longue durée. La présence de plus en plus marquée des jeunes dans le chômage de longue durée est un fait marquant de ces deux dernières années et est un présage de leur marginalisation toujours plus grande face au marché du travail (tableau 6).

TABLEAU 6 - Evolution de la proportion de jeunes de 18 à 25 ans qui sont titulaires du minimex et chômeurs de longue durée.

Années	Minimex	Chômeurs longue durée	
		(1-2ans)	(2-5ans)
1990	14%	14%	9%
1993	20%	19%	10%
1994	23%	19%	11%
1995	26%	19%	11%
1996	27%		

Source: Fichiers signalétiques des CPAS bruxellois; Rapports annuels de l'ONEm et de l'ORBEM; propres calculs.

Les résultats de l'enquête sur les raisons de demande d'octroi du minimex permettent d'expliquer l'explosion du nombre de titulaires du minimex. Le tableau 7 met, en effet, en exergue la marginalisation sur le marché du travail d'une proportion toujours plus

grande de jeunes dont l'effet se voit cumulé lorsqu'il y a éclatement de la cellule familiale. Il apparaît alors que de nombreux jeunes opèrent des mouvements migratoires vers la région bruxelloise, vers la ville où ils espèrent rencontrer diversité et hétérogénéité des groupes sociaux et culturels même dans la pauvreté. Ils s'installent d'ailleurs préférentiellement dans les communes socialement mixtes.

TABLEAU 7 - Raisons de demandes d'octroi du minimex ou de l'équivalent-minimex chez les jeunes de moins de 25 ans

Raisons	part des facteurs
Absence de travail	20.2%
Protection insuffisante du chômage	26.2%
Protection insuffisante de la sécurité sociale	0.4%
Départ de la maison parentale et décrochage scolaire	28.5%
Séparation des couples	8.1%
Problèmes de logement	2.7%
Problèmes administratifs	13.8%

Source: De Keersmaecker M-L., 1997.

Souvent oubliés des statistiques de chômage, les chômeurs âgés représentent un noyau significatif de pauvreté et de précarité sans espoir de réinsertion dans le milieu du travail. Les taux de chômage sont supérieurs à la moyenne régionale, les taux de sortie du chômage sont très bas et ne diffèrent pas suivant la durée d'inoccupation.

Enfin, les personnes de nationalité étrangère non-communautaire. Fort présentes dans les statistiques d'attribution de l'équivalent-minimex, et sur-représentées dans le chômage, elles souffrent plus fortement que d'autres groupes de la sélectivité mise à l'œuvre sur le marché du travail.

la polarisation sociale de la ville

La polarisation sociale des villes est un élément préoccupant de cette fin de siècle.

Le terme de polarisation sociale des villes est un concept général de croissance des divisions et des inégalités au sein des villes.

Mais si l'inégalité se réfère à l'importance de la dispersion salariale ou des revenus, la polarisation fait allusion au phénomène de disparition de la classe moyenne. En outre, cette polarisation apparaît comme étant pluri-dimensionnelle puisqu'elle cumule une dimension sociale et une dimension spatiale⁵.

L'analyse de la structure des revenus des ménages bruxellois met en exergue la dualité de la Ville-Région: face-à-face prédominant des ménages des derniers pourcentiles du dernier décile⁶ de revenus et des ménages des trois premiers déciles de revenus, essentiellement des familles nombreuses. En outre, par rapport à l'ensemble du pays et par rapport aux arrondissements voisins, la Région bruxelloise est en moyenne de plus en plus pauvre.

C'est ainsi que le tableau 8 présente une comparaison de l'évolution de la distribution des revenus des ménages bruxellois par rapport à celle des revenus des ménages en Belgique. Dans ce tableau, si, pour un décile belge donné, le rapport est supérieur à 1, il y a une part plus importante de déclarants bruxellois que de déclarants dans l'ensemble de la Belgique. Dans ce tableau, si par contre le rapport est inférieur à 1, il y a sous-représentation de déclarants bruxellois dans cette catégorie.

Déjà en 1982, il y avait à Bruxelles sur-représentation des ménages des trois premiers déciles de revenus et des deux derniers déciles de revenus. Si la structure des revenus reste similaire aujourd'hui, elle est signe néanmoins d'un appauvrissement de la ville. En effet, la sur-représentation du dernier décile est moins manifeste et les ménages du neuvième décile sont aujourd'hui sous-représentés. Les ménages disposant de revenus

5. Pour plus d'information sur la notion de polarisation sociale, voir par ex. Hamnett C. «La polarisation sociale; déconstruction d'un concept chaotique?», in Martens A. et Vervaecken M., *La polarisation sociale des villes européennes*, Economica, Anthropos, Paris, 1997 (et les autres travaux de cet auteur).

6. *Ndlr*- Pour caractériser la répartition d'une population selon un critère – ici le revenu – on peut ranger les individus – ici les ménages – par ordre croissant, de façon à repérer le 10^e, le 20^e, ...: c'est ainsi que sont définis les *déciles*, de 0 à 10, de 11 à 20, etc. De même pour les *centiles*, ou les *quartiles* (25, 50, 75). La *médiane* est la position centrale: à la différence de la *moyenne*, elle n'est donc pas calculée sur ni influencée par les valeurs de critères (par ex. l'augmentation du niveau des hauts revenus fait monter la moyenne, pas la médiane).

TABLEAU 8 - Evolution du rapport entre le nombre de déclarants habitant Bruxelles et la Belgique par déciles de revenus belges.

Déciles	1982	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1	1.05	1.04	1.10	1.19	1.24	1.22	1.20
2	1.00	1.16	1.18	1.12	1.11	1.12	1.10
3	1.00	1.13	1.06	1.09	1.08	1.09	1.09
4	0.96	1.01	0.97	0.98	0.97	1.00	0.98
5	0.96	0.96	0.94	0.95	0.95	0.96	0.97
6	0.95	0.96	0.96	0.96	0.95	0.95	0.96
7	0.89	0.89	0.93	0.93	0.93	0.93	0.96
8	0.90	0.87	0.89	0.87	0.87	0.86	0.88
9	1.14	0.89	0.82	0.84	0.85	0.86	0.88
10	1.20	1.10	1.15	1.08	1.05	1.01	0.98

Source: Institut National de Statistique, Statistiques financières; propres calculs.

intermédiaires sont par contre toujours sous-représentés. Ces revenus intermédiaires englobent les revenus du quatrième au neuvième décile inclus. En 1995, les ménages de revenus du dernier décile, tout au moins des premiers pourcentiles du dernier décile de revenus diminuent aussi relativement. Etant donné l'exode urbain caractéristique de la Région bruxelloise, on peut admettre que ceux-ci quittent la ville. Ils ont les moyens, d'une part, d'accéder à la propriété au rapport qualité-prix plus attractif dans les communes périphériques et, d'autre part, d'augmenter leurs frais de transport vers leur lieu d'emploi qui se trouve majoritairement en ville. Par contre, la maximisation de leur utilité résidentielle pousse les ménages économiquement faibles à rester en ville où ils recherchent urbanité et centralité. Une ville où les coûts d'accès au logement ont augmenté significativement ces dernières années...

Même si l'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex ne concerne qu'une frange de la population, l'évolution galopante de leur nombre est un signe évident de la montée et du déplacement de la pauvreté dans la Région bruxelloise. Néanmoins, ni les chiffres instantanés ni même les séries chronologiques ne permettent d'apprécier réellement l'état de la situation, d'envisager des facteurs explicatifs pour mieux cibler des mesures à prendre pour lutter contre l'exclusion sociale. L'analyse des statistiques de revenus des déclarants bruxellois laisse supposer que les migra-

tions bruxelloises sont socialement et démographiquement différenciées. Dès lors, nous avons recherché si ce phénomène pouvait s'appliquer aux trajectoires résidentielles des demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex dans la Région bruxelloise. A partir des résultats de l'enquête réalisée dans les CPAS durant l'hiver 1996-1997, nous avons pu montrer que, si trois-quarts des demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex habitaient un an auparavant dans une commune de la Région bruxelloise, 15% d'entre eux habitaient un an auparavant dans une commune belge située en dehors du territoire bruxellois et 11% sont venus de l'étranger durant l'année écoulée (tableau 9). Ce phénomène, à la marge il est vrai, est cependant révélateur d'un surcroît d'immigration dans une Ville-Région pour laquelle les flux d'entrée de personnes n'affectent que 4% de la population, dans une Ville-Région s'appauvrissant et surtout caractérisée par l'exode urbain de populations des classes moyennes à supérieures (tableau 10)⁷.

La démonstration d'une région qui s'appauvrit, dont la capacité de couverture des dépenses sociales diminue, est une interpellation pour les pouvoirs publics à s'interroger sur les différents niveaux de solidarité à mobiliser.

Parmi les demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex qui résidaient un an auparavant dans une commune belge située en dehors du territoire bruxellois, il est possible de distinguer plus précisément les origines géographiques de cette immigration: 38% des personnes habitant un an auparavant dans une autre commune belge viennent des arrondissements de Halle-Vilvoorde et de Nivelles, les deux arrondissements voisins de la Région bruxelloise. Même si ce phénomène est plus marqué pour le segment considéré de population, il est aussi caractéristique des migrations totales vers la Ville-Région. En outre, apparaît aussi un phénomène migratoire vers Bruxelles de demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex qui habitaient un an auparavant dans une des grandes villes wallonnes: 10% viennent de Charleroi, 9% de Liège et 7% de Mons. Même si les lieux d'origine d'Antwerpen, de Thuin, de Soignies ou de Namur sont

7. Source: De Keersmaecker M-L., «Eléments d'interprétation des trajectoires résidentielles des titulaires du minimex», dans Vrancken J., Vanhercke B., Carton L. et Van Menxel G. (eds), *Vingt ans des CPAS. Vers une actualisation du projet de société*, eds ACCO, Leuven, 1997, pp.155-173.

TABLEAU 9 - Localisation résidentielle des demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex à la date du 1^{er} janvier 1996 (1997)

Origine	Minimex	Equiv.minimex	ensemble
Même commune	45.2%	34.7%	42.4%
Commune voisine	19.1%	15.7%	18.2%
Autre commune bruxelloise	12.9%	10.6%	12.3%
Autre commune belge	15.0%	13.2%	14.5%
Pays de l'Union Européenne	3.1%	2.5%	2.9%
Autre pays étranger	2.6%	23.0%	8.1%
Radié	2.1%	0.3%	1.6%

Source: De Keersmaecker M-L., 1997.

TABLEAU 10 - Comparaison des migrations vers Bruxelles de demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex et des migrations totales vers Bruxelles (1996-1997)

Origine	titulaires du minimex	population totale
Arr. Halle-Vilvoorde	2.7%	0.7%
Arr. Nivelles	2.8%	0.4%
Belgique	14.5%	2.3%
Etranger	11.0%	2.1%

Source: Indicateurs statistiques bruxellois; De Keersmaecker M-L., 1997.

plus souvent cités que d'autres, ils appartiennent à un ensemble de communes d'origine éparpillées sur le territoire de la Belgique.

L'ampleur et le sens des flux migratoires sont-ils liés aux caractéristiques socio-démographiques des groupes de population en quête du minimex ou de l'équivalent-minimex? Le tableau 11 effectue une typologie des demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex suivant différentes caractéristiques et enregistre les variations de comportements migratoires des individus classés. Globalement, il n'y a pas de différence significative entre les caractéristiques socio-démographiques des individus restant dans la même commune ou issus d'une commune bruxelloise voisine et celles de l'ensemble des titulaires du minimex et de l'équivalent-minimex. Par contre, les demandeurs d'octroi issus d'autres communes bruxelloises et belges sont plus fréquemment

TABLEAU 11 - Répartition socio-démographique des demandeurs d'octroi du minimex et de l'équivalent-minimex suivant leur localisation au 1^{er} janvier 1996 (1997)

Caractéristiques socio-démog.	Total	même commune	commune voisine	autre commune	Belgique	Union Européenne	Etranger
Nationalité							
belge	57.0%	64.2%	56.7%	57.1%	65.6%	30.8%	14.8%
Union Eur.	12.4%	11.8%	15.0%	9.8%	6.8%	64.1%	5.6%
étrang.	30.5%	24.1%	28.3%	33.1%	27.6%	5.1%	79.6%
Sexe							
masculin	53.0%	53.7%	49.3%	50.3%	53.5%	53.1%	60.8%
féminin	47.0%	46.3%	50.7%	49.7%	46.5%	46.9%	39.2%
Age							
< 25 ans	31.5%	27.2%	33.1%	43.2%	41.1%	18.4%	20.6%
26-45 ans	53.5%	53.5%	51.0%	49.4%	51.6%	65.8%	64.5%
46-65 ans	12.8%	15.4%	14.6%	6.8%	6.8%	15.8%	14.0%
> 66 ans	2.2%	3.9%	1.3%	0.6%	0.5%	0.0%	0.9%
Statut familial							
couple	11.4%	12.8%	6.9%	6.3%	10.8%	16.7%	21.3%
isolés avec enfant(s)	14.1%	15.6%	17.3%	11.9%	11.8%	8.3%	9.3%
isolés sans enfant	58.5%	55.7%	61.0%	70.0%	57.5%	50.0%	54.6%
cohabitants	15.9%	15.9%	14.7%	11.9%	19.9%	25.0%	14.8%

Source: De Keersmaecker M.-L., 1997.

des jeunes âgés de moins de 25 ans et des personnes isolées sans enfant. Les individus venant des pays étrangers, quant à eux, sont plus souvent d'âge moyen, c'est-à-dire âgés de 26 à 45 ans, de nationalité étrangère et, même si majoritairement ils sont isolés, une proportion plus importante d'entre eux demandent l'aide en couple.

Enfin, pour expliquer les trajectoires résidentielles des différents segments de la population minimexée, le tableau 12 enregistre les raisons prépondérantes invoquées pour justifier l'octroi du minimex ou de l'équivalent-minimex et leur variation suivant qu'il s'agisse de personnes ayant ou non déménagé au sein de la Région bruxelloise ou qu'il s'agisse de personnes ayant quitté, soit une autre commune belge, soit l'étranger, pour venir s'installer dans une commune de la Région bruxelloise.

Si, pour les demandeurs d'octroi issus d'autres communes belges, les facteurs travail et chômage sont les motifs les plus importants pour expliquer leur requête, le facteur de précarisation des jeunes lié au départ de la maison parentale intervient de manière plus marquée. Les jeunes, suite à l'individualisation de la cellule familiale, ont tendance à rechercher à Bruxelles l'hétérogénéité et la diversité de la grande ville, la possibilité de nouer de nouveaux liens sociaux et d'adhérer à des contenus culturels neufs même s'il faut passer par un état de pauvreté. Les demandeurs d'octroi issus de pays étrangers invoquent, quant à eux, essentiellement des facteurs liés à l'arrivée en Belgique même

TABLEAU 12 - Part des raisons d'octroi du minimex ou de l'équivalent-minimex selon la localisation résidentielle des demandeurs au 1er janvier 1996 (1997).

Facteurs	Même commune	Commune voisine	Autre commune	Belgique	Union Européenne	Etranger
Absence de travail	21.2%	22.4%	25.0%	23.0%	19.6%	18.9%
Prot.insuff.chômage	45.4%	31.3%	26.8%	24.0%	26.1%	10.8%
Prot.insuff.sécurité sociale	5.7%	2.4%	1.8%	2.6%	0.0%	0.0%
Précarisation des jeunes	10.0%	11.0%	12.5%	17.9%	6.5%	1.8%
Séparation des couples	11.4%	10.2%	4.8%	10.7%	4.3%	3.6%
Probl. de logement	2.0%	3.7%	4.2%	4.1%	8.7%	0.9%
Administratif	4.4%	19.1%	25.0%	17.9%	34.8%	64.0%

Source: De Keersmaecker M-L., 1997.

s'ils sont combinés aux problèmes d'absence de travail et d'allocations de chômage.

la polarisation sociale intra-urbaine

Tous les indicateurs d'attribution du minimex et de l'équivalent-minimex, de chômage et de revenus convergent pour mettre en évidence le fractionnement social de la Ville-Région ainsi que le processus de reproduction de la pauvreté dans un quartier puisque l'endroit où l'on vit est générateur d'inégalités sociales⁸. On peut parler de polarisation sociale au sein même de la Ville-Région; le développement des différents types de quartiers trouve son origine dans l'histoire. Il s'exprime encore aujourd'hui par une dualisation croissante entre communes centrales et communes périphériques de la Région bruxelloise. Dans les quartiers du Centre-Ouest de la Région bruxelloise, s'étirant à l'Ouest de l'ancien tracé de la vallée de la Senne, on enregistre des zones de concentration de la pauvreté, égrainées de quartiers en proie aux mécanismes d'exclusion sociale⁹. Les communes de deuxième couronne sont en moyenne économiquement plus favorisées. Il y a enfin, des communes de première couronne, traditionnellement considérées comme des zones de diversité socio-économique: elles ont connu de forts mouvements spéculatifs ces dernières années, et des augmentations significatives des coûts d'accès aux logements situés sur leur territoire. De ce fait, de nombreux habitants s'y sont trouvés en situation précaire face au marché du logement¹⁰.

Si le pourcentage de titulaires du minimex et de l'équivalent-minimex est plus élevé dans les communes appelées «à bas revenus», l'évolution du nombre de bénéficiaires est moins importante que dans les autres communes de la Ville-Région. Le phé-

8. Source: Kesteloot C. et De Decker P., «Ruimtelijke spreiding als maatschappelijke structurering: gemarginaliseerde bevolkingsgroepen gekend op de stedelijke woningmarkt», in Vranken J., Geldhof D. et Van Menxel G., *Armoede en Sociale Uitsluiting*, eds ACCO, Leuven, 1994.

9. Source: Kesteloot C., Mistiaen P. et Decroly J-M., «La dimension spatiale de la pauvreté à Bruxelles: indicateurs, causes et stratégies locales de lutte contre la pauvreté», dans Vrancken J., Vanhercke B., Carton L. et Van Menxel G. (eds), *Vingt ans des CPAS. Vers une actualisation du projet de société*, eds ACCO, Leuven, pp.123-153, 1997.

10. Source: De Keersmaecker M-L., *Loyers bruxellois. La cohérence dans l'exclusion*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1994.

nomène est dès lors plus complexe. En moyenne, les titulaires du minimex sont fidèles à leur lieu d'attache: les déménagements sont fréquents et s'opèrent dans des périmètres déterminés. Les demandeurs d'octroi du minimex dans une «commune à bas revenus» sont issus majoritairement du même groupe de communes. Néanmoins, l'évolution du nombre de jeunes dans les «communes à mixité de revenus» est plus importante; l'évolution du nombre d'étrangers non-communautaires accueillis dans les CPAS des «communes à hauts revenus» est plus marquée¹¹.

conclusions

L'étude de l'évolution des indicateurs de pauvreté dans la Région bruxelloise et en particulier du nombre de titulaires du minimex nous amène à établir un bilan préoccupant de la situation d'appauvrissement de la Région bruxelloise. Ce phénomène d'appauvrissement touche surtout certains segments de la population: les jeunes, les femmes-chefs de famille monoparentale, les étrangers extra-communautaires. Les statistiques ne sont néanmoins pas suffisantes pour comprendre les mécanismes d'appauvrissement de la Région bruxelloise. L'enquête relative aux trajectoires résidentielles des titulaires du minimex permet d'approcher le phénomène de migrations socialement différenciées dont nous supposons l'existence. Il est vrai que cette étude ne concerne qu'une frange de la population bruxelloise et dès lors n'explique pas de manière globale le phénomène d'appauvrissement et de dualisation de la Ville-Région. Elle est cependant révélatrice du malaise bruxellois, de l'appauvrissement relatif de la Région bruxelloise et dès lors des finances régionales qui doivent répondre à une demande d'aide sociale toujours plus grande. L'analyse des mouvements migratoires ne fait qu'accentuer la nécessité de la prise de responsabilité générale de l'ensemble des collectivités publiques (du local au plan de l'Union Européenne) de la polarisation urbaine de la précarité et de la pauvreté.

11. Source: De Keersmaecker M-L., *op.cit.*, 1997.



repérer, comprendre et combattre les discriminations

l'expérience du ceclr
en matière d'action positive

michel vanderkam*

La question de l'ethnicité et de l'ethnisation des rapports sociaux a pris au cours de ces dernières années de plus en plus d'importance dans le discours politique et social, et dans les analyses des médias de notre pays. L'appel à ces notions sert à expliquer, notamment, des phénomènes de violence dans certains quartiers urbains, à promouvoir des politiques spécifiques orientées vers les populations issues de l'immigration ou encore à revendiquer l'imposition de quotas visant à freiner l'entrée d'étrangers dans le logement social, par exemple.

L'usage du concept d'ethnicité correspond à une dynamique sociale réelle liée à l'histoire même du mouvement migratoire, qui a vu s'installer durablement les travailleurs immigrés, se développer leur famille et émerger de nouvelles générations ne gardant que peu ou pas de contact avec le pays d'origine. Les villes sont devenues leur principal lieu de résidence et certains quartiers ont été plus investis que d'autres du fait, notamment, de l'incapacité économique de cette population à accéder librement au

*. Collaborateur au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR). Merci à Ivan Dechamps, collaborateur au CECLR, pour la relecture du texte.

marché du logement. Cette évolution n'a pas été sans effets sur la réalité urbaine.

L'installation durable des populations issues de l'immigration et leur inscription dans le paysage socio-économique ont généré une visibilité de plus en plus importante de leur présence, et suscité de leur part une aspiration de plus en plus marquée à l'acquisition d'une légitimité citoyenne. Aspiration qui fait voler en éclat la définition traditionnelle de l'Etat-nation où coïncident les frontières politiques et culturelles et où s'impose un processus d'homogénéisation culturelle et identitaire.

Par ailleurs, les événements du début des années 90 ont mis en exergue le «*mal être*» dans les grands centres urbains, et ont relayé l'expression de la demande de reconnaissance citoyenne d'un certain nombre de jeunes issus de l'immigration confrontés quotidiennement au racisme, à la xénophobie et aux discriminations. Cette expression revendicative rejoint celles qui sont liées au manque d'emploi, à la mauvaise structure de l'habitat, à l'inadaptation des réponses de l'autorité publique envers une population précarisée.

Enfin, dans un certain nombre de domaines, la dénonciation objective de discriminations a trouvé de plus en plus d'échos au sein du monde politique et de la société civile, que ce soit en matière d'emploi, de logement, d'accès à la fonction publique, d'enseignement, etc.

L'article qui suit va tenter de montrer en quoi les politiques sociales liées à l'intégration des populations issues de l'immigration sont redevables à la fois des transformations sociales, des facteurs qui promeuvent les processus d'intégration et de l'évolution sociologique de l'immigration. Nous nous intéresserons aux notions de discrimination positive et d'action positive en montrant que leur application ne peut se réaliser de manière absolue, sans tenir compte à la fois du domaine concerné (logement, santé, emploi,...) et de son articulation avec les facteurs socio-économiques des populations visées. Nous serons attentifs tout au long de cet article au fait que ces notions risquent de véhiculer un certain nombre d'amalgames, d'ambiguïtés et de raccourcis dangereux, dans la mesure où, trop souvent, elles stigmatisent l'origine ethnique et culturelle, aux dépens d'une réflexion prenant appui sur les facteurs socio-économiques et les obstacles objec-

tifs empêchant les populations de nationalité ou d'origine étrangère d'accéder à certains biens sociaux.

le processus d'intégration en évolution

Historiquement marqué, le processus d'intégration des populations issues de l'immigration à l'œuvre aujourd'hui ne peut être comparé à celui qui a présidé à l'installation des immigrations de l'après-guerre. Il est dès lors erroné de penser que les récentes vagues d'immigration auront à suivre, de manière mécanique, les mêmes évolutions.

En effet, le processus d'intégration se réalisait jadis à la fois par le travail et par le jeu des institutions, la société dans son ensemble assurant la cohérence du processus. Le travail se tenait au cœur de la dynamique d'intégration des populations autochtones et plus tard, immigrées. Le salariat procurait non seulement un revenu, mais aussi des droits sociaux. Il permettait l'engagement dans les luttes sociales et syndicales, ferment important de l'intégration, et représentait le noyau central des processus de socialisation. Les conflits sociaux et leurs modes de résolution régissaient la question ouvrière. Aujourd'hui, le travail, comme valeur et comme mode de socialisation est en crise et par conséquent, l'intégration l'est également.

Il convient, dès lors, de repenser fondamentalement les processus d'intégration à la lumière de ces évolutions. D'autant que «(...) *ce ne sont pas les initiatives d'animation sociale soutenues par l'Etat qui (sans gommer leur importance) peuvent remplacer les anciennes formes d'identification communautaire au mouvement ouvrier*»¹.

L'intégration sociale ne peut être comprise qu'à travers la participation de tous au projet qu'une société se donne. Cela implique des efforts conjugués des personnes issues de l'immigration, des populations autochtones et des institutions. L'objectif à poursuivre est bien plus la consolidation des liens d'appartenance à un ensemble historique *en mouvement* et à une communauté de destin, que la recherche d'une conformité à un «*Etat national*

1. Thérèse Mangot, «De l'immigration à la citoyenneté multiculturelle», in *L'Islam en Belgique*, Les Etats généraux de l'écologie politique, Luc Pire, Bruxelles, 1998, p.197.

mythique»². En ce sens l'intégration représente un travail de la société sur elle-même. Elle implique une transformation sociale et des pratiques, sans qu'il y ait un modèle strictement défini, au contraire du mythe de l'Etat-Nation intangible véhiculé, notamment, par les discours de l'extrême-droite.

Dès lors, construire une politique d'intégration revient aujourd'hui à prendre en compte l'affaiblissement et la métamorphose des vecteurs traditionnels de l'intégration qu'étaient le travail, la nation, la famille et la religion. Il faut prendre conscience que, par exemple, dans leur très grande majorité les jeunes issus de l'immigration ont les mêmes références culturelles que les autochtones, mais qu'ils subissent de manière plus marquée la précarisation et le rétrécissement du marché de l'emploi. Dans nos sociétés post-industrielles, l'intégration culturelle n'implique plus, comme précédemment, l'intégration sociale³.

L'intégration des personnes étrangères ou issues de l'immigration interpelle donc le corps social dans son ensemble. Dans la mesure où la société ne développe plus suffisamment ses capacités intégratives, il est urgent et nécessaire de redéfinir le concept d'intégration. Il y a lieu, en effet, de combiner des approches mettant l'accent sur des normes universelles (égalité entre les hommes et les femmes, autonomie et libertés individuelles, séparation du religieux et du politique) et une approche différentialisée mettant l'accent sur le respect et la valorisation des différences culturelles.

Quiconque s'attache à définir les lignes de force d'une politique d'intégration des populations issues de l'immigration se heurte à la difficulté de mettre en œuvre, par des moyens spécifiques, en isolant certains groupes de la population, un objectif d'ordre universel: approfondir la participation des immigrés aux différents domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique œuvrer en faveur de l'égalité des chances et proscrire les discriminations fondées sur des préjugés xénophobes ou racistes, avec, pour ce faire, la nécessité de développer des politiques particulières au bénéfice d'une fraction de la société définie selon son identité culturelle, ethnique, voire religieuse.

2. Voir Etienne Balibar, «Racisme de crise, Crise du Racisme», in E. Balibar et I. Wallerstein, *Race Nation Classe, Les identités ambiguës*, La Découverte, Paris, 1985.

3. Voir notamment François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

Cette oscillation entre deux principes - universalité et particularisme - traverse toute action politique: ne prend-on pas des mesures en faveur des chômeurs de longue durée (catégorie particulière) au nom de la solidarité (valeur universelle), ou encore, ne tend-on pas à réduire les inégalités sociales par des mesures fiscales s'appliquant différemment selon le niveau de revenu?

La combinaison de ces deux principes théoriquement opposés est nécessaire car les normes générales, applicables à tous, s'inscrivent dans un contexte marqué par des inégalités ou des handicaps qui frappent certains groupes sociaux plutôt que d'autres. Si l'on fait abstraction de la genèse ou de la réalité de la distribution inégale des ressources économiques, sociales et culturelles entre les individus et les groupes sociaux, l'édiction de règles générales ou de mesures sociales indifférenciées reproduit, voire accentue, les inégalités de départ. Il faut dès lors compenser ces handicaps, de manière volontaire. Les politiques d'intégration doivent donc associer ces deux orientations, le respect des valeurs universelles, sans lesquelles la vie collective est impossible, et celle des particularismes, de plus en plus nombreux dans nos sociétés, sans lesquels la richesse culturelle et la tolérance s'appauvrissent.

les politiques spécifiques et leur mise en question

Les politiques spécifiques liées aux populations de nationalité ou d'origine étrangère ne font pas l'unanimité parmi les acteurs sociaux, dans la mesure où leur mise en œuvre est sujette à caution, non seulement du point de vue de leur légalité et de leur constitutionnalité, mais aussi du point de vue des dérives ethnocistes voire ségrégationnistes qu'une mauvaise application pourrait entraîner. Sans nous engager dans une discussion juridique, notre propos sera de dessiner les contours de ces politiques sous l'angle de leur validité théorique et pertinence pratique.

Les effets pervers des politiques spécifiques sont directement liés au discours ethnicisant. Celui-ci analyse les phénomènes sociaux perturbateurs de la cohésion sociale à partir de la présence étrangère en l'identifiant comme la source des problèmes. Ainsi, selon certains, il suffirait de réduire, voire de supprimer la présence de personnes issues de l'émigration pour résoudre les dif-

ficultés. C'est ainsi que l'aménagement de quotas visant, notamment, à freiner l'installation de populations issues de l'immigration dans les quartiers ou dans les cités sociales est régulièrement revendiqué.

Toute réflexion macro-sociale est alors gommée, au profit d'une analyse simpliste mais porteuse dans l'opinion publique. Cette politique de ségrégation est particulièrement présente dans le discours de l'extrême-droite mais aussi, de manière plus discrète et insidieuse, dans celui de certains décideurs politiques et sociaux, non suspects d'idéologie raciste, en bute à des difficultés difficilement maîtrisables. Le besoin de réponses immédiates et visibles est généralement le moteur d'une telle réflexion. Nous verrons plus loin dans les cas concrets qu'une telle démarche évacue les vraies questions.

Par ailleurs, des acteurs sociaux, mus par les meilleures intentions, s'engagent dans des actions tout aussi ségrégatives. Il s'agit, par exemple de créer des dispositifs particuliers «*pour immigrés*» afin de répondre à un problème d'ordre général. Cette ethnicisation crée aussi, selon nous, une ségrégation néfaste et contraire aux logiques sociales en présence.

Notre propos s'intéressera plus avant aux politiques spécifiques, dites «*intégratives*», communément regroupées sous le label de «*discriminations positives*». Celles-ci tentent de rencontrer à la fois les principes d'universalité et de particularisme, en agissant sur les obstacles clairement identifiés comme relevant des caractéristiques de la population ou du groupe concerné (les femmes, les handicapés, les chômeurs de longue durée,...). Elles doivent donc être comprises comme un processus visant l'égalité des chances des personnes issues de l'immigration à accéder à tous les domaines de la vie sociale, économique et politique du pays d'accueil.

Dans ce cadre, il est important de distinguer les notions de discrimination positive et d'action positive qui ne sont pas, nous semble-t-il, interchangeables. En effet, «*(...) les termes discrimination positive sont utilisés pour désigner quantité de mesures diverses, qui vont des cours de langue du pays d'accueil pour les membres d'une minorité ethnique immigrée aux quotas de femmes sur les listes électorales, en passant par les places réservées aux membres d'une ou plusieurs minorités dans les universités ou les écoles supérieures. (...) L'appellation discrimi-*

nation positive (vise les) programmes qui accordent une préférence aux membres d'une minorité déterminée dans l'octroi d'un avantage ou d'une place lorsque ceux-ci ne sont disponibles qu'en nombre limité. L'on distinguera ainsi la discrimination positive de l'action positive qui, tout en visant, elle aussi, un groupe déterminé considéré comme minoritaire ou désavantagé, n'a pas pour effet de diminuer le nombre d'avantages ou de places offerts aux personnes ne faisant pas partie du groupe visé»⁴.

Les difficultés à promouvoir ce type de démarches tiennent, d'une part, au fait qu'on ne peut envisager de discriminations ostentatoires sans créer un état de frustration parmi une population d'origine belge précarisée et, d'autre part, au fait qu'il n'y a pas lieu de renvoyer les personnes issues de l'immigration à leur appartenance ethnique. Car, *«la substitution d'un paradigme classiste par un paradigme ethnoculturaliste paraît (...) rapide et réductrice. La redécouverte de la culture et des identités ne se traduit pas nécessairement par l'effacement de l'importance de la classe sociale. (...) Certes, l'ancienne classe ouvrière est en net déclin. Mais les classes sociales et les inégalités de classes ne sont-elles pas toujours en recomposition?»⁵.*

L'action à mener doit donc considérer à la fois la dynamique de précarisation, qui touche des groupes sociaux - quelle que soit leur appartenance culturelle - cohabitant dans des quartiers souvent défavorisés, **et** des éléments objectifs de marginalisation sociale économique et culturelle liée au phénomène migratoire. C'est bien là que se situe une des grandes difficultés d'application de mesures spécifiques.

Cette recherche d'équilibre impose une identification objective et l'isolement des obstacles empêchant l'accès aux biens sociaux, relevant de l'appartenance culturelle, quel que soit le statut national de la personne, par ailleurs. L'accès à la nationalité belge, par exemple, ne modifie pas les représentations sociales et culturelles que les groupes ont les uns des autres et ne promeut pas automatiquement la disparition des discriminations; loin s'en faut. L'accès à l'emploi est autant redevable des capacités et compé-

4. Bernadette Renauld, «Les discriminations positives - Plus ou moins d'égalité», in *Revue trimestrielle des Droits de l'homme*, 1997, pp.425-460. B. Renauld collabore au CECLR.

5. Marco Martiniello, *Sortir des ghettos culturels*, Presse de Science Po, (La Bibliothèque du citoyen), Paris, 1997, pp.32-33.

tences objectives du demandeur d'emploi que de la représentation subjective que se fait de lui l'employeur potentiel.

La lutte contre les discriminations implique donc *«une volonté consciente d'éradiquer l'ensemble des effets des discriminations passées et présentes, intentionnelles ou inintentionnelles, dans chaque sphère d'activité. C'est pourquoi la société en général et les pouvoirs publics en particulier (...) se doivent non seulement d'interdire la discrimination intentionnelle, mais encore de promouvoir et d'encourager des initiatives susceptibles d'enrayer la reproduction de la discrimination sociétale»*⁶.

Les discriminations raciales intentionnelles, dont l'auteur est identifiable, relèvent en général de la norme juridique et en particulier du droit pénal et plus particulièrement de la loi du 31 juillet 1981 tendant à réprimer les actes inspirés par le racisme et la xénophobie. Par contre, les discriminations sociétales, disons structurelles, qui ne sont pas toujours l'expression d'une volonté délibérée de discriminer, nécessitent une réponse qui compense les handicaps causés par l'origine nationale, ethnique ou culturelle des populations visées. Car ces discriminations ne sont pas punies par la loi et ne le seraient que très difficilement. Il s'agit de discriminations qui découlent de logiques sociales produisant comme «par nature» la discrimination et la ségrégation.

Une situation discriminatoire observable dans un domaine est souvent la conséquence d'une discrimination opérant dans un autre. Par exemple, une action en matière d'emploi qui ne tiendrait pas compte des discriminations intentionnelles ou inintentionnelles présentes dans les différents domaines donnant accès à l'emploi ne modifierait pas la répartition discriminatoire des emplois. Cette manière de penser permet à la fois de tenir compte d'une donnée générale, le manque d'emploi pour tous, et d'une donnée particulière, la discrimination ethnique à l'embauche.

La discrimination et l'action positives visent donc à contrer les discriminations directes relevant de la norme, et indirectes relevant des pratiques qui, bien que n'ayant pas le but de discriminer, ont comme conséquence le fait de défavoriser certains groupes.

En Belgique, l'application de mesures de discriminations positives commence à voir le jour, avec quelques différences d'inten-

6. Pascal Noblet, *L'Amérique des minorités*, Paris, L'Harmattan, 1993.

sité entre le Nord (où ces mesures sont plus affirmées) et le Sud du pays. Différentes initiatives ont été prises tant au niveau fédéral qu'aux niveaux communautaire et régional: notons la création, en 1989, des Zones d'éducation prioritaire en Communauté française, et en 1991, du Fonds (fédéral) d'impulsion à la politique des immigrés, ainsi que l'identification de zones d'action prioritaire.

Notons encore que le 23 juin 1998, le Parlement de la Communauté française a voté un décret réorganisant les discriminations positives dans l'enseignement. Ce décret prévoit, notamment, des aides supplémentaires aux écoles fondamentales et secondaires fréquentées par une population scolaire défavorisée.

Le Parlement wallon a, quant à lui, adopté le 4 juillet 1996, un décret sur l'intégration des personnes de nationalité ou d'origine étrangère. L'article 2 du décret stipule que «*le Gouvernement arrête les mesures de discriminations positives favorisant l'égalité des chances des personnes étrangères ou d'origine étrangère*»⁷.

En Région flamande, le 15 juillet 1993, le Gouvernement et ses partenaires des différents réseaux scolaires ont adopté un plan visant la non-discrimination dans l'enseignement. «*L'objectif de cette déclaration était, d'une part, de garantir le libre accès dans les écoles aux enfants issus de l'immigration, et de l'autre, de combattre la xénophobie. Surtout il importait que l'institution scolaire intègre, tant dans son fonctionnement que dans ses programmes, la réalité désormais multiculturelle de la Flandre*»⁸. De plus, le Gouvernement flamand invite chacun de ses départements à porter une attention particulière aux populations issues de l'immigration (en matière de logement, d'insertion socio-professionnelle, ...).

Enfin, plusieurs engagements ont été pris par les partenaires sociaux afin de prendre en compte la réalité des discriminations à l'embauche, d'abord, et dans l'entreprise ensuite (notamment

7. Décret du Gouvernement de la Région wallonne du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, *Moniteur belge* du 3 septembre 1996, p.23.349.

8. Marc Verlot, «Un Pacte de non-discrimination», in *Discrimination positives: de l'égalité à l'équité? Agenda Interculturel*, n°163, avril 1998.

la Déclaration de Florence⁹ et le Code de bonne conduite signé par le secteur de l'intérim).

Au niveau européen, «des débats sont encore en cours pour déterminer s'il convient de faciliter l'intégration par le biais de politiques plus générales visant à traiter les problèmes sociaux dans leur ensemble ou par celui de mesures plus spécifiquement destinées aux minorités ethniques et à promouvoir l'intégration de certains groupes défavorisés. L'approche que la plupart des pays continuent à privilégier consiste généralement en une combinaison des deux: traiter les problèmes auxquels sont confrontés les immigrés et les minorités ethniques par des mesures de politique générale destinées à l'ensemble de la société, tout en accompagnant ces mesures de politiques spécifiques destinées aux minorités ou aux autres groupes exclus»¹⁰.

études de cas

La présentation de cas concrets qui suit illustre la discussion précédente. Il ressort de celle-ci, d'une part, qu'il n'y a pas lieu d'appliquer automatiquement de politique spécifique orientée vers les populations issues de l'immigration pour la simple raison de leur présence. Il s'agirait alors d'une vision ethnociste absolue. Si des politiques spécifiques sont proposées, elles doivent être précédées d'une identification objective des obstacles relevant de l'appartenance ethnique. D'autre part, de tels plans d'action ne peuvent être promus aux dépens de la population précarisée en général. Enfin, il y a lieu d'articuler les notions d'appartenance ethnique et socio-économique et non de séparer artificiellement ces deux liens d'appartenance.

Trois domaines concrets vont être présentés succinctement, ce qui montrera l'intérêt modulé à promouvoir des actions spécifiques en fonction du domaine pris en considération.

9. Déclaration commune sur la prévention de la discrimination raciale et de la xénophobie et la promotion de l'égalité de traitement sur le lieu de travail adoptée lors du Sommet du Dialogue Social à Florence le 21 octobre 1995, Commission européenne, Direction générale V, Emploi, Relations industrielles et Affaires sociales.
10. Conseil de l'Europe, 6^e Conférence des ministres européens responsables des questions de migration, Etude de la mise en œuvre des politiques en matière de relations intercommunautaires, par le groupe sur les politiques migratoires, Varsovie, 16-18 juin 1996.

- 1° Le domaine du **logement** illustrera la tendance à ethniciser les phénomènes sociaux et en particulier ceux qui sont vécus dans les quartiers populaires des cités urbaines. Selon certains, ces zones devraient se porter mieux si l'on aménageait une politique spécifique visant à freiner l'implantation des personnes issues de l'immigration. L'exemple du logement social sera mis en exergue dans la mesure où de nombreuses discussions à propos de la mixité sociale ont cristallisé la réflexion sur la place de l'immigration dans les quartiers populaires de la Région bruxelloise.
- 2° La **médiation interculturelle** en milieu hospitalier montrera l'intérêt d'une action positive circonscrite dans le secteur de la santé et plus encore dans certains établissements hospitaliers fréquentés de manière importante par une population étrangère ou d'origine étrangère.
- 3° Le phénomène de la **discrimination à l'embauche** sera l'exemple type de ce que peut apporter une étude objective universitaire qui identifie précisément un phénomène en le dissociant du phénomène de rareté de l'emploi pour tous.

le logement

Un malaise s'exprime vis-à-vis de la présence de personnes de nationalité ou d'origine étrangère dans le logement social. Certains gestionnaires s'orientent ainsi plus ou moins ouvertement vers l'imposition de quotas ou, à tout le moins, vers une régulation des candidatures des personnes de nationalité étrangère. Ils défendent l'idée qu'à partir d'un certain pourcentage de population immigrée ou issue de l'immigration, la présence des étrangers dans un quartier ou dans une société de logement social entraîne presque automatiquement un surcroît de tensions. Ainsi leurs initiatives prennent-elles le plus souvent la forme d'établissement d'un seuil de tolérance au-delà duquel les candidatures d'étrangers sont susceptibles de ne plus être prises en compte.

Le terme ghetto est très souvent utilisé pour désigner les quartiers où la présence de personnes étrangères ou d'origine étrangère se manifeste plus nettement que dans d'autres. Il souligne combien les dites communautés éprouveraient une volonté de regroupement révélant ainsi leur réticence à s'intégrer à la population autochtone et à respecter les règles de la société d'ac-



Mesk (CNN - Criminels Non Négligeables).

cueil. La thématique du ghetto s'est ainsi imposée comme un débat public sur la ville.

Or, la définition du ghetto répond à plusieurs critères qui se combinent et se renforcent. *«Pour qu'il y ait ghetto, il faut que plusieurs conditions soient simultanément réunies: une concentration de personnes ayant des caractéristiques communes sur un territoire délimité, une homogénéité religieuse, culturelle ou de nationalité et une différenciation sociale (diverses catégories sociales doivent être présentes). Les dernières conditions sont fondamentales, elles permettent de voir que le principe d'appartenance ethnique ou religieuse prime sur l'appartenance de classe»*¹¹.

Les quartiers dont nous parlons ne s'inscrivent pas dans cette logique dans la mesure où aucun de ces territoires n'est homogène ethniquement au sens défini plus haut, et où ils présentent par contre une homogénéité sociale liée à la pauvreté ou à l'exclusion. En effet, nous rencontrons dans ces quartiers à la fois des Belges représentant une population âgée et de condition modeste, et une population étrangère ou issue de l'immigration à faible qualification professionnelle.

La concentration d'une population dite immigrée relève moins d'une volonté de regroupement que d'une incapacité économique de cette population à accéder librement au marché du logement. Comme l'énonçait déjà le Commissariat royal à la politique des immigrés, *«on peut certes accorder une certaine légitimité à l'explication ethnique, au fait que des personnes habitent dans un même lieu, mais il est clair que les facteurs socio-économiques (...) pèsent plus lourdement dans le choix des immigrés de se regrouper dans certaines zones. Ce sont des mécanismes de différenciation socio-économique, propres aux grandes villes, qui déterminent au premier chef la localisation des immigrés dans un grand centre urbain»*¹². En effet ces populations ne disposent pas ou peu, comme la plupart des habitants des quartiers populaires les plus précarisés, de liberté dans le choix du lieu de résidence.

11. Voir A. Rea, «Ethnicisation de la pauvreté ou pauvreté de l'ethnicisation?», *La Revue Nouvelle*, n°11, 1992, p. 66.

12. Commissariat royal à la politique des immigrés, *Pour une cohabitation harmonieuse*, Volume III: Données et argumentaires, Bruxelles, 1990, pp.601 et suivantes.

Les quartiers où les tensions sont les plus vives présentent généralement un cumul de handicaps communs à ce type de territoires et aux populations qui les habitent, conséquences de l'évolution du contexte global de l'économie (ralentissement ou disparition de l'activité économique), des caractéristiques propres à ces quartiers (habitat dégradé, concentration d'une main-d'œuvre faiblement qualifiée, taux de chômage important). Ces espaces génèrent ainsi une dynamique propre, fruit de leur marginalisation: repli sur soi, renforcement des particularismes communautaires, sentiment d'impuissance, craintes face à l'avenir, peur de l'autre et de... l'étranger, un sentiment d'abandon et une prudence vis-à-vis de toutes interventions sociales et culturelles.

La répartition spatiale des étrangers à faible niveau d'instruction et des habitants belges défavorisés met en évidence des problèmes sociaux communs, créant un phénomène de concurrence. En effet, «dans les quartiers les plus précarisés, Belges et étrangers sont concurrents pour les mêmes services de l'Etat-providence, devenus plus rares mais aussi plus nécessaires. Un enseignement de qualité, un logement social, une formation professionnelle, le maintien des allocations de chômage ou l'aide du CPAS doivent être partagés. L'avenir de la seconde et troisième génération, (est ainsi) piégé tant par la crise économique et l'effondrement du marché du travail, que par leur confinement dans les quartiers défavorisés de nos villes»¹³. Ces concurrences ne sont pas sans attiser les conflits de cohabitation.

L'ensemble de ces considérations ne peut occulter le fait que, dans de nombreux quartiers urbains, la cohabitation entre Belges et personnes issues de l'immigration entraîne tensions et conflits. Aussi, les notions de seuil de tolérance et de quotas limitant la présence de populations étrangères dans les quartiers les plus exposés de Bruxelles et de Liège ont eu leur heure de gloire. Pensons, notamment, à l'article 18 *bis* de la loi du 15 décembre 1980, autorisant certaines communes à refuser l'inscription d'étrangers et par-là, leur résidence sur leur territoire. On connaît non seulement l'usage politique qui a été fait de cette disposition, mais aussi son inefficacité à répondre aux attentes du législateur de l'époque. A tel point que l'article 18 *bis* est tombé en désuétude et n'est plus appliqué.

13. Ch. Kesteloot, «Terre d'exil en Belgique», in *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, De Boeck Université, Bruxelles, 1997, p. 42.

L'exemple de pays étrangers montre aussi l'inefficacité de ces mesures de restriction visant à contenir l'implantation de personnes étrangères dans certains espaces urbains. Il est éclairant, à cet égard, de relire le rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés de mai 1990¹⁴. Outre le fait que l'établissement de quotas est contraire aux engagements internationaux de la Belgique en matière de Droits de l'Homme et de non-discrimination, c'est l'efficacité même de la mesure qui a été remise en cause. On peut, par analogie, concevoir que l'application de quotas dans la politique d'attribution de logements sociaux n'aurait, de même, aucun effet sur le malaise exprimé par certaines couches de résidents des communes concernées.

L'application stricte de quotas porte sur la nationalité, or, dans les cités et les quartiers dont nous parlons, la population d'origine belge ne fait pas la différence entre une population de nationalité étrangère et une population belge d'origine étrangère. Il ne suffit pas de changer de carte d'identité pour être un autre!

L'immigration comme facteur perturbateur de la cohésion dans les cités sociales ressemble plus à une cristallisation de la pensée sur un élément aisément identifiable et consensuel, notamment, l'étranger désigné comme source des difficultés. Cela permet d'éviter une réflexion sur l'ensemble des facteurs suscitant le «mal vivre» des cités. Or, *«tout porte à penser que l'essentiel de ce qui se vit et se voit sur le terrain, c'est-à-dire les évidences les plus frappantes et les expériences les plus dramatiques, trouve son principe ailleurs»*¹⁵.

Ainsi, on ne peut dissocier abstraitement le logement social de son inscription au cœur même des quartiers défavorisés et des difficultés qu'ils charrient; les relations entre les cités sociales et le quartier sont inéluctables. Le logement social ne répond plus, ou de moins en moins, aux mêmes besoins qu'avant, c'est-à-dire à une demande de travailleurs disposant d'une faible rémunération salariale. Aujourd'hui, la demande émane bien plus d'une population non-insérée économiquement qui ne s'intègre plus, ou moins, dans les réseaux de solidarités tels que les avait institués le mouvement ouvrier. Les conséquences d'une telle évolution ne sont pas sans effets sur les dynamiques sociales actuelles indi-

14. Commissariat royal à la politique des immigrés, *op. cit.*

15. P. Bourdieu, «Effets de lieu», in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 159.

vidualisantes. La conscience collective de partager une condition sociale et un espace de vie a fait place à une poursuite d'objectifs individuels et anoniques de l'ordre de la survie¹⁶.

A l'opposé de l'idée des quotas, nous nous rallions aux termes du Commissariat royal indiquant que «*la solution est à rechercher dans le sens d'une population hétérogène et d'un cadre de vie capable de répondre à la diversité des besoins. L'hétérogénéité à réaliser n'est pas d'ordre ethnique, mais d'ordre social*»¹⁷. Bien plus encore, ce qu'il faut rechercher c'est une dynamisation de ces quartiers de relégation, où la dimension économique doit être investie. Il ne s'agit donc pas de créer une hétérogénéité artificielle des habitants, mais de développer à la fois une mixité sociale et de fonction de ces territoires.

la médiation interculturelle en milieu hospitalier

Suite à la Conférence interministérielle de politique de l'immigration du 12 mars 1996, un projet de médiation interculturelle en milieu hospitalier a été proposé par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et examiné par un groupe de travail composé des représentants des ministres fédéraux, communautaires et régionaux concernés ainsi que de l'INAMI. Suite à ces travaux, la Ministre des Affaires sociales a déposé un projet de médiation interculturelle en milieu hospitalier auprès du Comité de gestion du Fonds d'impulsion de politique des immigrants. Le projet fut mis en route en 1997.

Le projet comprend la mise en œuvre d'un programme d'appui aux actions de médiation interculturelle afin de déterminer les critères et les standards quantitatifs et qualitatifs nécessaires à l'organisation, en 1999, d'un financement structurel des emplois de médiation interculturelle nécessaires dans les hôpitaux qui en ont besoin.

Les hypothèses du projet tiennent compte du fait que le milieu hospitalier est, par définition, un lieu de proximité où les contacts

16. Voir notamment: François Dubet, *La Galère: jeunes en survie*, Fayard, Paris, 1987; et, François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Quartiers d'exil*, *op. cit.*

17. Commissariat royal à la politique des immigrants, *op. cit.*

et la communication ont une importance capitale tant par le rapport que les individus entretiennent avec leur corps en souffrance, que par la présence d'un tiers (professionnel) qui s'immisce dans l'intimité la plus profonde du patient, du couple, de la famille. Dès lors, il devient un lieu de tensions physique et affective où la bonne compréhension des rites, des cultures et des pratiques de chacun est primordiale. Ainsi, une communication médiocre entraînera des soins de santé d'une qualité inférieure.

La fonction de médiation a pour principe premier de faciliter la communication, de gérer des situations conflictuelles entre deux voire plusieurs personnes mais aussi, entre une personne et une institution ou une administration. Elle se présente comme un relais indispensable, comme un travail d'interprétation au cœur d'une relation où les protagonistes sont en général en situation inégalitaire, dans un rapport qui peut souvent entraîner un malentendu, voire un conflit.

Les promoteurs de la médiation interculturelle posent l'hypothèse que les différences culturelles et leurs expressions ne peuvent être niées et doivent être prises en compte dans la mesure où l'appartenance culturelle influence l'attitude face aux différents moments de la vie, face à la douleur, face aux conceptions mêmes de la santé et de la maladie. Ainsi, en se rapportant à la notion d'interprétation comprise comme traduction d'un message oral ou écrit, il y a lieu de la considérer aussi comme traduction des attitudes et des comportements qui met le doigt sur l'importance de la violence symbolique contenue dans la relation et plus précisément dans la relation de dépendance et de subordination.

Ce qui est en jeu, c'est, du point de vue particulier, la transcription culturelle des expressions de souffrances physiques et psychologiques, et du point de vue général, une action sur la violence symbolique contenue dans les relations entre soignants et soignés. Cette dynamique interprète la maladie à la fois sous les angles physiologique et culturel. Il ne s'agit donc pas d'une ethnicisation de la relation d'aide, mais bien d'une objectivation des facteurs articulant la relation entre personnes de cultures différentes, en particulier, et entre patients et prestataires de soins en général.

la discrimination à l'embauche¹⁸

La Conférence interministérielle pour la politique de l'immigration du 15 février 1994 a mandaté le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme pour promouvoir une recherche internationale sur les discriminations à l'embauche commandée et coordonnée par le Bureau international du travail.

La recherche a tenté de vérifier l'hypothèse selon laquelle à qualifications égales (diplômes et expérience professionnelle), les candidatures de personnes belges de souche et belges d'origine marocaine sont traitées différemment au cours d'une procédure d'embauche réelle.

L'enquête révèle des discriminations aux trois stades de la procédure de sélection: la prise de contact ou la présentation des candidats, l'interview ou la prise en considération des qualifications professionnelles, l'offre d'emploi ou la décision d'engagement. A l'issue de ces trois étapes, le taux cumulé de discrimination nette s'élève à 39.2% en Région flamande, à 34.1% en Région bruxelloise et à 27% en Région wallonne.

Outre une différence de traitement des candidatures, des comportements différenciés ont également été observés mais uniquement pour les tests réalisés à Bruxelles et en Wallonie. Par comportements différenciés, il faut entendre *«les expressions des mécanismes de résistance éventuels des employeurs confrontés à la postulation de candidat(e)s d'origine ethnique étrangère»*: déclaration mensongère, altération de la procédure, informations fournies sur le poste vacant et conditions de travail sensiblement différentes selon que l'on s'adresse au candidat d'origine belge ou au candidat d'origine étrangère. D'une manière générale, ces comportements différenciés précèdent souvent un traitement différencié.

18. Je synthétise ci-après l'étude «La discrimination à l'embauche. Contribution belge à la recherche comparative internationale du Bureau International du Travail», Bruxelles, Services fédéraux des Affaires scientifiques, sociales, Techniques et culturelles, Recherches socio-économiques prospectives, Septembre 1997. Trois équipes universitaires ont mené l'enquête: l'Interuniversiteit instituut voor de studie van de arbeid (IISA), le Groupe de recherches économiques et sociales sur les populations (GRESO) de l'ULg, et Créations et recherche pluridisciplinaire (CeRP) de l'ULB.

L'enquête permet de conclure qu'il existe bien une discrimination à l'embauche vis-à-vis des candidats d'origine étrangère dans les trois régions du pays. Notons toutefois que le taux net de discrimination est particulièrement élevé au premier stade de la procédure de candidature, avant même que les qualifications professionnelles du candidat ne soient prises en considération.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'enquête s'est aussi intéressée aux femmes. Bien que la discrimination à leur égard soit moindre que pour les hommes (34%), le taux de discrimination nette est de 20.5%. Comme pour les hommes, la majorité des traitements différenciés apparaissent dès la première étape de recrutement, c'est-à-dire avant même qu'elles n'aient eu l'occasion de faire valoir leurs qualifications. Cette tendance décroît au fur et à mesure des étapes de la procédure d'embauche¹⁹.

En réponse à ces constats, l'étude présente deux stratégies visant à éradiquer le phénomène discriminatoire. L'une utilisant l'outillage juridique, l'autre, la formation et la sensibilisation.

L'approche des normes juridiques nationales et internationales qui concernent et sanctionnent la discrimination à l'embauche démontre, d'une part, la diversité et l'orientation convergente de l'outillage juridique dont nous disposons pour la combattre: la lutte contre la discrimination (par ex. l'article 2 *bis* de la loi du 31 juillet 1981, modifiée par la loi du 12 avril 1994), le droit au travail (art. 23 de la Constitution), l'accès à la fonction publique, la protection des minorités, le droit au respect de la vie privée. Elle souligne d'autre part la faiblesse et la difficulté de la mise en œuvre, notamment l'absence de condamnation sur base de la loi Moureau et de poursuite dans ce domaine.

«Soit la loi est correctement appliquée et son effectivité est telle que les plaintes sont inexistantes. Or l'enquête et le nombre de plaintes adressées au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme montrent que cette hypothèse est à rejeter. Soit

19. En raison des différences marquées entre les trois régions, tant du point de vue social, économique et culturel, que sur le plan de l'histoire de l'immigration et de la présence de communautés étrangères, on ne peut ni extrapoler les résultats, ni les classer dans un ordre comparatif. Les résultats n'ont de valeur que dans leur région respective; ils indiquent uniquement si des discriminations ont été constatées et en mesurent l'ampleur.

le défaut d'application de la loi (de 1981) résulte d'une carence de la mise en œuvre de la procédure pénale. (C'est cette hypothèse qui est retenue). Cette carence prend sa source dans les modalités procédurales elles-mêmes, qui rendent la preuve de la discrimination extrêmement lourde, voire impossible à apporter dans le chef du plaignant. Elle se révèle aussi le résultat d'une réticence des parquets à poursuivre ce type d'infractions»²⁰.

S'agissant des formations anti-discriminatoires, l'étude constate une absence de formation destinée aux responsables de l'embauche et des ressources humaines, directeurs du personnel, chefs de production, consultants d'agence d'intérim, etc., d'une part, et note combien la discrimination dans les entreprises n'est pas (encore) reconnue comme telle, d'autre part.

Les formations et les dispositifs tendant à contrer le phénomène de la discrimination se rencontrent presque exclusivement dans les organisations privées actives dans le domaine des politiques d'intégration et de la formation, dans les dispositifs publics de formation et de mise à l'emploi (ORBEm/BGDA, VDAB, FOREm), dans le secteur de l'enseignement, les corps de police et de gendarmerie et dans les syndicats.

Mais, précise l'étude, toutes ces initiatives sont souvent des projets à petite échelle et le résultat d'une volonté individuelle et surtout, il n'existe ni coordination, ni évaluation de ces actions. *«Etant donné cette situation, il serait souhaitable de réfléchir à la coordination et la valorisation des personnes actives (souvent confidentiellement) sur le terrain de la lutte contre les discriminations, en ne se limitant pas au secteur de l'insertion socioprofessionnelle des publics réputés à risque».*

intérêt de la recherche

Le grand intérêt de la recherche relative aux discriminations à l'embauche est d'avoir objectivé ce phénomène connu des acteurs de terrain, mais jamais approché scientifiquement. Elle permet aujourd'hui d'affirmer la réalité objective du processus discriminatoire et d'en mesurer l'ampleur. On ne peut plus désormais ni feindre de ne pas savoir, ni nier le problème.

20. Intervention de Madame B. Smeesters, lors de la présentation de l'étude à Namur le 19 novembre 1997 (ronéoté).

La campagne de sensibilisation que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a organisée à la suite de sa publication a entraîné des prises de position des ministres compétents en matière d'emploi et des partenaires sociaux. Ces positions soulignent l'intérêt d'initier ou de renforcer des actions particulières en la matière.

Madame Miet Smet, Ministre fédérale de l'Emploi et du Travail affirme que cette étude constitue *«un constat que nous devons garder à l'esprit à l'avenir lors de la conception de nouvelles mesures en faveur de l'intégration des immigrés. (...) Tant que nous ne parviendrons pas à faciliter l'accès de ce groupe de la population à l'emploi, qui constitue un facteur d'intégration important, toutes les mesures que nous prendrons reviendront à poser un emplâtre sur une jambe de bois. (...) Tout comme pour la politique d'égalité des chances entre hommes et femmes et pour la lutte contre les discriminations d'âge à l'embauche, la lutte contre les discriminations ethniques à l'embauche nécessite surtout que l'on s'attache au changement des mentalités. Bien qu'il soit impossible d'atteindre ces objectifs avec des lois uniquement, les initiatives législatives restent nécessaires. Outre celles-ci, il faudra également développer d'autres moyens d'action, comme c'est le cas pour la politique de l'égalité de traitement entre hommes et femmes»²¹.*

La lutte contre les discriminations à l'embauche et d'une manière plus générale sur les lieux du travail n'est donc pas uniquement une question de législation et d'application de sanctions à l'encontre du contrevenant. Elle implique une transformation des mentalités et des cultures, une adhésion de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux. Elle implique, aussi, des actions ciblées, car si le chômage frappe invariablement les individus, qu'ils soient belges d'origine ou non, les personnes issues de l'immigration cumulent les handicaps, car le rejet significatif à leur égard n'est pas causé par la déficience ou l'incompétence, mais par leur origine ethnique.

Cette discrimination a des conséquences individuelles et collectives importantes, tant il est vrai que l'emploi, facteur décisif d'intégration sociale, est aujourd'hui encore la source essentielle

21. Intervention de Madame Miet Smet, Ministre fédérale de l'Emploi et du Travail, lors de la conférence nationale relative à la discrimination à l'embauche le 24 novembre 1997, (ronéoté).

de revenus et de légitimation sociale. A la violence de la discrimination répondent pour partie les troubles urbains d'aujourd'hui. Car ceux-ci s'expliquent, aussi, par le grave malaise qui frappe les victimes des mutations économiques: accroissement du nombre de personnes confrontées à la pauvreté, au chômage de longue durée, au travail précaire, au niveau de revenu insuffisant, à la pénurie de logement,

Le caractère insidieux de la discrimination souligne la complexité du processus discriminatoire. Les comportements de racisme ordinaire sont d'autant plus difficiles à éradiquer, que le racisme est euphémisé et, l'auteur de la discrimination peu défini. Il faut donc réfléchir avec tous les acteurs concernés – partenaires sociaux, pouvoirs publics, milieu associatif – sur les stratégies nouvelles à initier. En matière d'actions positives, notamment.

Ainsi la Conférence interministérielle de politique de l'immigration du 29 avril 1998 a-t-elle approuvé une série de propositions du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme qui visent à un meilleur accès à l'emploi des populations étrangères ou issues de l'immigration. Ces propositions recouvrent l'accès des étrangers à la fonction publique, une plus grande présence des personnes issues de l'immigration au sein des pouvoirs publics, l'aménagement d'une clause de non-discrimination dans le contrat de travail et la transformation de la Convention collective n°38 *bis* en norme contraignante. Elles concernent aussi le secteur de l'insertion socio-professionnelle et ses opérateurs publics. Toutes ces propositions relèvent de l'action positive dans la mesure où aucune d'entre-elles ne pénalise les personnes qui n'ont pas de lien d'appartenance avec le groupe ciblé.

conclusions

Le débat autour des discriminations positives pose la question de la place des populations issues de l'immigration dans la structure de notre pays, celle de leur droit à l'égalité des chances et à une juste représentation dans tous les domaines de la vie sociale. Ce droit à la citoyenneté, les populations issues de l'immigration l'acquière du fait même de leur présence durable et inscrite au cœur même de notre système socio-économique.

Mais ce concept d'égalité des chances ne peut être interprété comme un droit à respecter, qui tiendrait l'égalité des individus

entre eux comme un fait: il doit être considéré comme l'expression d'un objectif à défendre et à atteindre, dans la mesure où la logique sociale entraîne les inégalités. De plus, il y a lieu selon nous de se dégager d'une représentation *formelle* de l'égalité telle qu'elle est énoncée par le monde juridique. En ce sens, les actions positives doivent être considérées comme une dynamique légitime, à inscrire dans le cadre d'un processus strictement défini, œuvrant contre des discriminations objectivement identifiées. Il ne s'agit donc pas de prendre de telles mesures dans n'importe quelles circonstances, ni d'instaurer un système qui génère des effets pervers.

Ce qu'il faut éviter à tout prix c'est l'installation de dynamiques sociales qui stigmatisent les populations issues de l'immigration en les enfermant dans leur origine ethnique, et se développent aux dépens d'autres catégories de populations précarisées ou affaiblies. Notre lecture des phénomènes sociaux ne peut se dégager d'une analyse qui croise les éléments socio-économiques et ethniques constitutifs d'une population.

L'importance du débat est de taille, car il prend en compte l'évolution multiculturelle des Etats européens qui se métissent de plus en plus. Cette dynamique, qu'on le veuille ou non, se renforcera encore demain, avec l'arrivée des jeunes générations issues de l'immigration dans tous les domaines de la vie sociale.



TABA (de Liège).

le zonage se meurt, vive la mixité

l'urbanisme bruxellois
entre question sociale
et approche technocratique

myriam cassiers*

Les gestionnaires de la cité et les théoriciens de l'urbanisme n'ont cessé de se confronter depuis près de trois décennies sur la notion de mixité urbaine, opposée le plus souvent à celle de zonage. Derrière cette confrontation se cachent en réalité deux manières de penser la société et sa projection physique au sol, deux façons différentes de considérer la place de l'individu et de l'habitant en particulier sur le territoire restreint de la ville, deux conceptions philosophiques différentes du développement urbain et de l'insertion de la ville au sein de l'échiquier international.

Ces conceptions, vécues comme antagonistes, plongent leurs racines dans l'histoire et ont une incidence non négligeable et toujours visible sur le développement de Bruxelles.

On peut se demander aujourd'hui, à la lumière d'une analyse de l'évolution de cette histoire tout au long d'un siècle et demi d'aménagement urbain à Bruxelles, si les discussions autour du zonage et de la mixité ne peuvent pas être considérées comme l'expression de deux points de vues qui s'avèreraient complémentaires, faisant référence à des échelles différentes, toutes deux indissociables lorsque l'on cherche à considérer conjointement une réflexion sur l'avenir de la Région au sein de l'échiquier

*. Graduada en urbanisme de l'ISURU-Bruxelles.

mondial et une volonté de créer un milieu de vie habité qui prenne en compte la complexité.

Les lignes qui suivent cherchent avant tout à tirer de cette histoire des enseignements à propos d'une notion – la mixité – qui a maintes fois été brandie comme arme pour défendre une certaine conception de la convivialité urbaine, mais qui a été conjuguée à plusieurs temps, parfois contradictoires.

Les débats qui portent sur la planification sont directement tributaires de l'évolution de l'économie nationale et internationale ainsi que des nouveaux enjeux politiques et institutionnels, tant pour la Belgique que pour l'Europe.

Face à ces réalités sur lesquelles ils n'ont pas de prise directe, les responsables politiques de la gestion de la ville réagissent en cherchant à garder au sein de celle-ci à la fois des entreprises – considérées comme source de dynamisme économique – et des habitants solvables, et à faire coexister des intérêts parfois antagonistes qui se cristallisent au sein du territoire urbain. Les solutions mises en œuvre sont à la fois le reflet de ce difficile équilibre entre forces centrifuges et centripètes, et le fruit de doctrines urbanistiques qui tentent à chaque fois de traduire dans l'espace une certaine organisation de la société et de ses diverses composantes.

naissance et origine de l'urbanisme moderne: l'approche sociale et hygiéniste

Dès 1830, la création de la Belgique comme Etat-Nation indépendant va faire converger vers la nouvelle capitale pouvoir politique et pouvoir économique. Cette convergence y fait apparaître la nécessité de solutions nouvelles en matière d'organisation et d'utilisation de l'espace urbain.

Il s'agira de répondre à la préoccupation d'embellissement de la ville des nouveaux dirigeants, en la rendant digne de son nouveau statut politique, et de rencontrer le problème de surpopulation et de dégradation des conditions de vie de la population ouvrière qui habite la capitale.

La Senne et ses affluents, ainsi que les bassins portuaires intérieurs sont en effet à l'époque le lieu d'épanouissement d'une

industrie pré-capitaliste intimement liée à l'habitat et concentrée tant à l'intérieur du Pentagone que dans les faubourgs proches (Molenbeek, Laeken, Cureghem).

L'importance de cette voie d'eau sur le paysage industriel bruxellois est prépondérante. Cependant, la nécessité de lutter contre les nombreuses inondations et les épidémies soutiendra les édiles communaux dans leur volonté d'assainir les quartiers insalubres qui bordent la rivière, peu à même d'offrir à la nouvelle capitale une image digne de son rang.

Le voûtement de la Senne et la suppression des bassins portuaires intérieurs décidés en 1866 amènent de profonds changements à Bruxelles, touchant tant les domaines économiques qu'urbanistiques et sociaux. On assiste à un premier déplacement des activités productives du centre de Bruxelles vers ses faubourgs. Ce déplacement s'accompagne d'un étiolement pro-

En septembre 1866, le conseil communal de Bruxelles vote le voûtement de la Senne. Le rapport présenté au Conseil communal par le Bourgmestre Jules Anspach est éloquent sur les buts assignés à ces travaux:

«le projet de Monsieur Suys offre, depuis le Temple des Augustins jusqu'au boulevard du Midi, le développement d'une voie de 28 mètres de largeur, coupée par deux places et par une fontaine monumentale, et sur le parcours de laquelle s'élèvent des halles centrales et une bourse de commerce; à partir des Augustins et dégagées de toutes parts, se présentent deux voies, l'une de 24 mètres, l'autre de 26, aboutissant la première à la place des Nations, la seconde à l'intersection de la Senne et des boulevards.

Cette combinaison nous a paru extrêmement heureuse, parce qu'elle ouvre une voie importante et nouvelle destinée à mettre en communication les deux stations, qu'elle dégage le trop plein de la circulation de la rue Neuve, de la rue des Fripiers et de la rue du Midi, et surtout parce qu'elle coupe et fait disparaître la plupart des ruelles étroites qui ont leur origine à la rivière et qui sont la partie malsaine comme la plus triste de l'agglomération bruxelloise, et enfin qu'elle fait entrer l'air et la lumière, la vie et la circulation dans un quartier qui tend à s'appauvrir.»

Extrait de *Cent ans de débats sur la ville 1840-1940. La formation de la ville moderne à travers les comptes-rendus du Conseil communal de Bruxelles*. Etude effectuée pour le compte du Secrétariat d'Etat à la Région bruxelloise; édition des Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 1984, p.94.

gressif des derniers vestiges des formes d'activités d'autrefois au profit d'industries plus performantes, mieux outillées et de plus grande dimension.

Le développement industriel qui s'est amorcé au début du XIX^e siècle a un impact considérable sur le développement des villes: pénuries de logement, concentration de la population ouvrière, densification extrême de l'habitat.

Le processus politique et le processus économique s'additionnent et se renforcent dans la capitale pour aboutir à une situation extrême où le développement du centre cède le pas à la saturation et au rejet de la population vers les faubourgs.

On peut affirmer qu'aux sources de l'urbanisme moderne les problèmes sont de quatre ordres: le constat des difficultés sanitaires de la nouvelle agglomération urbaine, la volonté des décideurs politiques d'asseoir la nouvelle capitale dans son rôle politique économique et financier, les contraintes nouvelles qu'emporte l'évolution des techniques (chemin de fer, mécanisation, ...) et enfin, l'extension urbaine elle-même.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, s'ébauchent dès 1836 des réflexions et des tentatives pour considérer l'aménagement de Bruxelles et son embellissement dans une globalité intégrant les faubourgs qui l'avoisinent. C'est cependant la création en 1842 du poste provincial d'Inspecteur Voyer dans les faubourgs de Bruxelles qui va marquer véritablement le départ d'une réflexion d'ensemble, qui trouvera son épanouissement avec la désignation de Victor Besme à ce poste en 1859. Victor Besme établit un *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise* dans lequel il entend «déterminer la place de chaque chose»: des quartiers pour le commerce et l'industrie, des quartiers pour les rentiers de moyenne fortune, d'autres pour la population la plus aisée.

On notera en passant que l'analyse et la proposition ne sont pas fonctionnelles (comme chez Haussmann à la même époque), mais limitées à «l'extension» et à «l'embellissement», et au classement social que nous examinons ici. C'est une logique de lotissement qui borne le propos, et elle relève en outre de l'Etat central.

«Il faut créer des quartiers spéciaux pour le commerce et l'industrie, y grouper tout ce qui convient à leur usage, en ouvrir d'autres pour les rentiers de moyenne fortune, y faire toute chose modestement et avec économie, afin que la propriété foncière n'y soit pas d'une valeur trop élevée et que le prix des loyers reste dans une juste limite. Sur d'autres points, aux abords des parties les plus belles et les plus recherchées de Bruxelles, il faut au contraire ouvrir de beaux quartiers, largement et somptueusement établis, sans crainte d'y élever, par ces dépenses ou les sacrifices imposés aux propriétaires, la valeur foncière, car ces quartiers seront peuplés par les familles riches qui demandent autant de luxe à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'habitation.»

Extrait du *Rapport de l'Inspecteur Voyer des faubourgs de Bruxelles au Gouvernement du Brabant*, 1862, cité par G. Jacquemyns dans *Histoire contemporaine du Grand-Bruxelles*, Bruxelles, 1936, p.50.

Cette évidence du clivage social dans l'approche va être critiquée: en effet, les grèves et émeutes qui secouent le pays en 1886 vont être à l'origine de réactions qui, pour la première fois, mettent en doute cette organisation sociale du territoire. Le rapport établi par la Commission du Travail, mise sur pied suite à ces événements pour enquêter sur la situation de la classe ouvrière, n'hésite pas à condamner les pratiques d'expropriation par zone réalisées au centre de Bruxelles pour servir les intérêts des dirigeants du nouvel Etat.

M. Lammens, parlementaire de tendance «catholique progressiste», dénonce les conséquences de ces expropriations qui n'aboutissent qu'à expulser la population ouvrière hors du centre de la ville, vers «*de lointains faubourgs*». Il propose d'établir au centre de la ville et dans les nouveaux quartiers une «mixité» sociale et fonctionnelle en réservant des parcelles plus étroites propices à la construction d'habitations ouvrières, de maisons destinées au petit négoce et au petit commerce de détail. Il propose, de surcroît, la prise en charge de la propriété foncière par les pouvoirs publics.

Ces idées ne trouveront pas d'échos, tant est forte la conviction des gestionnaires de l'époque que le bien-être de la population ouvrière passe par la production de logements sains regroupés dans des quartiers conçus à l'image de ceux qui sont réservés à la classe opulente, éloignés des nuisances des entreprises polluantes. Lammens pose cependant cette question essentielle de

l'appropriation de la ville, et de son centre en particulier, par une classe de nantis.

«C'est ordinairement pour un motif ou sous prétexte d'hygiène que ces reconstructions partielles des villes sont décidées. On commence par décréter que le quartier est malsain et compromet la santé publique; que la population ouvrière y est trop agglomérée; qu'il faut faire circuler l'air et la lumière... On trouve toujours une commission médicale pour appuyer le projet. (...)

Quelle est aujourd'hui la conséquence la plus certaine de l'expropriation par zone? c'est que les populations ouvrières sont chassées du cœur de nos anciennes cités et vont se réfugier dans de lointains faubourgs. (...) Et ces nouveaux quartiers ouvriers, par leur isolement, leur étendue, leur froide monotonie, deviennent de plus en plus semblables aux 'ergastula' des antiques cités païennes, habités par les esclaves et par la lie de la population. Le résultat moral de ces transformations babyloniennes de nos grandes villes, c'est la démarcation de plus en plus tranchée entre la propriété et le prolétariat, entre les riches et les pauvres. (...) Or tout système qui a pour résultat de faire prévaloir cet axiome: 'la ville aux riches et aux bourgeois; les faubourgs aux pauvres et aux ouvriers', ce système est faux, dangereux, antisocial.»

Et Lammens de proposer pour conclure une autre stratégie pour le centre de la ville de Bruxelles et les quartiers neufs:

«ne pourrait-on pas disséminer des maisons très modestes, maisons d'artisans, le long des rues nouvelles, en réservant, parmi les terrains à revendre, un certain nombre de petits lots, dont l'accumulation serait interdite et qui ne seraient propres qu'à recevoir des habitations d'ouvriers, d'artisans ou de petits boutiquiers.

Ne pourrait-on pas, à côté des grandes artères du nouveau quartier, réserver des rues plus étroites, où les terrains soient d'un prix moins élevé et où, par conséquent, les loyers seraient à la portée des familles expulsées de leurs demeures.

Enfin, dans les quartiers nouveaux, créés par l'expropriation par zone, la ville ne pourrait-elle pas imposer aux constructeurs, dans certaines rues ou parties de rues, des plans de bâtisses qui n'admettraient que des maisons à rez-de-chaussée et à un seul étage, de sorte que les habitations nouvelles à construire en cet endroit seraient forcément des habitations ouvrières ou des maisons destinées au petit négoce et au petit commerce de détail?»

M. Lammens, «Rapport de la troisième section sur la situation créée aux classes ouvrières par la législation sur l'expropriation par zones», dans *Rapports. Propositions des sections et Conclusions*, Volume III, Commission du Travail, Bruxelles, 1887, pp.114 et 115.

Un autre débat s'ébauche à la fin du siècle passé, produit de la résistance croissante au développement technocratique de la ville: celui de la forme urbaine. La figure emblématique en est Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles de 1881 à 1899, confronté à la nécessité de recomposer l'espace public suite aux travaux d'assainissement de la Senne et de construction des boulevards du centre. Charles Buls s'efforcera durant son mandat de préserver, reconstruire et réinventer une identité bruxelloise par la défense des lieux symboliques de la ville.

Il faut relever en outre qu'à cette époque, la crise financière de la Ville de Bruxelles impose aux mandataires communaux la modestie. Cette crise a pour conséquence la dépendance financière de la Ville par rapport à l'Etat: la majeure partie des grands travaux de transformation échappe désormais au Conseil communal qui se voit placé dans une position de résistance, ce qui constitue un fait nouveau.

Comme on le voit, la question de la mixité urbaine – au sens où nous l'entendons aujourd'hui – n'est pour ainsi dire pas abordée durant le XIX^e siècle. Hormis les considérations paternalistes d'un parlementaire chrétien, le souci premier est d'ordre hygiénique et social.

Toutefois, certains points essentiels préfigurent les orientations et débats à venir:

- la mise au point d'un plan d'aménagement qui s'attache à l'évolution de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise et non à la seule portion du territoire couverte par la Ville de Bruxelles;
- le problème posé par la définition des limites du territoire bruxellois;
- la dissociation entre les visées d'un Etat sur l'aménagement de la ville et les intérêts de la population résidente (voire des élus locaux);
- une première expression de la volonté de mise en ordre sur fond de préoccupations hygiénistes et différenciation sociale des quartiers;
- un premier débat qui oppose les tenants du respect de la ville traditionnelle et les partisans de la modernité sur deux thèmes, la forme de la ville et le contenu social (et fonctionnel qui lui est lié) des quartiers.

l'entre-deux-guerres et l'approche fonctionnaliste

L'entre-deux-guerres sera le cadre d'une nouvelle évolution économique, où s'amorce un nouveau glissement des unités de production vers la périphérie bruxelloise. L'axe du canal se voit renforcé. Le fait marquant est sans aucun doute le développement de l'industrie mécanique, dont la commune de Forest est la principale bénéficiaire.

Au cours de cette période apparaissent les phénomènes qui conduisent inéluctablement à un nouveau déplacement de la population de Bruxelles vers les communes de la première, puis de la seconde couronne et la première confirmation d'une concentration de bureaux ministériels, banques et sociétés commerciales au centre de la capitale: la réalisation de la Jonction Nord-Midi. Mise en chantier en 1911, travaux interrompus pendant les guerres, elle ne sera menée à son terme qu'en 1952. Ce projet va paralyser le centre historique de Bruxelles pendant près de cinquante ans, nécessitera l'expropriation de près de 3 000 habitants et conduira après la deuxième guerre à la mainmise des sociétés commerciales et de l'administration de l'Etat sur la cité, en particulier sur toute la moitié Est du Pentagone.

Les travaux entrepris à Bruxelles entre les deux guerres, qu'il s'agisse de la construction de cités-jardins ou de travaux touchant le centre de Bruxelles, s'inspirent essentiellement du courant de pensée qui prédomine alors et qui pousse à la séparation généralisée de l'habitat et du travail. Les travaux de la Jonction Nord-Midi vont de fait illustrer les thèses de séparation fonctionnelle en les conjuguant aux idées encore présentes d'hygiène et de séparation sociale.

Dans l'esprit des responsables de l'aménagement du territoire, plusieurs éléments vont converger et confirmer progressivement le bien fondé de la séparation des fonctions:

- la création en 1919 de la Société nationale des habitations et logements à bon marché, et la Conférence nationale de l'habitation à bon marché organisée en 1920, donnent le départ à un vaste programme de construction qui témoigne d'une préférence marquée pour la formule de la cité-jardin;

- la naissance du mouvement moderniste, dont Victor Bourgeois sera une des figures prépondérante, alimente les doctrines de l'urbanisme fonctionnaliste.

A Bruxelles, les réalisations que permet la mise en place de la Société nationale des habitations et logements à bon marché (les cités Floréal et Le Logis à Boitsfort entre autres) vont provoquer une première vague de suburbanisation allant de pair avec un développement des transports publics. L'image de la cité-jardin, dont le principal défenseur est Raphaël Verwilghen, devient pour un temps le symbole de l'émancipation de la classe ouvrière.

Les thèses fondatrices d'Ebenezer Howard à propos de la *Garden City* en 1902, portaient sur la création de villes satellites complètes, hors des grandes villes industrielles anglaises, et sur un mécanisme de financement tirant bénéfice des bas prix du sol hors des villes.

Verwilghen est spécialement sensible à ce deuxième aspect. Pour lui, le problème de l'habitat ouvrier est principalement celui de la propriété foncière: dans les grandes villes, la loi du marché, qui fixe le prix du terrain, met celui-ci hors de portée du logement social. Si l'on veut créer une forme d'habitat «meilleur», il s'agira de quitter la ville pour acquérir des terrains non encore touchés par la spéculation.

Si l'intention de Verwilghen n'est pas de séparer les fonctions en des quartiers distincts, sa recherche de maîtrise foncière sert les thèses de l'époque et renforce la tendance observée au zonage social et fonctionnel.

Il faut insister cependant sur le fait que la réalisation des cités-jardins s'est développée par opposition à l'idée de grande ville et non dans l'esprit d'une «remise en ordre». L'idée de Howard de créer des noyaux autonomes est une réponse au malaise consécutif à l'évolution urbaine. Pour la Belgique et les Pays-Bas, la thèse est reprise et développée en 1914 par Van der Swaelmen, dans ses *Préliminaires d'art civique* qui préfigurent l'idée de découpage hiérarchisé du territoire. C'est ainsi qu'il propose la réalisation d'une ceinture de cités-jardins autour de Bruxelles comme solution à son extension et à son désengorgement. Ce développement devait tout d'abord prendre la forme de quartiers-jardins, dépendants de la cité-mère, pour aboutir à la construction de villes satellites pratiquement indépendantes, emplois sur place y compris.

On n'ira jamais au-delà des quartiers-jardins, progressivement rattrapés par l'extension de la ville. Mais par contre l'idée d'articulation de la ville en différents espaces hiérarchisés aura une descendance doctrinale: elle sera reprise par les modernistes et théorisée au sein du mouvement des CIAM, congrès internationaux d'architecture moderne, regroupant les architectes modernistes.

Le mouvement, créé à La Sarraz en 1928, jette les bases d'un urbanisme fonctionnaliste défini comme *«l'organisation de toutes les fonctions de la vie collective dans les agglomérations. Cet urbanisme d'essence fonctionnel est régi par trois fonctions, à savoir: habiter, produire et se délasser. Ses objets essentiels sont: la division du sol, l'organisation de la circulation et la législation.»*

La démarche des modernistes est avant tout une démarche d'architectes: les réunions des CIAM abordent successivement *«l'habitation minimum»*, puis *«le lotissement minimum»*, et enfin la ville, comme par effet d'extrapolation. Recherchant les conditions idéales pour la production de logements hygiéniques à moindre coût dans un contexte de crise du logement, leurs réflexions sur l'urbanisme auront de même comme premier souci l'habitation et sa disposition la meilleure. L'urbanisme doit fixer les relations entre les lieux de l'habitation, de travail et de loisirs de telle façon que le cycle journalier des activités – habiter, travailler, se délasser – se produise dans l'économie de temps la plus stricte.

Les modernistes intègrent une réflexion d'ensemble sur la disposition des différents éléments (travail, habitat, récréation) et l'étude particulière de la cellule d'habitat et de ses composantes.

On peut y voir la préfiguration d'un urbanisme intégrant la notion d'échelle: grande échelle lorsqu'il s'agit de considérer la disposition des différentes fonctions sur le territoire, petite échelle lorsqu'il s'agit de réguler les éléments d'un quartier ou d'un immeuble.

Simultanément, la proposition moderniste privilégie la recherche d'une nouvelle esthétique: le plaidoyer pour la *tabula rasa*, l'espace vide et la verdure vise avant tout à rompre avec la construction traditionnelle de la ville en îlots fermés. Cette esthétique réserve une place importante à la circulation induite par la séparation des fonctions urbaines.

Victor Bourgeois est un des représentants belges les plus actifs du mouvement moderniste. Il dessine en 1930 un projet pour Bruxelles illustrant les doctrines des CIAM.

Sa proposition s'accompagne d'une réflexion technique sur l'architecture et la structuration des quartiers. La recherche d'autres formes urbaines, où les immeubles construits en hauteur s'insèrent dans la verdure, doit permettre l'expression des valeurs modernes – l'air, le soleil, la nature – à un coût par unité d'habitation inférieur à celui des cités-jardins.

«Le développement de Bruxelles se fait surtout le long du canal dans la direction Nord; là s'installent les usines et le nouveau port qui ont fait de notre ville le premier centre industriel de Belgique. C'est aux environs de cet endroit également, à une distance raisonnable des usines qui les emploient, que nous devons permettre aux travailleurs de se loger, ce qui n'a pas toujours été observé jusqu'aujourd'hui. Les usines se trouvant généralement à l'Est du canal, notre quartier résidentiel devrait se trouver à l'Ouest, de façon à être protégé des fumées des usines, les vents dominants venant du Sud-ouest.

Appuyé au Sud sur le parc de Laeken, et au Nord connexe à un boulevard de ceinture qu'un pont nouveau jeté sur le canal mettrait en relation avec la zone industrielle de la rive droite et avec le chemin de fer électrique Bruxelles-Anvers que l'actuelle ligne réservée au trafic des marchandises pourrait conduire au lac d'Hofstade, dont nous équipons la région en 'ville verte', (...) notre quartier résidentiel toucherait à la grande circulation tout en étant protégé de ses excès et se terminerai à l'Est sur les sommets des collines qui dominent le canal, la zone libre entre l'eau et les habitations étant transformée en parcs et espaces libres.»

Bourgeois poursuit en précisant la composition d'un quartier résidentiel :

«divisé en deux axes perpendiculaires: l'un espace vert, où se trouve groupé tout ce qui est relatif à la vie intellectuelle (écoles supérieures, bibliothèques, ...), l'autre espace commerçant, qui suit une artère importante de circulation, où est réuni tout ce qui est relatif au ravitaillement et au divertissement, le quartier est partagé en 32 lots comprenant chacun 10 blocs orientés Est-Ouest et éloignés de 75 mètres. Chaque lot comprend en outre ce qui doit être immédiatement à portée des logements: les crèches et jardins d'enfants, les petites plaines de jeux, les garages, les parcs à autos, ...»

V. Bourgeois, «Habitation minima – VI. Un projet d'extension: le 'nouveau Bruxelles'», dans *L'Emulation*, n°11, novembre 1931, pp. 410 à 412.

Victor Bourgeois traduit scrupuleusement l'idée de séparer résidence et entreprises, tout en réservant à l'intérieur de son quartier résidentiel une place pour l'équipement commercial et socio-culturel, suivant une organisation fonctionnelle et hiérarchisée de l'espace.

Cette ébauche de réflexion touchant à la séparation des fonctions sera à l'origine des transformations que connaîtra la pratique de l'aménagement du territoire à Bruxelles dans les années 60.

L'émergence de cette spécialisation à outrance, qui s'exprime de manière inéluctable sur le territoire bruxellois, ne va pas sans oppositions: les discussions au conseil communal de Bruxelles font apparaître maintes réactions des conseillers, qui ne peuvent qu'assister impuissants à cette évolution. Ils se retrouvent en effet une fois encore «oppositionnels», en raison de la dépendance financière de la Ville, contrainte d'accepter la mainmise de l'Etat fédéral sur son territoire et les travaux importants qui y sont décidés. Les conseillers ne peuvent que constater la montée des plus-values foncières sur les terrains centraux, qui chasse l'habitant par la hausse des loyers et du coût des immeubles.

Comme l'avait permis précédemment le voûtement de la Senne, le tracé de la Jonction sera mis à profit pour accueillir des bâtiments de prestige qui renforcent l'image de marque de Bruxelles. Les boulevards créés, approximativement sur le tracé de la Jonction, seront bordés par la Cité Administrative de l'Etat, les bâtiments de la Banque Nationale et du Crédit communal, le Palais des Congrès, la Bibliothèque royale et les sièges de diverses compagnies d'assurance. Sur les 40 ha de démolition que nécessiterent les travaux, pas un seul logement ne sera édifié !

Ainsi, durant l'entre-deux-guerres, la notion de découpage fonctionnel se distingue-t-elle progressivement de celle de découpage social et finit-elle par occuper tout l'espace de discussion.

Du fait de cette volonté de rationalisation se profile la question de l'échelle de travail. Cette préoccupation est directement liée à l'image même que l'on se fait de la ville, comme entité ou comme somme d'éléments distincts. Victor Bourgeois défend cette vision de la «non-ville», constituée d'éléments relativement autonomes et fonctionnellement distincts (quartier du travail, quartier résidentiel, ...), entretenant entre eux des relations via un réseau de communication étudié (eau, air, terre). Considérés séparément, ils constituent autant de noyaux autonomes au sein desquels la

présence des diverses fonctions est liée aux besoins à couvrir (crèches, commerces, ...). Ces divers noyaux n'en forment pas moins un tout recouvrant les divers éléments de la vie tels que définis par les modernistes: le travail, l'habitat, le délassement.

l'après seconde guerre: l'urbanisme à l'échelle de l'agglomération

Après la seconde guerre mondiale, on assiste à une confirmation des tendances déjà observées: déplacement des entreprises vers les communes périphériques moins denses situées hors de l'agglomération physique, et dans les années 50-60, développement de la production de masse où le logement et l'automobile deviennent les deux produits-clés de la croissance économique, enfin évolution de l'économie vers une tertiarisation de plus en plus accentuée.

Deux processus marquent cette période: l'intervention croissante des pouvoirs publics dans la vie économique et la pénétration massive du capital étranger dans l'économie.

Plusieurs lois d'expansion économique et de reconversion régionale voient le jour, successivement en 1959, 1966 et 1970, offrant la possibilité à des personnes de droit public d'acheter, équiper et vendre des terrains destinés à l'industrie, à l'artisanat et au développement de services.

A Bruxelles les premiers «zonings industriels» seront inaugurés assez tardivement: en 1976 à Evere, puis à Haren. La Société de développement régional de Bruxelles, créée par la loi du 15 juillet 1970 portant sur l'organisation de la planification et de la décentralisation économique, se prononcera pour une implantation prioritaire des industries dans des zones spécifiques et périphériques.

Les investissements américains d'après-guerre contribuent à une internationalisation des capitaux européens symbolisée par la création de la CEE en 1958, et le mouvement ne s'arrêtera pas. L'afflux de capitaux étrangers se double en effet d'une stratégie internationale développée par les capitaux nationaux. Celle-ci va provoquer des tensions au sein de la ville, où les promoteurs choisissent et proposent des emplacements centraux, revêtant une valeur symbolique, d'autant qu'elle implique une attache moindre des entreprises de production au milieu régional et une dissociation grandissante entre lieux de décision et d'exécution



Foyer des Jeunes de Montserrat.

des diverses séquences de la production (séparation physique des lieux de production, de décision et de commercialisation). On assiste à une concentration croissante de la décision économique au sein de holdings financiers et de multinationales, qui s'appuient sur des implantations dans les grandes métropoles.

Alors que les années de l'après-seconde-guerre ont connu une croissance quantitative de l'industrie à Bruxelles, où l'axe du canal constitue encore un axe dynamique de localisation, les années 1970 témoignent d'une suburbanisation de l'industrie bruxelloise, doublée du même mouvement centrifuge de la population vers les couronnes périphériques de l'agglomération. Cette évolution s'appuie sur une motorisation généralisée, et est encouragée par une nette amélioration des routes et la création du réseau autoroutier durant les années 1960-1970.

Parallèlement à la mise sur pied de lois d'intervention économique, l'Etat est également appelé à intervenir plus massivement dans le processus de planification spatiale.

Pour la première fois, la législation de 1962 généralise l'intervention des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire et met en place une planification à l'échelle régionale et communale.

Le mouvement s'est amorcé dans l'immédiat après-guerre, à l'enseigne de la reconstruction: dès 1948, l'administration de l'urbanisme, nouvellement créée, poursuit une vaste étude visant à établir un inventaire des problèmes qui se posent aux grandes agglomérations du pays.

A Bruxelles, le Groupe Alpha est chargé de cette étude qui englobe les dix-neuf communes de l'arrondissement, ainsi que les communes périphériques qui entrent dans sa région d'influence. L'idée principale qui en ressort est la régulation de la croissance de la ville par la création de villes satellites à l'extérieur de l'agglomération naissante. Treize centres satellites autour de Bruxelles sont conçus sur le mode fonctionnel: le «centre civique» est le noyau autour duquel se succèdent le centre commercial, administratif et de loisirs, le centre sportif, une zone artisanale et une zone industrielle; un plan de circulation hiérarchisé relie les différents centres entre eux; une ceinture verte limite précisément l'extension de ces cités.

Cependant, dès 1962, la délimitation de l'arrondissement de Bruxelles-capitale va amorcer une politique d'aménagement du territoire qui considère désormais les dix-neuf communes qui le composent comme cadre obligé de tout projet urbain.

La constitution de l'Agglomération de Bruxelles comme entité politique et administrative, régie par la loi du 26 juillet 1971, va confirmer ces limites de la capitale.

C'est également en 1962 qu'est votée la première loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui met en place une planification d'ambition nationale et détermine une hiérarchie des plans: plans régional, de secteur et communaux, ces derniers ayant force obligatoire.

Ainsi s'ébauche la prise en considération d'une vision globale de l'aménagement qui tient compte des différentes facettes de la réalité: problèmes économiques, sociaux et esthétiques.

La loi met en place le principe du zonage en précisant que les plans doivent «indiquer l'affectation générale des diverses zones du territoire à l'habitat, à l'industrie, à l'agriculture ou à tout autre usage». La destination des zones et les modes d'utilisation du sol sont détaillés dans les arrêtés d'application, notamment l'arrêté de 1972 relatif à la présentation et à la mise en œuvre des projets de plans et plans de secteur. Celui-ci détermine une division du territoire en six zones distinctes: l'habitat, l'industrie, les services, la zone rurale, les loisirs et autres occupations. Cette définition simple est conçue essentiellement pour délimiter le développement de l'espace bâti dans un souci de préservation des espaces agricoles et forestiers.

Ce zonage guidé par une vision de l'aménagement du territoire à grande échelle, sera appliqué au secteur de Bruxelles dont la complexité obligera à un affinement des zones et de leur contenu.

Dès l'entrée en vigueur de la loi organique, le bureau Alpha va réorienter ses travaux et est chargé des études préliminaires à l'élaboration du plan de secteur bruxellois prévu par la nouvelle législation.

Les idées premières d'unités fonctionnelles autonomes hiérarchisées sont reprises dans ce nouveau projet:

- un zonage de l'agglomération précise l'emplacement dévolu au développement d'un centre d'affaires, d'un centre commercial et de zones artisanales dans le cœur de la cité; une

zone industrielle est prévue le long du canal; des zones résidentielles de densité décroissante prennent place dans les deux couronnes périphériques; certaines unités spécialisées sont localisées: le complexe du Heysel à destination tertiaire de classe nationale et internationale, le zonage de la rue de la Loi et de la Plaine des manœuvres à destination administrative de classe nationale et internationale, le zonage Place Madou – Porte de Schaerbeek destiné aux administrations de classe nationale, les abords du canal à destination mi-industrielle, mi-artisanale;

- l'espace est ordonnancé de façon hiérarchisée: l'agglomération est divisée en 5 secteurs d'actions ou villes intérieures à prédominance résidentielle, regroupant 200 à 300.000 habitants, divisés en 35 unités d'aménagement de 25.000 à 50.000 habitants; viennent ensuite les unités de voisinage (2.500 à 15.000 habitants) qui constituent les entités au sein desquelles s'organise la vie locale; l'unité d'habitation enfin (moins de 2.500 habitants) correspond à la notion de «besoins vitaux élémentaires» à satisfaire dans un rayon immédiat; pour chacune d'entre elles, une grille d'équipements (inspirée des travaux des CIAM de 1948) permet de quantifier et de normaliser les besoins de la population; à cette organisation s'ajoutent une zone Nord et deux secteurs essentiellement industriels et le Pentagone à fonction tertiaire affirmée;
- un réseau de circulation hiérarchisé prévoit des autoroutes de pénétration, de rocade et de liaison comme trame viaire pour la circulation à grand débit, et les voies desservant les unités de voisinage; des parkings périphériques souterrains mis en relation avec le réseau des transports en commun doivent permettre de réduire l'incidence de la circulation dans le Pentagone;
- une analyse à petite échelle règle l'insertion des diverses activités au sein des quartiers où le regroupement des fonctions est établi une nouvelle fois selon une hiérarchie prédéterminée.

Le plan Alpha précise encore différentes morphologies d'implantation de l'habitat (habitat en ordre continu, en ordre semi-ouvert ou en ordre ouvert), suivant qu'il s'agit de nouvelles extensions urbaines, ou des centres des unités d'aménagement où il convient de préserver des «relais de vie sociale».

Ces évolutions et réflexions sont intéressantes à plus d'un titre:

- la délimitation du secteur de Bruxelles va exacerber la concurrence entre les différentes fonctions sur un espace désormais restreint aux dix-neuf communes de l'arrondissement administratif bruxellois; cette réalité va faire apparaître la nécessité de déterminer à petite échelle la place de chaque élément; ce travail se réalise sur fond de préoccupations fonctionnelles pour aboutir à la détermination fine des besoins d'une population;
- la mise en place du secteur bruxellois va obliger désormais les aménageurs à ébaucher un plan global, alors que l'image du développement urbain reste encore la non-ville; les entités définies au plan n'en seront pas moins regroupées au sein d'une agglomération dont la réalité se précisera de plus en plus nettement pour se confondre avec la ville elle-même;
- on abandonne totalement l'idée de séparation sociale pour s'attacher à la définition d'un «zonage» de plus en plus précis où la notion de «mixité» apparaît pour désigner le contenu prioritaire de chaque zone ou sous-zone du territoire; cette démarche préfigure le passage constant d'une échelle à l'autre: perception globale du territoire à grande échelle, prise en considération de la petite échelle (quartier, unité d'habitation) et de ses composantes.

Il faut toutefois relever que cette recherche minutieuse du Groupe Alpha, qui vise à traduire la complexité urbaine en définissant précisément une hiérarchie fonctionnelle des divers éléments, aboutit à l'isolement de chaque fonction dans un contexte où la circulation prend de plus en plus d'importance.

L'administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire va reprendre les études du Plan Alpha, dès 1970, et de concert avec l'administration des routes qui dépend comme elle du Ministère des Travaux publics, dessiner une première proposition de projet de plan de secteur. Ce premier essai, destiné à rester confidentiel, sera rendu public, et jouera ainsi un rôle catalyseur – et fédérateur – de l'opposition des multiples comités d'habitants que suscite la multiplication des travaux routiers et des constructions de bâtiments de bureaux.

L'opposition est si massive qu'elle entraîne un revirement doctrinal, et une refonte des projets: un échantillon de plan de secteur est rendu public à la fin de l'année 1973, et un avant-projet de plan est enfin présenté en décembre 1974.

Le Ministre Cudell ébauche à cette époque des notes de travail au travers desquelles les notions de «continuité urbaine» et de «continuité de l'animation» sont mises à l'honneur. Ces deux notions visent la présence obligatoire et équilibrée au sein de chacune des zones tant de la résidence que de ses équipements journaliers (commerces, équipements culturels et sociaux). Il doit garantir le dynamisme urbain.

Deux autres notions sont promues – l'îlot et le rapport planchers/sol – qui ouvrent la porte à une définition plus fine de la mixité au niveau de la parcelle.

Et enfin la concrétisation de la notion de mixité au niveau réglementaire s'oppose à l'isolement des fonctions en mettant en vigueur des seuils d'acceptation des fonctions accessoires au regard de la fonction principale, notamment des fonctions économiques (secondaire, commerces et petit bureau) au regard de la fonction logement.

Le projet de plan de secteur est approuvé en 1976, puis enfin le plan tel que nous le connaissons, en 1979.

1979 – 1989: l'urbanisme protectionniste

Durant cette décennie, le paysage industriel se modifie profondément:

- les grandes entreprises de l'industrie lourde – rares auparavant – disparaissent presque totalement;
- la disposition des entreprises suivant un axe Nord-Sud, le long du canal, s'affirme à ses extrémités; en revanche, les quartiers d'ancienne industrialisation situés dans les communes centrales, telles que Molenbeek et le Sud-ouest du Pentagone, sont abandonnés au profit de zones périphériques, laissant là un tissu vieilli et fortement délabré, où d'anciens bâtiments industriels désaffectés se mêlent à un habitat fortement déprécié;
- l'économie bruxelloise s'oriente vers les nouvelles technologies et plus largement, vers toutes les nouvelles activités qui par leur productivité élevée et leur contenu de recherche et de développement se situent au sommet de la compétitivité et de la rentabilité; de nouveaux espaces sont investis par cette industrie, grâce à la mise à disposition de terrains par la SDRB dans les communes d'Evere, de Jette, Neder-Over-Hembeek, Berchem, Ganshoren, ... toutes situées dans la seconde couronne;

- l'activité tertiaire est l'aspect le plus visible désormais de la vie quotidienne de l'agglomération, employant une population active issue en grande partie des autres régions du pays; la navette quotidienne d'une partie importante de la population active devient une réalité massive, notamment pour la grande périphérie de la Région.

Dans un contexte de désindustrialisation de plus en plus affirmée de Bruxelles, et de conflits politiques majeurs qui voit se confronter sur la scène bruxelloise enjeux linguistiques et conflits de pouvoirs entre l'Etat fédéral et la jeune Agglomération, le plan de secteur sera le reflet de compromis durement conquis par les différents groupes en présence: milieux politiques et groupes de pression divers.

Différents points de vues s'affrontent: les uns défendent le respect de la complexité et de la coexistence des fonctions et des groupes sociaux; les autres opèrent de façon à atteindre un objectif de rentabilité spatiale et financière, tout en cherchant à confirmer le rôle national et international de Bruxelles.

Ces conflits se polarisent sur une série de choix concrets: la fonction à octroyer au centre ville et l'opportunité d'y promouvoir la résidence; la restriction et la limitation des déplacements privés; la modernisation du logement par voie de démolition/reconstruction ou par réhabilitation du patrimoine existant; la distribution spatiale des entreprises et plus spécialement la place réservée au secteur administratif et autres activités tertiaires.

Le plan de secteur exprime au travers de la définition de quatre zones d'habitat et d'autres zones d'affectation (industrielle, espaces verts, équipements, ...), une volonté de protéger le logement et la petite entreprise face à une fonction administrative forte, portée par des plus-values foncières importantes et qui met en péril l'habitat et la présence des autres activités économiques sur le territoire bruxellois.

C'est ainsi que se concrétise l'idée de spécialisation et de zonage du territoire, non plus pour distinguer les besoins d'une population résidente, mais dans le but de consolider et de sauvegarder – dans un climat de concurrence accrue – le logement et les activités économiques traditionnellement présentes au sein des quartiers urbains.

Le plan de secteur met en place un système de quotas pour réglementer la présence des diverses fonctions au sein des zones d'habitation et des zones mixtes d'habitation et d'entreprises. Une zone administrative laisse la part belle aux bureaux, tandis qu'une zone d'entreprises à caractère urbain est créée de façon à préserver les autres types d'activités économiques (notamment les PME, ...).

Le plan n'impose pas, hormis dans les quartiers en zone mixte, une présence minimale de l'habitation et une continuité de celle-ci au travers de la zone. On va assister dès lors à une polarisation de plus en plus nette de chaque fonction et une spécialisation accrue de certains pans entiers du territoire bruxellois. Ainsi le territoire affecté en zone administrative va-t-il devenir un véritable *Central Business District*.

D'autre part, les prescriptions du plan de secteur prennent en compte une importante inflexion culturelle qui remet en valeur la morphologie urbaine traditionnelle, et qui va de pair avec une prise de conscience par la population que l'évolution et l'aménagement de son quartier et de sa ville est son affaire, et doit sortir du secret des cabinets d'échevins et d'architectes. La mise en œuvre du plan est à cette fin régie par un dispositif unique en Belgique de consultation publique: toutes les demandes de permis susceptibles de mettre en cause les affectations principales fixées par le plan font l'objet d'affichage sur place, et les réclamants doivent être entendus par des commissions dites de concertation.

la décennie 90: vers un urbanisme de techniciens?

La décennie 90 est marquée par deux mutations importantes:

- au niveau institutionnel, l'aboutissement du processus de fédéralisation du pays commencé en 1974 fait de Bruxelles, depuis 1989, une région politique et institutionnelle à part entière; il y a désormais correspondance complète entre le territoire urbanistique de la ville et son territoire politique et institutionnel; la Région gère et décide seule pour un nombre important de matières, notamment l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement et le développement économique;

- sur le plan économique se confirment les tendances observées, désindustrialisation de la ville, restructuration du secteur secondaire, délocalisation des activités industrielles et développement important de la fonction administrative liée à l'affirmation de la fonction internationale de Bruxelles; de nouveaux sites sont confirmés dans cette fonction, le Quartier Nord et le Quartier Léopold notamment.

Les responsables de la planification doivent prendre en compte de nouvelles dynamiques:

- une mondialisation et globalisation de l'économie induisant une liberté accrue des grandes firmes par rapport à leur lieu d'implantation; cette liberté implique de fortes incertitudes quant à l'avenir et aux choix d'implantations et de restructuration de ces firmes internationales;
- une concurrence accrue des villes qui cherchent dans ce contexte à attirer et à maintenir les activités économiques en leur sein; il importe dès lors de renforcer le développement métropolitain;
- la non-correspondance entre le territoire métropolitain et le territoire administratif de la ville proprement dite, car l'hinterland économique de Bruxelles dépasse largement ses frontières;
- un mouvement centrifuge de la population et des activités induisant une sous-exploitation du centre urbain au profit de la périphérie;
- une augmentation des disparités économiques et sociales au sein de la ville, avec accroissement de la pauvreté et confinement de groupes sociaux défavorisés dans des quartiers mal équipés; ce phénomène se doublant de la présence d'une grande quantité de friches industrielles, de la diminution de la vitalité commerciale et d'une fragilité accrue du logement.

Les gestionnaires de la cité vont se concentrer sur deux objectifs: faire face à la détérioration de la qualité de l'environnement urbain, élément essentiel pour attirer ou du moins maintenir une population solvable; offrir assez de flexibilité et de souplesse au niveau des procédures touchant à l'aménagement du territoire de manière à répondre rapidement aux demandes des investisseurs pour éviter de les voir choisir d'autres localisations. Cette motivation est d'autant plus marquée que la création des Régions, si elle a permis certaines clarifications, n'en a pas moins induit une certaine concurrence, notamment sur le plan économique.

Pour tenir ces enjeux, la Région bruxelloise va se doter, dès 1991, d'une nouvelle législation en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui définit deux filières de planification: les plans de développement (indicatifs) et les plans d'affectation de portée réglementaire. Ce schéma est reproduit au niveau régional et au niveau communal. Les plans de développement, dont la durée de vie est liée à celle des exécutifs régionaux et communaux, constituent dès lors des «projets politiques».

Dans ce contexte, le Plan régional de développement (PRD) élaboré en 1995 est conçu comme un «projet de ville» qui tente de répondre aux incertitudes engendrées par un environnement en pleine mutation et de traiter un double problème: celui de la fidélisation de l'habitant et des activités économiques.

Trois préoccupations sont énoncées dans le PRD: des préoccupations d'ordre économique, spatial et social.

Le PRD cherche à concrétiser une intention qui n'a été jusqu'alors qu'ébauchée dans les plans précédents: celle de considérer conjointement le développement économique de la ville et son développement spatial. A cela s'ajoutent des considérations sociales, la ville étant confrontée à une évolution négative de sa population tant du point de vue de ses revenus que du point de vue quantitatif.

La notion de «projet» devient centrale, projet à partir duquel peut se décliner un ensemble d'actions stratégiques. Le PRD table sur la reconnaissance et le renforcement d'une identité bruxelloise propre à rencontrer ses objectifs.

Dix lignes stratégiques sont exposées et détaillées dans des objectifs thématiques qui veulent concilier le développement de la ville en tant que métropole internationale et son développement local et régional. L'ambition est: une volonté d'équilibre, d'équité et de solidarité; une stabilisation ou augmentation d'une population diversifiée; un accroissement de la qualité de la vie en ville; la restauration de l'attractivité résidentielle et économique de la région; la confirmation de l'ambition de capitale politique de l'Union européenne et de ville internationale.

Au delà de la reconnaissance de la mixité comme élément essentiel d'un développement urbain équilibré, le PRD annonce aussi un projet culturel, ce qui constitue un fait nouveau et rejoint les préoccupations exprimées auparavant à propos du maintien et du

développement de l'animation en ville, voire, dans ce cas-ci de son identité.

Il reprend à son compte certains éléments déjà présents au plan de secteur:

- le renforcement de la protection du logement par la confirmation et création de sites préférentiels d'accueil des bureaux dans le centre;
- la préservation de la mixité fonctionnelle existante dans le tissu urbain;
- la préservation de terrains destinés à l'industrie aux extrémités Nord et Sud du canal;
- la mise en place d'une stratégie d'embellissement (trame verte, protection du patrimoine, mise en valeur d'éléments de la composition spatiale).

Il développe une thèse nouvelle pour appuyer le choix de localisation des activités sur le territoire, inspirée des théories déve-

Les dix principes du projet de ville sont exprimés de la façon suivante dans le fascicule «Mise en œuvre» du PRD:

- *assurer une protection renforcée du logement qui favorise le développement de quartiers agréables à vivre;*
- *permettre la modernisation du tissu économique «à l'intérieur du tissu urbain lui-même»;*
- *appuyer les transformations du tissu industriel;*
- *renforcer à la fois la centralité métropolitaine et les centres anciens porteurs d'identité locale;*
- *arrêter la diffusion du bureau dans l'ensemble de la ville (sites préférentiels et charges d'urbanisme);*
- *structurer l'espace de la région en donnant à l'axe du canal un rôle catalyseur d'opérations urbaines d'envergure;*
- *valoriser les équipements ayant un impact direct avec la vie économique (terminal TGV, équipements universitaires, plateau du Heysel, ...);*
- *gérer la mobilité à l'échelle de la région par une politique de déplacements s'appuyant sur le choix de localisation des activités compte tenu des besoins de mobilité de l'activité et des caractéristiques d'accessibilité des différentes parties du territoire bruxellois; la spécialisation des voiries; ...*
- *renforcer l'identité de la ville par la mise en valeur d'éléments du paysage urbain qui contribuent à la beauté de la ville;*
- *se doter de projets culturels dynamiques.*

loppées aux Pays-Bas: la mise en place du principe de l'adéquation entre la localisation des activités et leur profil de mobilité.

Cette définition du projet de ville doit se concrétiser aujourd'hui au niveau réglementaire par la réalisation d'un Plan régional d'affectation du sol (PRAS), à l'échelle régionale également, mais traitant les priorités d'affectation à l'échelle de l'îlot, ce qui distingue le PRAS de son *alter ego* le Plan de secteur, qu'il est amené à remplacer. Tout en continuant de parler de «zone d'affectation», il s'attache non plus à déterminer des affectations par zone, mais bien par îlot, voire, pour certains éléments précis, par partie d'îlot ou par parcelle.

On assiste ici à un changement d'échelle: les prescriptions littérales restituent une gradation des mixités dans la ville, partant d'une mixité faible nécessaire pour garantir une intégrité maximale de l'habitat à une «forte mixité» jugée indispensable pour permettre le dynamisme de l'économie métropolitaine.

Si la protection du logement continue à être affirmée comme une des préoccupations essentielles de ce plan, un autre élément en domine le contenu: assurer un développement équilibré des activités économiques dans la ville en distinguant les activités compatibles et indispensables au développement du logement, et celles qui lui nuisent; et essayer de profiter du changement d'échelle pour réduire le recours à la procédure de publicité. Par contre, la grande précision des prescriptions du PRAS restreint la possibilité de négociation dans l'élaboration des plans particuliers, alors que ceux-ci offraient une souplesse nécessaire dans la gestion à moyen terme (même si on en a abusé parfois).

C'est ce qui va pousser les responsables régionaux à de nouvelles définitions:

- face au constat de tertiarisation de l'économie bruxelloise, le PRAS cherche à distinguer au sein des différentes activités tertiaires, les formes de bureaux susceptibles d'exercer une pression sur les autres fonctions et services essentiels au maintien de la vie des quartiers (la définition du bureau est revisitée, ainsi que la problématique du rapport plancher / sol); il s'agit d'affiner ces notions et d'étudier «scientifiquement» le bien fondé de la présence d'une activité tertiaire génératrice de dynamisme et non de nuisances (nuisances en termes de pression foncière, de mobilité, et d'équilibre des fonctions au sein d'un îlot); ainsi le PRAS

- tente-t-il de distinguer le tertiaire de proximité, lié à la vie de quartier, et le tertiaire non lié à la fonction résidentielle, objet d'une gestion précise en termes de densité;
- en matière d'implantation des grandes superficies de bureaux, le PRAS confirme les zones administratives existantes; pour les petites et moyennes surfaces de bureaux, une potentialité par îlot est clairement définie;
 - la notion «activité productive» remplace celle d'entreprise, et vise à dépasser la définition des types d'activités sur des bases sectorielles classiques (secondaire/tertiaire); le vocable inclut les activités économiques comme les entreprises industrielles et artisanales, les laboratoires, les entrepôts, surfaces et bureaux et dépôts accessoires;
 - le commerce est traité de façon nouvelle, avec l'ambition de renforcer les concentrations commerciales formant «noyaux» (ce qui permet d'identifier les grandes surfaces commerciales), et de contrôler le développement des surfaces commerciales ailleurs;
 - les zones exclusivement d'activités productives, où le principe de mixité n'est pas imposé, sont destinées à l'accueil des grandes entreprises industrielles et portuaires;
 - les intérieurs d'îlot font l'objet d'une attention particulière;
 - le principe de spécialisation est appliqué aux voiries, le PRAS distinguant trois niveaux de voiries avec prescriptions particulières.

On assiste enfin, durant les années 90, au développement d'un «marketing» urbain, où l'on soigne l'image et la qualité tant des lieux d'habitation que des lieux de travail. Cette image est jugée la mieux à même de garantir le maintien de valeurs foncières et une population aisée propre à assurer l'avenir financier de la région.

pour conclure

On ne peut nier que la notion de mixité a été reconnue et développée dès lors qu'il s'agissait de réguler sur un territoire restreint des fonctions qui entrent en concurrence.

Les discussions à son propos se sont déplacées: la gestion de la ville des années 90 intègre des flux mondiaux tant politiques qu'économiques, qui mettent la métropole en état de concurrence et de fragilité.

Aujourd'hui la notion de mixité n'est plus opposée à celle de zonage, mais est mise en avant par tous pour garantir – même au sein de zones fonctionnelles prédéfinies – une «animation» et une identité urbaine.

La mixité est mise à l'honneur dans tous les plans et projets d'aménagement: qu'il s'agisse d'une mixité bureaux/commerces/équipements/hôtels dans les quartiers «où l'on passe» ou d'une mixité activités/logements/équipements et commerces de quartier dans les lieux que l'on habite.

Cette notion est avancée encore dans tous les développements urbains sous sa facette sociale: Bruxelles, comme la plupart des villes dans le monde, se dualise et abrite les couches de la population les plus aisées et les plus précarisées. Le discours qui domine est d'offrir une place aux «couches moyennes» de la population. C'est ce qui va motiver la recherche d'une meilleure qualité urbaine par voie d'aménagement des espaces publics, mais aussi par un débat toujours renouvelé sur la manière de mélanger les fonctions «porteuses», à savoir les activités économiques fixant cette tranche de la population par ses emplois (petites activités tertiaires, professions libérales, ...)

D'autres débats portent sur la requalification de quartiers dégradés au profit de cette population: opérations de choc à Molenbeek, où l'on construit des ensembles d'appartements de type «moyen» au cœur d'un quartier initialement populaire, construction de logements sur d'anciens terrains publics comme les casernes (casernes Rollin), réflexions nouvelles sur le parcellaire propre à accueillir des habitations unifamiliales de différents standings sur des terrains à urbaniser.

On ne peut que constater la récurrence de certaines questions touchant les contenus économique et social de la ville, ainsi que la correspondance entre territoire administratif et institutionnel et hinterland économique.

Le contexte politico-institutionnel actuel explique le fait que le plan régional de développement tout d'abord, le plan régional d'affectation du sol ensuite, privilégient un recentrage du dynamisme urbain.

Cependant les interdépendances croissantes entre la ville et sa périphérie proche, mais également lointaine imposent aux gestionnaires politiques de développer des concertations avec les partenaires des autres pouvoirs régionaux, à défaut d'une redéfinition de l'emprise territoriale de la ville.

Dans ce contexte, le débat sur la mixité acquiert à nouveau un contenu social et repose la question, comme l'annonçait le parlementaire Lammens, de l'appropriation de la ville et de son centre par les diverses couches de la population.

Il faut enfin constater la confirmation d'une ville à deux vitesses, fréquentée par deux populations qui s'ignorent: la ville que l'on habite, et la ville où l'on passe, laissée à la disposition des investisseurs privés et publics et constituant autant de poches d'emplois ou de lieux de consommation immédiate.

école de masse et ségrégations de classes

jacques cornet*

L'école a toujours été suspectée de promouvoir l'inconscience de classe et de pratiquer l'indifférence aux différences. La massification de l'école et ses nouvelles missions ont-elles changé les choses: mixité ou ségrégation sociale? Et ségrégation ou mixité sociale à l'école pour quels effets sociaux?¹

Parler de la mixité sociale à l'école, c'est d'abord constater le manque total d'informations à ce sujet. Le MERF, le ministère communautaire de l'éducation, à l'initiative de ministres socialistes, publie chaque année mille pages de statistiques et les envoie gratuitement à tous les directeurs d'écoles et à tous les responsables de pouvoirs organisateurs (PO). Alors que le décret

*. Militant de la Confédération générale des enseignants.

1. Les thèmes développés ici le sont régulièrement dans *Échec à l'Échec*, la revue socio-pédagogique de la CGE (mouvement pédagogique belge). Voir entre autres dossiers: sur l'école et les classes sociales, *Le fond de la classe*, n°102, oct. 1994 et *Encore au fond de la classe*, n°103, déc. 1994; sur les réformes, *Réussir à réussir*, n°94, sept. 1993, *De cycles et de socles*, n° 106 et 107, avril et juin 1995; sur la violence, *Vol, violence, vandalisme*, n°122, sept. 1997, *Places et médiations*, n°126, mars 1998, *Le droit à l'école*, n°129, sept. 1998; sur le rapport entre psychologique et sociologique, *Psy*, n°119, mars 1997.

Tous ces dossiers peuvent être commandés à la CGE, 66, ch. de Haecht, 1210-Bruxelles.



Projet, rue Terre Neuve, par Fréon (collectif d'artistes dont Denis Dopez).

Missions exige de l'École qu'elle donne à tous des chances égales d'émancipation sociale et qu'elle soit une école de l'interculturel, alors qu'une politique de discriminations positives est timidement mise en place, il n'y a dans ces mille pages aucune information utile pour un responsable pédagogique (PO, directeur ou enseignant) qui voudrait améliorer son action dans ce sens.

Depuis «*De la réussite et du choix des études suivant l'origine sociale des étudiants*»², l'étude publiée en 1977(1) par le service Statistiques et Programmation du Ministère de l'Éducation encore nationale, il n'y a plus eu, à ma connaissance³, aucune statistique globale en Belgique prenant en compte l'appartenance sociale des élèves. Cette étude, dans son introduction, se réjouissait pourtant de la généralisation et de l'extension prochaine de son travail à l'enseignement supérieur et à l'accès à l'emploi.

sélection sociale en amont de l'école

Même si le clivage laïcs/cléricaux brouillait un peu les cartes, pendant longtemps, l'école primaire, comme l'armée et l'hôpital, était l'institution, par excellence, qui mélangeait les populations d'origines sociales diverses. Bien sûr, la distribution géographique empêchait ce mélange dans de nombreux cas (dans les régions industrielles surtout), mais les concentrations étaient moins fortes qu'aujourd'hui et il arrivait souvent que les enfants de l'ingénieur des mines fréquentent dans la même classe les enfants des mineurs. Chacun savait par ailleurs que cette proximité n'était que provisoire, l'enseignement secondaire étant organisé de manière strictement distincte.

Il n'y avait d'ailleurs pas de *compétition démocratique*⁴, chacun connaissant son destin. La sélection sociale était faite en amont de l'école et seuls les enfants de la bourgeoisie entraient à l'école secondaire qui leur était strictement réservée. Les autres quittaient l'école primaire pour l'usine directement ou pour l'école technique et professionnelle. Ce n'était pas l'école qui assurait

2. Études et documents, n°5, Ministère de l'Éducation Nationale, Bruxelles 1977.

3. Si un lecteur peut me détromper, j'en serai ravi.

4. Selon la formule de Tocqueville - voir Dubet et Martucelli, *A l'école, sociologie de l'expérience scolaire*, Seuil, Paris, 1996.

cette orientation, mais seulement la nature sociale des choses. Le maître avait seulement pour mission de distinguer parmi les enfants du peuple les rares enfants particulièrement *doués*, et, après une démarche auprès des parents, de les orienter exceptionnellement vers des études plus longues.

Il n'y avait dès lors aucune mixité sociale au-delà de l'école primaire. L'école secondaire était de fait une école de classe conçue par principe comme une école de classe. Les humanités classiques cultivaient les beaux esprits de la bourgeoisie; l'école moyenne instruisait la classe moyenne, l'école technique et professionnelle préparait les enfants d'ouvriers à l'usine ou au chantier. La réalité sociale correspondait alors à l'idéologie sociale.

sélection sociale dans l'école

Les intellectuels et militants du mouvement ouvrier ont dénoncé ce déterminisme social et revendiqué une école plus démocratique. Le concept d'*école unique* (en Belgique, le *renové*) est né dans les années 60. La volonté était de rassembler le plus longtemps possible tous les enfants dans une même école et de leur assurer l'*égalité des chances*. La sélection ne devait plus se faire en amont de l'école, mais bien *dans* l'école, non plus en fonction des dons (socialement répartis), mais du mérite (individuellement conquis). La *compétition démocratique* entraînait dans l'école, et pour combler les *handicaps socio-culturels* on retardait le plus possible l'orientation scolaire.

Cette dénonciation de l'école de classe et la volonté de créer l'école de tous apparaît en même temps que les débuts de la massification de l'école (c'est-à-dire le moment où de plus en plus d'enfants veulent poursuivre leur scolarité au-delà de l'obligation scolaire légale). Il ne s'agissait pas à l'époque de créer une mixité sociale, mais bien d'accorder à tous les enfants les mêmes chances individuelles de mobilité sociale par l'instruction, indépendamment de la mixité sociale de l'école. Le rôle du maître n'était plus de distinguer l'enfant du peuple *doué* et de l'orienter positivement, mais bien de considérer tous les enfants également et d'opérer indépendamment de l'origine sociale un filtre scolaire, une orientation négative.

Evidemment, à ces intentions socialement généreuses ont répondu logiquement des stratégies de classes, de défenses de posi-

tions inégales. Dès lors, il y a eu une Ecole unique dans les discours et les programmes scolaires et des écoles diverses dans les faits. Les écoles où s'organisaient les humanités classiques ont organisé un rénové élitiste, les écoles moyennes, un rénové moyen, et les écoles techniques, un rénové au rabais. La réalité sociale a résisté aux idéologies sociales légitimes. Les familles connaissant bien le système ont pu développer des stratégies efficaces et les autres se sont débrouillé comme elles ont pu, victimes des mensonges des intentions généreuses.

sélection sociale en aval de l'école

Les intellectuels et militants du mouvement ouvrier ont à nouveau dénoncé cette injustice et cette imposture et ont exigé à nouveau une école plus démocratique, une école qui pratique non plus l'égalité des chances, mais bien l'égalité des résultats. Cette dénonciation s'est accompagnée d'une autre, celle des enseignants, plus diffuse et moins explicite, souffrant de l'écart entre les intentions socio-pédagogiques déclarées et leur vécu quotidien (grandes manifestations des années 90). C'est en même temps également que les difficultés budgétaires sont apparues et qu'on s'est aperçu que le redoublement coûtait cher tout en étant pédagogiquement peu efficace. C'est en même temps encore que les patrons se sont rendus compte qu'une sélection à l'embauche (en aval de l'école) face à une armée de réserve de travailleurs de formation équivalente plutôt qu'une sélection scolaire avant la candidature à l'emploi permettrait une bien meilleure pression sur les salaires et les prestations.

Ces quatre facteurs (exigence démocratique, malaise enseignant, coût du redoublement et intérêts patronaux) ont alors imposé une nouvelle réforme puisant sa légitimité pédagogique dans le principe démocratique. L'école de la réussite, avec ses cycles et ses socles, assurant à tous des compétences minimales et identiques, est en train de s'imposer, chassant la sélection hors de l'école, en aval de l'école obligatoire, voire même de l'enseignement supérieur, seule l'université conservant encore le droit légitime de faire échouer.

Ainsi toutes les écoles feraient la même chose avec tous les enfants jusqu'à dix-huit ans. C'est évidemment un leurre total, et cette école de la réussite de tous devient plus que jamais l'école de l'exclusion des autres.

indifférenciation scolaire et différenciation sociale

Cette fausse indifférenciation des publics, des filières et des établissements, cette illusoire équivalence des apprentissages, des compétences et des certificats est concomitante avec d'autres évolutions importantes: la massification de l'école et la pression à la distinction. Actuellement, 90% des jeunes terminent un enseignement secondaire. Tous tentent l'enseignement secondaire de transition et, parmi ceux qui n'y parviennent pas, presque tous terminent un enseignement secondaire de qualification. En même temps, la pression économique est maximale et chacun sait que la formation la plus valorisée possible est une condition nécessaire et non suffisante pour l'emploi. «*Sans le bac, tu n'es rien; avec le bac, tu n'as rien!*». Cette évolution de l'école vers une fausse équivalence est parallèle à l'évolution inverse de la société où les luttes de classement exacerbées conduisent structurellement à l'exclusion sociale d'une part toujours plus importante de la population.

Dans ce monde scolaire de fausse équivalence, les stratégies familiales deviennent déterminantes et cela, dans un jeu stratégique dont les règles sont inégalement connues, dont le fonctionnement est relativement opaque. Et si les filières poubelles sont bien reconnues telles par tous, le chemin qui y mène n'est connu et évité que par les initiés, c'est-à-dire par ceux qui disposent d'un capital culturel scolaire suffisant.

Cette fausse équivalence pousse les établissements (les offreurs de services scolaires) et les familles (les demandeurs) à se positionner dans ce marché à concurrence faussement parfaite, fausement car le produit n'est pas réellement équivalent et car les consommateurs sont inégalement informés. Le marché, par le jeu stratégique cumulé des offreurs et des demandeurs va donc pousser à la concentration dans les classes, les filières et les établissements, de populations dont la position stratégique est identique, c'est-à-dire pour la plupart des cas, de populations dont les capitaux économique et culturel sont proches.

concentrations de classes

Cela va beaucoup plus loin que les écoles-ghettos correspondant aux quartiers-ghettos, même si cette concentration la plus visible est sans doute aussi la concentration socialement la plus grave.

Mais l'équivalence du marché scolaire poussant à la spécialisation, malgré et grâce à un décret qui rend la mission scolaire impossible, transforme chaque école en un monde particulier. Ainsi une même commune - du Brabant wallon, par exemple, et exemple qui ne doit rien au hasard - organisant plusieurs écoles fondamentales pourra les pousser, marché scolaire oblige, à se spécialiser.

Telle école insistera particulièrement sur l'épanouissement de l'enfant, jeux de mots poétiques, musique, projets de groupes, le bonheur en classe, le plaisir à venir à l'école, et cela avec des parents lisant Dolto et *Le Ligueur*, cumulant un fort capital culturel et un relativement faible capital économique (professions intellectuelles dans le non-marchand).

Telle autre école de la même commune se spécialisera dans une discipline, des exigences et un enseignement traditionnel, un rapport au savoir fait de travail et de soumission et cela avec des parents cumulant plutôt un faible capital culturel et un relativement bon capital économique (indépendants, commerçants, cadres inférieurs dans le marchand).

La troisième mettra l'accent sur l'individualisation et l'efficacité des apprentissages, sur les performances scolaires, recours à l'informatique, aux langues, aux situations-problèmes complexes à résoudre, aux défis intellectuels posés à l'enfant et cela avec des parents ayant recours à la nouvelle et riche édition pédagogique à destination des familles, avec des parents cumulant un capital économique et un capital culturel élevés.

Et dans ce genre de commune, il n'y généralement pas d'école poubelle pour les enfants dont la famille cumule faible capital économique et faible capital culturel. Ils habitent et vont à l'école ailleurs. Et ailleurs, on cumule évidemment toutes les concentrations: pour la famille, chômage, pauvreté, problèmes de santé, méconnaissance du système scolaire et des stratégies adéquates; et pour les écoles, classes crasseuses et misérables,

mobilier défectueux, moyens pédagogiques inexistants, enseignants démotivés.

Ainsi, si la sélection des inclus se fait bien hors de l'école, en aval, à l'embauche et en fonction de compétences entraînées dans l'école bien sûr et hors de l'école pendant la scolarité, le processus d'exclusion, lui, s'exerce de manière irrémédiable dans et pendant l'école en fonction des concentrations sociales existantes. Car le caractère vicieux du système est bien là: la qualité d'une filière, d'un établissement n'a rien d'intrinsèque; elle dépend directement et uniquement de la qualité de la population particulière qui développe la même stratégie scolaire et qui s'y concentre. La boucle est bouclée et le système dont la fonction déclarée est de garantir l'intégration sociale produit exactement le contraire, la ségrégation des catégories incluses en fonction de leur position sociale particulière et le renforcement durable de l'exclusion sociale des déjà exclus.

souffrances de classes

La contradiction entre le monde scolaire prêchant l'égalité et le monde économique exigeant la compétitivité, d'une part, et celle à l'intérieur du monde scolaire entre les discours d'égalité et les pratiques de distinction et d'exclusion, d'autre part, sont lourdes d'effets pervers sur le travail réel des enseignants et des apprenants. En effet, l'écart entre travail officiellement prescrit et travail réel, le grand écart entre objectifs pédagogiques déclarés et conditions réelles de travail scolaire, tant pour les enseignants que pour les apprenants, génère une souffrance⁵ en classe et de classe, une souffrance invalidante ne pouvant pas conduire à l'action, car elle est accompagnée de l'intériorisation du sentiment de responsabilité de cet écart entre ce qui est attendu et ce qui est produit.

En effet, pour les enseignants, ce qui est prescrit - les missions: épanouir la personne, instruire le travailleur et éduquer le citoyen, tout en faisant réussir tout le monde - s'oppose totalement au réel - le système scolaire: produire en les niant, une sélection et une exclusion impitoyables en référence à une compétitivité économique acharnée et généralisée. Et, pour les apprenants, ce qui

5. Référence à Dejours Christophe, *Souffrance en France*, Seuil, Paris, 1998.

est prescrit - le Droit: le droit égal à la réussite, à l'épanouissement, à l'instruction et à la socialisation - s'oppose totalement au réel - l'exclusion: d'ahurissantes inégalités de ressources et de contraintes, et l'orientation vers des filières que chacun sait poubelles.

Enseignants et apprenants des milieux populaires sont soumis à un *double bind* meurtrier. En effet, la société confie aux enseignants des missions généreuses et légitimes et leur demande de faire réussir tous les enfants. Et ils n'y arrivent pas, ni à concilier des missions inconciliables mais chacune légitime, ni à faire réussir tous les enfants. Comme la logique sociale qui rend impossible une mission survalorisée vis-à-vis d'enfants sacralisés est complètement occultée, la responsabilité de l'échec du système leur en incombe. Si l'Ecole va mal, c'est la faute aux enseignants, et comme *MedConsult* veille farouchement, ils n'ont même plus la possibilité de somatiser! Face à leur indignité professionnelle et à leur honte sociale, leur survie dépend de leur désimplification. Pour rester enseignant en bonne santé, il devient indispensable de se désimpliquer!

Quant aux jeunes orientés progressivement vers les filières poubelles et les ghettos qui cumulent toutes les concentrations, ils sont à la fois responsables de leur situation - puisqu'ils avaient le droit à la réussite et ont gaspillé leurs chances - et victimes de leur situation - puisqu'ils savent aussi que leur école ne vaut pas les autres. Et comme leurs références, idéologiques et pratiques, sont la débrouille et la réussite individuelle, cette exclusion ne produit aucune conscience collective de domination sociale, ne conduit à aucune action collective de changement. Dans le meilleur des cas, cela conduit à de petites violences sauvages dont les victimes sont elles-mêmes d'autres victimes de cette situation. Et on a bien soin de les maintenir dans cet état avec de petites compensations: médiations bidons, discriminations positives ridiculement disproportionnées, ... A plus long terme, cela ne suffira sans doute pas.

mixité sociale et (in)conscience de classe

Dans l'état actuel des choses, la mixité sociale à l'école n'est considérée par aucun acteur, ni comme un but, ni comme un moyen de changement social. Au mieux, c'est la mixité culturelle - ou l'interculturel - qui est valorisée comme moyen d'éducation

et comme but de société. Mais cela avec de fortes références à la fois ethniques, par rapport à l'immigration, et communautaires pour la construction de l'Union Européenne. Le culturel sert d'ailleurs précisément à occulter le social, le monde devant être compris à partir des différences ethniques plutôt qu'à partir des inégalités sociales.

Mixité sociale ou ségrégation sociale à l'école, le monde de l'enseignement et des enseignants reste imperméable à tout ce qui englobe les personnes et les relations, à ce qui porte la relation pédagogique, c'est-à-dire aux rapports sociaux, aux rapports de positions, aux luttes de classement, aux structures de dominations.

Ainsi en situation de mixité sociale dans la classe, bien peu d'enseignants tiendront compte des rapports au savoir⁶ liés aux positions et identités sociales des familles. Ils auront tendance à imposer sans en avoir conscience leur propre rapport au savoir construit par leur propre expérience sociale et scolaire. Pour que la mixité sociale dans la classe ne soit pas pédagogiquement préjudiciable à certains, il est nécessaire que l'enseignant prenne en compte les divers rapports au savoir présents, les reconnaisse comme socialement construits, les travaille de manière explicite en ce sens avec les apprenants et les fasse évoluer. Cela suppose non seulement une formation des enseignants qui aille dans ce sens, mais également, pour les formateurs et pour les enseignants, une conscience socio-politique qui permette cette formation.

Et en situation de ségrégation sociale, ce problème de reconnaissance de rapports au savoir particuliers et socialement construits est aggravé par un problème de positionnement de l'enseignant par rapport à la situation socio-scolaire des jeunes. Dans l'école de la relégation (écoles professionnelles et écoles-ghettos), l'enseignant a le choix (mais il choisit rarement) entre trois possibilités: face au jugement social (d'exclusion), il peut participer au jugement, nier la réalité de ce jugement ou enfin le dénoncer.

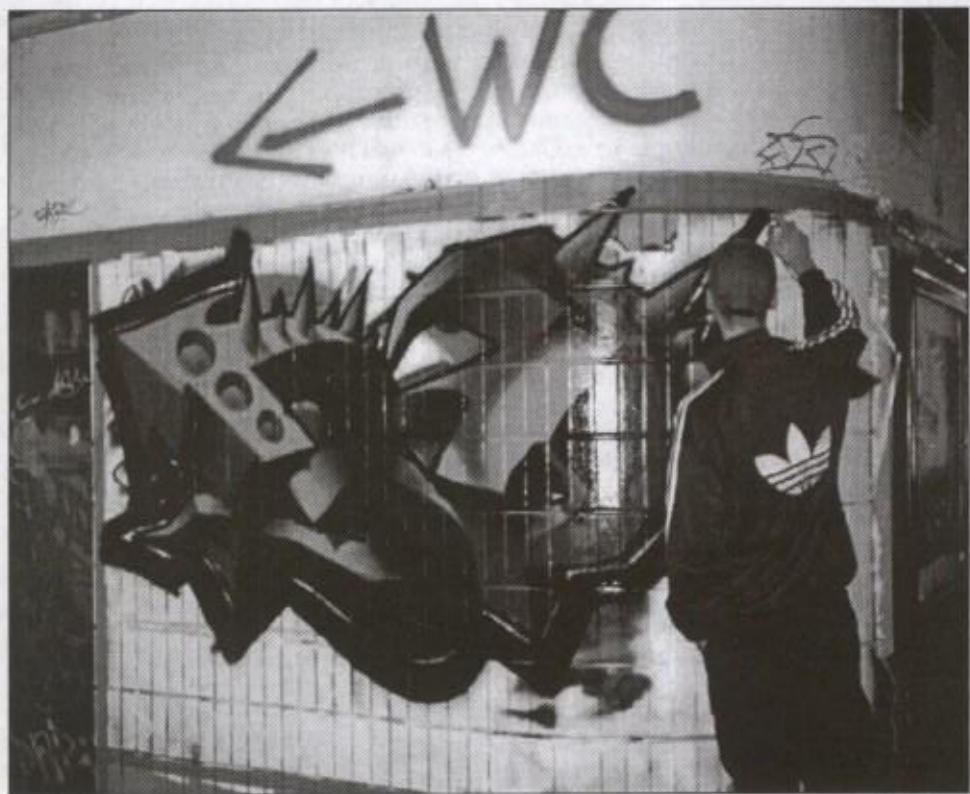
6. Référence aux ouvrages de Bautier E., Charlot B. et Rochex J-Y., en collaboration ou séparément: *Du rapport au savoir*, Anthropos, 1997; *École et savoir dans les banlieues et ailleurs*, A. Colin, 1992, entre autres.

Celui qui participe au jugement permet au moins au jeune de s'opposer et d'entrer peut-être dans un rapport de forces dont le jeune sortira nécessairement vaincu, mais qui aura au moins permis une conscience de position. Celui - et c'est à mon avis le cas le plus fréquent - qui nie la réalité du jugement, du processus social d'exclusion, participe sans le savoir à cette terrible machine à exclure et à faire intérioriser la responsabilité de l'exclusion. Il produit sans le vouloir la honte⁷ et la destruction du sujet.

Celui qui dénonce le jugement, et c'est malheureusement bien rare, essaie de reconstruire le sujet, de faire de la dignité dans la classe en travaillant les apprentissages à partir des situations de classes (dans les deux sens du terme). C'est un travail extrêmement difficile, toujours sur le fil, pour participer à la constitution d'acteurs conscients des espoirs et des risques de leurs actions.

Dans une école de la ségrégation, et elle est quasi généralisée en Communauté Française, il est nécessaire pour faire du bon travail, au sens pédagogique, de prendre parti, de prendre socialement parti.

7. Référence à Gaulejac (de) V., *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer, 1996.



de la ségrégation à la mixité : quels changements dans les relations entre les sexes?

nadine plateau

Le XX^e siècle aura été marqué, dans nos pays occidentaux, par le passage d'une ségrégation institutionnelle entre les femmes et les hommes à leur «coprésence» dans tous les espaces de la vie en société. En inscrivant dans les lois l'égalité entre les sexes, nos démocraties libérales se sont démarquées des systèmes patriarcaux archaïques qui refusent aux femmes la jouissance des droits politiques, les excluent de la sphère publique et leur assignent un rôle subordonné.

La nouvelle mixité sociale prélude-t-elle à la fin des inégalités entre les sexes ou n'est-elle que la figure contemporaine de rapports toujours asymétriques entre les femmes et les hommes? Cette question mérite d'être posée car la mixité apparaît aujourd'hui comme la preuve de ce que les ségrégations qui autrefois structuraient les rapports entre les hommes et les femmes (public/privé, dehors/dedans, production/reproduction) sont en voie de disparition. La mixité fonctionne, à l'évidence, comme le meilleur indicateur de l'égalité. C'est pourquoi les institutions où la mixité atteint un haut degré de visibilité passent pour égalitaires. A un extrême de l'échelle d'égalité numérique entre les sexes, l'école obligatoire, lieu du mélange parfait des sexes, le modèle égalitaire par excellence, à l'autre extrême, le parlement, ce ghetto masculin, triste exemple de ségrégation. Les inégalités

entre les sexes, qui caractérisent le monde de la politique (comme le monde économique et culturel) et vont de pair avec la non mixité, sont-elles des survivances du passé, appelées à disparaître dans un temps plus ou moins rapproché, ou contiennent-elles d'être produites ici et maintenant? En d'autres mots, l'inégalité entre les sexes est-elle résiduelle ou structurelle et quelle fonction la mixité assure-t-elle dans le système socio-économique actuel?

le rapport social de sexe

Je vais tenter de répondre à ces questions en examinant les relations entre les sexes au sein de l'institution scolaire et de l'espace urbain qui ont en commun d'être très visiblement mixtes, les deux sexes s'y côtoyant dans la familiarité. L'analyse des rapports de sexe exige non pas d'abandonner mais d'aller au-delà des thèses classiques selon lesquelles les ségrégations sexuées à l'œuvre dans les écoles ou les villes sont commandées par des ségrégations socio-économiques, l'inégalité sexuelle redoublant en quelque sorte l'inégalité sociale. Il est, en effet, nécessaire de recourir au questionnement féministe, d'adopter la grille de lecture de la sexuation, pour faire l'hypothèse que l'école et la ville produisent des inégalités non seulement entre les classes sociales mais aussi, en même temps et selon une logique propre, entre les sexes. La sociologie des rapports sociaux de sexe¹ offre un exemple de ce type de questionnement. Elle redéfinit certains concepts du marxisme, en particulier celui, central, de rapport social appliqué aux hommes et aux femmes. Le rapport social de sexe, à distinguer des rapports sociaux de sexe qui ont une existence historique matérielle, désigne le système global des rapports entre les hommes et les femmes caractérisé par l'asymétrie et la hiérarchie des sexes. C'est une logique indépendante d'organisation du social qui tend à reproduire la domination masculine et ce, transversalement à toutes les sphères de l'espace social.

En appliquant cette théorie à l'institution scolaire et à l'espace urbain, on peut examiner comment les relations entre les sexes

1. Pour une analyse de la théorie des rapports sociaux de sexe, voir Anne-Marie Daune-Richard, «Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique», in *Recherches Féministes*, vol.5, n°2, 1992, pp.7-30.

se nouent, comment elles évoluent dans l'histoire et surtout comment des ségrégations sont produites dans des conditions d'égalité formelle entre les sexes. La mixité présente en effet cette particularité de faire écran aux discriminations sexuées: le mélange des sexes occulte la réalité de l'inégalité des statuts. Il est d'ailleurs devenu impossible de s'en tenir exclusivement à l'étude des mécanismes connus de sélection et de ségrégation car la production de hiérarchie sexuelle passe par des phénomènes bien plus subtils de transmission idéologique. Les représentations à propos des sexes, de leur destin, de leur mission, jouent un rôle capital; elles ont un impact sur les attitudes, les aspirations et les comportements des deux sexes. Comme on va le voir, une bonne partie des ségrégations sexuées produites par l'école et la ville relève de l'intégration par ceux qui les fréquentent, et parce qu'ils les fréquentent, de ce que Françoise Héritier nomme la valence différentielle des sexes, c'est-à-dire «*le rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin*»². Intégration d'autant plus efficace qu'elle est le plus souvent inconsciente.

la mixité scolaire et les ségrégations sexuées

L'école secondaire, mise en place dans les années 70 par la réforme dite du Rénové, rompait avec les ségrégations de classe et de sexe du passé et donnait des chances égales à tous les élèves. Les principes égalitaires à la base de l'enseignement renové mixte étaient favorables aux filles et elles en ont profité: actuellement à tous les niveaux de la carrière scolaire, elles réussissent mieux que les garçons. L'inégalité des performances scolaires, qui reste au centre de la réflexion sur les inégalités sociales à l'école, s'avère donc un instrument obsolète pour évaluer les inégalités entre les sexes. Cet instrument perdra vraisemblablement toute pertinence, y compris en ce qui concerne les inégalités socio-économiques, car les réformes récentes (comme le passage automatique à l'intérieur du premier cycle) semblent indiquer une tendance à la suppression de la sélection en fonction de la réussite scolaire.

2. Françoise Héritier, *Masculin-Féminin. La pensée de la différence*, Editions Odile Jacob, Paris, 1996.

Quels seront les nouveaux mécanismes de discrimination tant sexuelle que sociale à l'école? Certains ont déjà fait l'objet d'analyses: ce sont les choix de filières et d'options où le poids du sexe s'ajoute à celui du milieu social. On a montré par exemple qu'en cas d'échec dans la filière générale, les filles sont plus facilement orientées que les garçons vers la filière professionnelle³. Or, semble-t-il, l'élément prédominant dans la poursuite d'études supérieures est, davantage que le degré d'avancement, la filière dans laquelle on se trouve. En d'autres mots, mieux vaut être en retard dans l'enseignement général qu'à l'heure dans le professionnel. Voilà qui nuance l'optimisme généré par la meilleure réussite scolaire des filles et annonce la forme que prendra la sélection lorsque tous les examens auront été rayés de l'école obligatoire. L'orientation, la réorientation et l'autosélection ont remplacé l'implacable sélection de jadis, telles sont les nouvelles ségrégations produites par les logiques de reproduction de classe et de sexe. Si ces logiques restent aisément repérables et quantifiables dans l'enseignement secondaire (concentration différentielle selon le sexe et le milieu dans les filières et options), il n'en va pas de même dans l'enseignement primaire où cependant elles sont aussi actives.

les rapports de pouvoir à l'école primaire

Dans un ouvrage récent, Claude Zaidman⁴ observe comment la différence des sexes s'inscrit dans l'organisation et dans la vie quotidienne à l'école primaire. Elle s'intéresse aux relations entre les filles et les garçons dans deux lieux, la cour de récréation et la classe, et constate que des rapports de pouvoir apparaissent clairement dans la situation de séparation des sexes qui caractérise l'espace consacré aux jeux alors qu'ils sont niés par le mélange obligé qui sous-tend l'enseignement et la formation dispensés dans la classe. Dans la cour, garçons et filles reproduisent la séparation sexuellement codée entre l'espace public et l'espace privé, ils rejouent des scénarios stéréotypés appris

3. Adinda Vanheerswynghels, «Secondaire? L'école des jeunes filles», in *Emploi des femmes et recomposition du marché du travail, Critique Régionale*, Centre de Sociologie et d'Economie Régionales de l'ULB, n°25, 1996, pp. 21-38.

4. Claude Zaidman, *La mixité à l'école primaire*, L'Harmattan, Paris, 1996, 239 pp.

ailleurs. Jeux de ballon et bagarres pour les garçons qui occupent la plus grande part de la surface de la cour: ils y apprennent à explorer et investir physiquement l'espace et à se situer face aux autres grâce au conflit. Les jeux de garçons, conclut l'auteur, font office d'instruments d'apprentissage du pouvoir, ils entraînent à la prise sur le monde. Les filles, quant à elles restent en marge de l'espace occupé par les garçons: elles regardent ou parlent, s'excluent de la confrontation et leur proximité physique est déjà empreinte de comportements d'aide et de soutien. Les jeux sexuellement différenciés tendent donc à préparer les enfants à des comportements de domination ou de sujétion. Leur destin scolaire n'en est pas pour autant inéluctablement déterminé car d'autres facteurs interviennent qui peuvent contrer ou nuancer les effets de la logique de reproduction du pouvoir.

Pourquoi, se demande Claude Zaidman, les garçons et les filles se séparent-ils, «spontanément» ou «naturellement» disent les enseignant-e-s, dans la cour de récréation alors que dans d'autres contextes ils jouent ensemble? C'est qu'à l'école ils sont pris dans une situation de groupe et qu'entre les âges de six et douze ans, les enfants utilisent le sexe comme marqueur essentiel de l'appartenance au groupe. Ce phénomène est d'autant plus prononcé que la loi de la classe leur impose la coexistence. Ils réagissent alors en affirmant leur différence par des comportements stéréotypés. En effet, la différence des sexes n'est pas officiellement actée dans la classe. Au contraire, égalité oblige, les enseignants affirment tous et toutes ne pas faire de distinction, être neutres. En réalité, et l'ouvrage de Claude Zaidman ne fait que confirmer les thèses des nombreux travaux précédents réalisés tant en Amérique du Nord qu'en Europe sur la socialisation en marge de l'enseignement proprement dit et appelée «curriculum caché», selon lesquels la mixité de la classe construit des inégalités sexuées. Citons en vrac: focalisation de l'attention des enseignant-e-s par les garçons; domination masculine de l'espace sonore; instrumentalisation des filles comme auxiliaires pédagogiques afin de gérer au mieux le groupe classe; attentes différentes des enseignants en fonction du sexe des élèves; traitement sexuellement différencié des élèves dans les remarques, évaluations, etc.

La prise en compte de la sexuation dans l'étude des phénomènes sociaux n'exclut pas d'autres facteurs explicatifs. Bien au contraire, la perspective féministe oblige à complexifier l'analyse comme le fait Claude Zaidman quand elle s'interroge sur les effets de

socialisation traditionnelle en fonction des rôles sexuels conventionnels. Ainsi par exemple, la prise de parole des garçons, la timidité ou l'attention aux autres des filles n'ont de sens par rapport à l'avenir que si l'on tient compte en outre des résultats scolaires et des milieux d'origine des élèves. Être discrète, attentive aux autres, ne parler qu'à bon escient seront des qualités rentabilisées différemment suivant que les filles ont de l'assurance et jouissent d'une compétence scolaire ou au contraire doutent d'elles-mêmes et sont en situation d'échec. On valorisera ces qualités chez les premières dans des emplois demandant de gérer des situations compliquées alors que les mêmes qualités figeront les secondes dans des rôles subordonnés à des postes d'exécution et serviront même à justifier de bas salaires et statuts.

En conclusion, la mixité à l'école qui, rappelons-le, n'a jamais été un projet pédagogique mûrement réfléchi, a permis concrètement, à un moment donné de l'évolution des démocraties néolibérales, de gérer au mieux, c'est-à-dire de la façon la moins coûteuse, les flux d'élèves. Le discours égalitaire qui l'a accompagné fait écran aux nouvelles ségrégations qui se révèlent difficiles à mesurer avec les instruments habituels. Désormais, la mixité auréolée de son aura progressiste peut remplir la même fonction qu'autrefois la séparation des sexes, à savoir maintenir les rapports inégalitaires entre ceux-ci. Pour une raison très simple, c'est que tant que les nouveaux mécanismes de discrimination n'auront pas été reconnus et analysés, tant qu'on ne repensera pas la mixité comme un système éducatif ayant pour objectif et non pour point de départ de réaliser l'égalité, il y a peu de chance que l'école puisse donner aux filles et aux garçons ce dont elles et ils manquent et qu'elle les socialise de manière à ce qu'ils puissent résister et contrecarrer les effets d'une logique patriarcale toujours active. Education à la liberté de mouvements pour les filles, éducation au contrôle de soi pour les garçons, formation à la confiance en soi pour les filles, apprentissage au respect de l'autre pour les garçons, voilà quelques éléments de base pour une mixité qui préparerait les jeunes à créer et à gérer ensemble la chose publique.

la construction sexuée de la ville

Considérons maintenant l'espace urbain et soumettons ce champ au même questionnement féministe que celui adopté pour l'insti-

tution scolaire: la ville produit-elle des inégalités entre les sexes? Comme l'école, la ville est devenue mixte: elle est fréquentée aujourd'hui non seulement par des hommes mais, fait nouveau, par des femmes et des enfants tenus jusqu'il y a quelques décennies à l'écart des lieux publics dangereux. Est-ce à dire que femmes et hommes investissent également toutes les zones de la ville? Non, tant s'en faut comme le font remarquer les travaux sur la sexuación de l'espace urbain: il y a des ségrégations sexuées selon les différentes zones (banlieues/centre ville) ou dans les mêmes zones selon les périodes horaires (jour/nuit) mais ces ségrégations sexuées sont toujours interprétées comme le produit de ségrégations socio-économiques. Telle n'est pas, on s'en doute, l'approche féministe qui pose qu'une logique autonome de reproduction des rapports de sexe traverse l'espace urbain.

Adoptant résolument une grille de lecture féministe, Jacqueline Coutras étudie la construction sexuée de l'espace et examine comment l'espace ainsi construit impose à son tour des inégalités sexuées⁵. Elle montre que la construction de la ville moderne repose sur les divisions entre les sexes et plus exactement sur la division sexuelle du travail. Celle-ci a permis de ségréguer les usages du sol et d'assigner chaque sexe à un espace bien défini. D'une part, les espaces de proximité, les quartiers de résidence, dévolus aux femmes qui y assurent le travail de reproduction (tâches domestiques, éducation des enfants); d'autre part les espaces de travail salarié attribués aux hommes qui y produisent les seules richesses comptabilisées. C'est donc, conclut l'auteur, *«parce qu'il y a séparation entre travail domestique et travail salarié et attribution de l'un aux femmes et de l'autre aux hommes qu'ont pu se constituer des espaces-temps distincts, que l'on a pu même penser l'organisation de la ville en fonction de cette distinction, et nommer des catégories d'espaces correspondant à chacune des fonctions. Et la situation spatiale des femmes n'est pas ici seule en cause. Les deux sexes sont pris dans cette organisation, ils la construisent.»*

5. Les thèses résumées ici sont celles de deux articles de Jacqueline Coutras: «A propos de la construction sexuée de l'espace urbain», in *Travail, espaces et profession, Cahiers du Gedisst*, n°19, L'Harmattan, Paris, 1997, pp.77-94; et «La mobilité quotidienne et les inégalités de sexe à travers le prisme des statistiques», in *Territoires, Recherches féministes*, vol.10, n°2, Université de Laval, Québec, 1997, pp.77-90.

Enfin, sans remettre en question le fait que l'organisation de l'espace urbain est commandée par des impératifs économiques et des principes de rationalité, d'efficacité, de productivité et de rentabilité, Jacqueline Coutras fait remarquer que la fonctionnalisation de la ville moderne repose elle aussi sur la division sexuelle du travail. Sans division entre les activités marchandes et les activités domestiques, il n'eut pas été possible de concevoir l'espace de proximité tel que nous le connaissons et «*la rationalisation de la ville, telle qu'elle a été progressivement appliquée depuis plus d'un siècle, n'aurait pu être instaurée*».

le devoir spatial des femmes

Le propre de la réflexion féministe consiste à désocculter le rôle joué par les femmes dans tous les domaines de la vie en société. Démarche qui souvent commande de forger de nouveaux concepts afin de rendre intelligibles des faits jusque là non pris en compte. Ainsi en va-t-il de la notion de «*devoir spatial des femmes*», inventée par Jacqueline Coutras, qui renvoie à l'ensemble des tâches domestiques et familiales assumées par les femmes dans les zones d'habitat. Ce devoir spatial n'a jamais été reconnu alors qu'il joue un rôle capital. En effet, les femmes ont, au niveau local, dans l'espace de leur quartier, constitué des réseaux de solidarité sociale grâce à leurs contacts quotidiens (école, magasin, dispensaire, etc.). De manière invisible, le devoir spatial des femmes est ce qui a cimenté l'organisation urbaine, lui a donné cohérence et solidité.

Cette relecture du rôle des femmes permet à l'auteur d'apporter une contribution significative à la compréhension de la crise des banlieues en France. Sans minimiser l'importance des inégalités économiques à l'origine de ce problème, Jacqueline Coutras attribue aussi un rôle aux transformations survenues dans le travail effectué par les femmes. Les habitantes des banlieues n'assurent plus leur devoir spatial: elles ne sont plus cantonnées à l'espace de résidence, ni assignées au seul travail domestique; elles ont un travail professionnel, effectuent des déplacements en dehors de leur quartier, achètent dans les grandes surfaces et par conséquent n'entretiennent plus les réseaux de solidarité qui favorisaient l'intégration dans le quartier. La complémentarité entre les deux zones principales de travail (productif et reproductif) ne fonctionnant plus, la vie quotidienne dans le quartier a éclaté,

ouvrant la porte aux multiples maux des banlieues contemporaines.

La crise des banlieuses semble en outre pénaliser davantage les femmes que les hommes. En effet, Jacqueline Coutras constate que malgré les changements survenus dans la vie quotidienne, le quartier reste pour les femmes le principal lieu de référence, celui où elles construisent leur identité. Pour les hommes, par contre, l'espace prioritaire de référence est celui du travail. Hommes et femmes ont beau hanter les mêmes lieux, partager les mêmes activités, ils ne se trouveraient donc pas dans un rapport symétrique face à la construction de l'identité. Telle est une des inégalités sexuées que produit la ville. Jacqueline Coutras décrit ici un phénomène caractéristique du passage de la complémentarité (inscrite dans la séparation) à l'égalité (matérialisée par la coexistence) des sexes tel qu'il se manifeste dans la vie privée tout autant que dans la vie publique: la relative fragilisation des femmes qui, désertant, en tout cas partiellement, la sphère de référence dite féminine désormais culturellement dévalorisée, investissent un espace traditionnellement masculin qui ne leur est pas adapté car il a été conçu par et pour des hommes. Une fragilisation accentuée par la pression idéologique qui tend à les rendre responsables des nouveaux maux causés par l'éclatement des structures traditionnelles. Une fragilisation invisible qui tend à les défavoriser dans leurs relations avec les hommes.

la mixité, figure moderne des rapports de sexe

La question de la mixité ou de la ségrégation n'est donc pas une bonne question. Nous avons vu que la première comme la seconde génère des inégalités entre les sexes. C'est pourquoi au lieu de les opposer en tant que modèles de rapports entre les sexes dicté chacun par une idéologie précise, je préfère les traiter comme deux variantes du rapport social de sexe. La séparation des sexes et la mixité relèvent alors de la même logique de reproduction de la domination masculine. Le passage de l'une à l'autre dans nos pays s'explique par les bouleversements économiques et politiques de la société occidentale qui ont contraint le système patriarco-capitaliste à se moderniser. Dans cet esprit, la mixité ne serait qu'une nouvelle version, plus fonctionnelle et plus efficace, de la gestion de la différence des sexes. Tout porte à

croire que la neutralité ou plus exactement l'indifférenciation sexuelle croissante que reflète le discours dominant (le citoyen, l'élève, la victime de la traite etc.) ne signifie pas la disparition de la hiérarchie sexuée, bien au contraire, elle sert les intérêts du patriarcat en recomposant subtilement des ségrégations sexuées tout en faisant l'affaire du capitalisme dont l'expansion est assurée par la demande croissante de produits et de services.

La prise en compte du rapport social de sexe dans la réflexion sur l'école et la ville n'ouvre pas seulement de nouvelles perspectives du point de vue de la compréhension des phénomènes. Elle est indispensable pour l'élaboration de stratégies de changement. Il n'est pas exclu que l'institution scolaire puisse intégrer à court ou moyen terme la lutte contre les inégalités sexuées car elle reste un petit microcosme relativement autonome, régi par des règles qui ne sont en principe pas inconditionnellement soumises aux impératifs économiques. Il est également imaginable que les autorités publiques prennent des mesures pour aider et encourager l'investissement des femmes dans l'espace urbain. A la condition toutefois que l'ensemble de la population prenne conscience du problème et qu'une volonté politique se traduise dans les faits. Mais de tels aménagements risquent de masquer une fois de plus la question fondamentale aujourd'hui: quel type de relations entre les différentes sphères de la vie en société voulons-nous? Faut-il que l'une d'entre elles continue à commander l'organisation des autres? Qu'à cause de la priorité accordée à la sphère économique, le travail productif soit conçu non pour des gens ayant une vie privée, une famille, des activités sociales, culturelles ou militantes mais pour des gens totalement disponibles, et parfaitement flexibles, face au travail salarié? Il faudra bien, si nous voulons lutter contre les maux actuels de l'exclusion et de la paupérisation, oser «toucher» à ce fondement de notre société patriarco-capitaliste qu'est la division sociale et sexuelle du travail.

document
**pour un projet de ville
ouvert et progressiste**

rood-groene zinnekes

C'est sans doute un acte manqué, ou un point aveugle : s'agissant d'évoquer la mixité sociale et les rapports interculturels à Bruxelles, nul n'avait pensé à y inclure les rapports franco-phones/flamands.

Non pas qu'ait gagné la bâtardise bruxelloise, si peu prisée par Destrée en son temps, manière de mixité individuelle intériorisée. Dans la période récente, ce serait plutôt le contraire : une espèce d'apartheid rampant s'est développé, à mesure qu'a reculé la connaissance du français dans le monde culturel flamand, et que ne progresse guère celle – assez faible – du néerlandais dans le monde francophone, tandis que l'école a fait disparaître les zinnekes, francisés hier, plutôt couscous mayonnaise aujourd'hui.

Un des paradoxes du débat politique tient au fait que les obsédés de la francophonie soutiennent de plus la montée en puissance de l'instance uni-communautaire (la CoCoF), asphyxient le bi-communautaire (la CoCoCo) et refusent le bi-culturel chaque fois qu'ils peuvent, ce qui conduit tout droit à la réduction au domaine de l'intendance des compétences de la Région, et au prochain tournant, à la mise sous tutelle de celle-ci par la Flandre et la Wallonie.

A moins de tableer hypocritement sur le départ «naturel» des bruxellois flamands, ou d'imaginer un regroupement «encouragé» dans une commune de la Région (de préférence au Nord, et sans barbelés), ou encore d'espérer un Beyrouth soft immeuble par immeuble, il faudra bien en venir à un choix de coexistence. Et plutôt que dos-à-dos, pourquoi ne pas le concevoir positif, fondé plutôt sur le respect et la connaissance de la culture de l'autre ?

A cet égard, l'affirmation des bruxellois flamands est un élément décisif, et celle des progressistes parmi eux a fortiori. Respect, information, coopération, voilà tous bons motifs de publier la version française de l'appel à une Open stad lijst. En attendant un dossier plus substantiel.

MG

des indépendants bruxellois pour un projet de ville ouvert et progressiste

Sur le plan économique, Bruxelles est la seconde ville la plus riche d'Europe, mais elle compte plus de quartiers défavorisés que l'ensemble de la Flandre. Bruxelles est une ville internationale, mentionnée tous les jours dans la presse mondiale, mais un tiers de ses habitants n'ont pas le droit de vote, précisément parce qu'ils sont étrangers. Bruxelles abrite une diversité de cultures qui n'a son pareil que dans les plus grandes villes du monde occidental. Le Nord de l'Europe et la Méditerranée, mais aussi l'Afrique, l'Asie et l'Amérique s'y confrontent et s'échangent, mais les groupes ethniques – les Turcs, ...ou les Japonais – sont plus qu'ailleurs, séparés dans des quartiers bien délimités. Bruxelles est gouvernée par un gouvernement régional, deux communautés, une commission communautaire commune, dix-neuf communes et même le gouvernement fédéral et l'Europe y ont leur mot à dire, mais cela n'empêche pas l'accentuation de la pauvreté et des différenciations sociales. Cette dualisation oppose les communes et populations plus riches de la périphérie aux communes, quartiers et populations plus pauvres du centre-ville et de la ceinture du XIX^e siècle. Le fossé entre pauvres et riches

s'approfondit et avec lui les clivages entre le centre et la périphérie de la ville.

La ville a donc besoin d'un projet nouveau, prometteur et crédible, qui tienne compte de l'intérêt de tous les citoyens (y compris ceux qui n'ont à ce jour pas de droits politiques). Un groupe politiquement indépendant – dont le noyau dur est constitué de Albert Martens (sociologue), Geert Van Istendael (écrivain), Guido Minne (homme de théâtre), Willy Thomas et Ann Olaerts (acteurs), Eric Corijn (philosophe), Luckas Vander Taelen (réalisateur), Kris Deschouwer (politologue) et Christian Kesteloot (géographe) – collabore avec le *SP* et *Agalev* pour élaborer ce projet de ville progressiste et pour défendre celui-ci sur une liste commune aux prochaines élections régionales en juin 1999. Ils lancent un appel à tous les Bruxellois pour qu'ils participent et soutiennent ce projet sur base des analyses et propositions suivantes.

une analyse politique du 'problème bruxellois'

L'histoire de Bruxelles a trop souvent été marquée par des personnalités extérieures à la ville, qui ont agi en fonction d'autres et de leurs propres intérêts plutôt que de ceux des habitants. Ainsi la fonction de capitale a toujours empêché que l'élite politique et l'élite économique de la ville se rencontrent et dessinent un avenir commun pour l'ensemble de la ville. Dans la foulée, le PRL-FDF, partenaire dominant de la coalition actuelle, considère ainsi trop facilement la ville en fonction d'intérêts privés de personnes, d'institutions et d'entreprises, au détriment d'investissements qui profiteraient vraiment aux habitants. Cette vision libérale de la ville aboutit à rendre Bruxelles la plus attrayante possible pour des investissements qui sinon iraient vers d'autres villes ou régions concurrentes. Des quartiers, des logements sont remplacés par des hôtels, bureaux, stations de TGV, centres de congrès, etc. Les habitants délogés sont confrontés, où qu'ils aillent dans la ville, à des coûts de logement plus élevés que précédemment. De plus les retombées financières de ces investissements ne touchent souvent pas les habitants eux-mêmes, pas plus qu'ils n'améliorent la qualité de vie dans les quartiers concernés, bien au contraire.



Les quartiers pauvres du centre-ville et de la ceinture du XIX^e siècle concentrent aussi l'essentiel de la jeunesse bruxelloise, une jeunesse pauvre qui confrontée à cette pauvreté, essaye de participer à la société de consommation par des moyens détournés. Ces fractures sociales produisent et renforcent la violence, la délinquance et la révolte des exclus, et lancent un appel dans la logique des utilisateurs de la ville tout en installant une politique sécuritaire et répressive.

Les mesures de sécurité et de répression doivent alors nécessairement être renforcées pour contenir l'opposition et la révolte grandissantes, surtout de la part de cette génération de jeunes qui savent que la compétitivité de Bruxelles dans la concurrence interurbaine ne leur apportera pas plus de chances d'emploi, et dont la répression ne fait que renforcer la révolte.

Il y a bien sûr aussi la menace de l'extrême-droite et surtout du *Vlaams Blok*, qui joue la carte du racisme et de la répression sous le couvert de la sécurité, et qui proclame ouvertement (mais pas dans ses tracts bruxellois francophones) vouloir saborder les institutions bruxelloises et fédérales afin d'installer un régime autoritaire face au chaos qu'il aurait créé lui-même.

Sa politique simpliste de déstabilisation se base essentiellement sur le racisme électoral, et ce à deux niveaux. Il vise tout d'abord les (rares) électeurs des quartiers défavorisés, souvent eux-mêmes précarisés, en utilisant «l'immigré» comme responsable de leur condition (le racisme de désespoir). Il cherche aussi des électeurs auprès de la classe moyenne en donnant l'illusion qu'il pourrait y avoir une solution au 'problème de l'immigration' qui ne mette pas ses avantages et sa quiétude en question (racisme de distanciation – on évacue le problème plutôt que de le résoudre). Une telle solution se fonde sur l'épuration de la ville et entraîne à terme la disparition de l'urbanité, dans le sens où la ville n'existe que par le renouvellement et la diversité.

Ces deux conceptions de la ville (libérale et d'extrême-droite) génèrent deux oppositions dans le champ politique bruxellois.

Une première opposition se situe au niveau des habitants. Les habitants des quartiers centraux, peu privilégiés, sont à la fois utilisateurs et habitants de la ville. Ils fourniront l'essentiel des générations futures de Bruxellois. Leurs intérêts ne correspondent pas à ceux de la périphérie, beaucoup plus préoccupés par leurs intérêts économiques (formation, emploi, consommation) situés dans la ville et par la sécurité de leurs propres quartiers.

La seconde opposition se situe au niveau de la conception de la ville. Soit l'immigration, la diversité, et tous les apports sociaux et culturels que la ville est capable d'attirer, sont considérés comme des atouts et des richesses supplémentaires pour la population urbaine, soit cette diversité culturelle est considérée comme un problème qu'il faut éliminer en purifiant la ville. Cette dernière conception, vigoureusement promue par l'extrême-droite, signifie l'homogénéisation de sa population et la fin de la dynamique urbaine. En effet, toutes les villes du monde sont fondées sur la concentration spatiale de richesses et de diversités. Elles n'ont d'avenir que si elles s'alimentent de l'extérieur.

Certains politiciens du FDF tiennent un discours fort parallèle à la thèse de purification de l'extrême-droite quant à la langue et à la culture à Bruxelles. Le renforcement de la répression nécessairement impliqué dans le projet libéral, et la purification ethnique promue par l'extrême-droite se dirigent contre la même fraction essentielle de la population bruxelloise. Il y a donc un terrain d'alliance objectif entre les conceptions de l'extrême-droite et des libéraux sur la ville. Ces deux positions peuvent se renforcer mutuellement et finalement briser l'avenir de la ville dès qu'une de ces conceptions devient dominante.

Le projet de ville que nous voulons développer doit être une alternative claire par rapport à ces conceptions libérale et d'extrême-droite de la ville. Cette alternative vise à fonder la prospérité économique de Bruxelles sur la diversité et la richesse de toute la ville, et à traduire cette prospérité en bien-être pour l'ensemble de la population, et en premier lieu pour ceux qui sont les victimes des processus de dualisation actuels.

un projet urbain ouvert et progressiste ou une ville prospère pour tous

Il est donc nécessaire de créer un large terrain d'entente pour un projet de ville qui défende les intérêts de l'ensemble de la population. Il faut aussi dénoncer les autres projets en ce qu'ils prennent d'abord en compte les intérêts des riches de la périphérie, et qu'ils impliquent la poursuite de la dualisation de la ville et le renforcement des mesures de répression pour protéger la richesse croissante des uns contre la pauvreté croissante des autres.

L'élaboration de ce terrain d'entente implique aussi que ce projet ne soit pas pensé en fonction des intérêts des bruxellois flamands et encore moins des 'intérêts flamands à Bruxelles', mais qu'il soit un projet urbain concernant l'ensemble de la population urbaine. Il ne peut non plus se fonder sur des coalitions entre groupes ou personnalités politiques qui tirent leur pouvoir des communes où ils sont implantés ou encore être l'apanage d'un seul parti politique. Il doit être porté et réalisé par une base la plus large possible.

L'idée de projet de ville est devenue le *leitmotiv* de la plupart des partis engagés dans les prochaines élections. La plupart de ces projets ont beaucoup de choses en commun, ne serait-ce qu'au niveau du langage volontariste qu'ils impliquent. Il importe donc de bien situer les éléments fondamentaux qui distinguent ce projet-ci des autres. Ils constituent à la fois les critères avec lesquels nous examinerons les propositions d'action et les points de rupture qui expliquent l'échec des négociations entre *SP, Agalev* et *VU* pour former une liste ouverte dès que la *VU* a émis son exigence d'impliquer le *VLD* dans les négociations.

Ce projet doit favoriser la reconnaissance mutuelle et l'élaboration d'un consensus entre les trois entités socio-spatiales bruxelloises et leurs habitants, à savoir ceux du centre, en grande partie sans droits politiques, mais victimes des processus de dualisation de la ville; ceux de la seconde couronne urbaine, dont les besoins sont les mieux rencontrés par la coalition actuelle au pouvoir dans la région; et enfin les habitants de la banlieue dans le Brabant flamand et wallon, qui profitent des atouts de Bruxelles sans participer à leurs coûts. Reconnaissance mutuelle et consensus sous-entendent que les deux dernières entités se déclarent solidaires de la première.

Ce projet implique le soutien total et inconditionnel au droit (ou mieux encore devoir) de vote pour tous les habitants de la ville. Ceux qui n'acceptent pas ce point de vue, refusent que les biens collectifs de production et de consommation (qui constituent en fait l'essentiel de la ville, qu'il s'agisse des rues, des équipements publics allant des égouts aux centres sportifs, ou encore de la sécurité physique que tâchent de garantir les services d'incendies et la police) soient gérés par ceux qui les payent et les utilisent, à moins qu'ils n'interprètent la démocratie plutôt en fonction des élus que des électeurs (pas de voix pour ceux qui ne voteront pas pour moi...). Tant que cette question n'est pas réglée sur le plan fédéral, il faudra inventer des formes de cooptation poli-

tique des groupes qui ne sont pas représentés dans l'électorat, et plus particulièrement de la nouvelle génération de Bruxellois qui vivent au centre et dans la couronne du XIX^e siècle de la ville. Tant que ce déficit démocratique n'est pas comblé, il faudra créer des passerelles qui impliquent les sans-voix dans des organismes de consultation et de gestion.

Ce projet implique plus de redistribution des moyens publics des riches vers les pauvres, de la périphérie vers le centre afin de combattre la dualisation. Tous les Bruxellois et les autres utilisateurs de la ville y ont intérêt puisque cela peut éviter le spectre de la ville répressive. Une telle redistribution ne peut se réaliser que par une plus grande et meilleure intervention de la Région, qui doit donc à la fois augmenter ses ressources provenant de la fiscalité et des transferts du niveau fédéral et mieux les utiliser dans le cadre de la lutte contre la dualisation. Ce projet s'oppose donc radicalement aux solutions fondées sur l'efficacité des mécanismes de marché, qui en fin de compte donnent plus de liberté au capital (entrepreneurs, financiers, propriétaires, etc.). De telles solutions pourraient être bénéfiques pour une frange de la population, mais s'ils génèrent des gagnants, les mécanismes de marché produisent inmanquablement aussi des perdants, qui à leur tour entraînent des habitants dans leur chute – Renault à Vilvorde est un exemple récent suffisamment frappant...

Ce projet cherche à rassembler avant et après les élections des gens capables d'engendrer et de soutenir un groupe de politiciens bruxellois qui défendent les intérêts de l'ensemble de la Région. Il faut donc des élections de Bruxellois par et pour les Bruxellois et non des élections de représentants de l'une ou l'autre commune pour défendre les intérêts de cette dernière dans une fédération plus ou moins imposée de communes qui s'appelle la Région de Bruxelles-Capitale... Ce point de vue rompt, certainement dans le 'camp flamand', avec les stratégies et les alliances qui cherchent à utiliser le champ politique bruxellois pour renforcer les pouvoirs des partis dans d'autres régions, communautés ou encore sur le plan fédéral. Tant que ces stratégies sont acceptées par les Bruxellois, les politiciens ont carte blanche pour ne défendre que les intérêts des communes où leur propre parti est bien représenté, parfois même les seuls intérêts de leur propre commune, ou encore de faire correspondre les alliances bruxelloises à celles qui se créent sur le plan régional ou fédéral. Il faut donc créer un nouveau type de politicien (en appelant de nouvelles personnes et en changeant les idées du

personnel politique actuel qui s'y prête), qui réfléchisse à l'avenir de l'ensemble de la ville, tenant compte de toutes ses tensions internes, qui puisse finalement être la clé du renforcement du pouvoir démocratique des Bruxellois de décider de l'avenir de leur ville-région.

Finalement, contrairement aux autres tendances de renouvellement dans le monde politique actuel, ce projet privilégie les intérêts collectifs des habitants en proposant de construire une ville viable pour tous et dont la prospérité, fondée sur sa diversité, soit partagée avec l'ensemble des habitants. Cette dimension collective nous différencie nettement d'autres projets politiques qui, soit défendent les intérêts des uns contre ceux des autres, soit encore cherchent à préserver les intérêts des citoyens face aux dérapages de l'appareil d'Etat et à l'enlisement de la politique traditionnelle (ce qui n'est pas sans fondements par rapport aux évolutions récentes, mais ne se joue pas au niveau de la communauté urbaine bruxelloise et de ses institutions).

une stratégie

Notre projet doit être différent, non seulement sur le plan des idées mais aussi sur le plan du programme, de la liste électorale et de la campagne électorale. L'impossibilité institutionnelle de former des listes bilingues pour les élections régionales nous oblige à travailler en deux temps.

Il faut d'abord construire ce projet dans le cadre de la liste flamande regroupant le *SP*, *Agalev* et des indépendants. Ces indépendants jouent un rôle crucial dans le développement du projet. Il ne s'agit pas de personnes qui ne font que soutenir l'un et/ou l'autre de ces partis politiques et qui finalement rejoindront l'un de ceux-ci. Il s'agit de personnalités indépendantes, qui cherchent à donner corps au projet sur base de l'analyse exposée plus haut. Ils cherchent à mobiliser des gens qui représentent les nombreuses communautés coexistantes à Bruxelles afin de créer une base la plus large possible pour soutenir ce projet, y compris des personnalités qui ne vivent pas à Bruxelles, mais sont préoccupées par l'avenir de la ville et capables de développer une influence en ce sens.

Ces indépendants sont en interaction depuis le printemps dernier avec les deux partis mentionnés et leurs collaborations alimen-

tent ce projet de ville, la stratégie électorale et la formation d'une liste commune. Ces indépendants cherchent' aussi, dans ce contexte, à dynamiser le monde socio-culturel bruxellois pour que celui-ci signale, de par ses contacts quotidiens avec la population 'profonde' de Bruxelles, les problèmes et le type de solutions à envisager. En partant de leurs outils d'analyse intellectuels, qu'ils soient scientifiques, journalistiques, culturels ou sociaux, ces indépendants analyseront, évalueront et traduiront ces problèmes et revendications venant de «la base» dans leur projet de ville. Ce travail se mènera bien sûr en interaction avec les deux partenaires politiques. Il faut aujourd'hui, plus qu'auparavant, de nouvelles idées pour Bruxelles. Plus que tout autre acteur politique sur l'échiquier bruxellois actuel, les indépendants engagés dans ce projet sont capables de les produire en interaction avec le monde socio-culturel bruxellois. Finalement, dès que les contours du programme sont suffisamment délimités, il faudra organiser des rencontres directes avec les habitants afin de confronter et d'améliorer le projet sur base de ces confrontations. Il s'agit d'un élément-clé de l'élaboration du programme, simultanément constitutif de la campagne électorale elle-même. La mise au point du projet et la campagne électorale se renforcent ainsi mutuellement.

La seconde étape dans la stratégie, imposée par l'unilinguisme des listes – que nous chercherons à abolir par ailleurs – constitue à jeter des ponts vers d'autres acteurs politiques qui pourraient souscrire au projet, y compris dans le monde francophone. Il s'agit de démontrer qu'un projet de ville pour tous les habitants est possible, au-delà des programmes des partis individuels et que les stratégies de répression et de purification ne sont pas inéluctables. Des accords effectifs avec Ecolo sont possibles, mais il faudra aussi obtenir l'appui de personnalités du PS et de la gauche du PSC et du CVP. Il se peut que même des candidats de la VU et du FDF puissent souscrire à l'idée de soumettre leur action aux cinq critères énoncés plus haut.

(Novembre 98)



Les CM - numéros parus

- Marxisme : <i>fluctuat nec mergitur</i>	178, avril 1991
- Moyen-Orient : éclatement, pauvreté et humiliation	179, mai 1991
- La terre : trop humaine planète ?	180, août 1991
- <i>Izquierda Unida</i> en Espagne	181, octobre 1991
- Travail : nouveaux conflits, nouvelles solidarités	182, décembre 1991
- 24 novembre 1991: les rouges dribblés par les verts	183, janvier-février 1992
- Ethique : au-delà de la mode	184, avril-mai 1992
- Démocratie, insurrection permanente (1)	185, juillet 1992
- Démocratie, insurrection permanente (2)	186, septembre 1992
- La Wallonie et ses intellectuels co-édition <i>Toudi</i> n°7	187, novembre 1992
- Rejets/reconstructions du politique	188, janvier-février 1993
- Sport : jeux et enjeux	189, mars-avril 1993
- Dossier liégeois	190, juin-juillet 1993
- Femmes / histoire au tournant du siècle	191, août-sept. 1993
- Notre adieu au roi	192, nov.-décembre 1993
- Etre de gauche et maçon ?	193, février-mars 1994
- Positions matérialistes sur l'écrit	194, juin-juillet 1994
- Régions, régionalisme : conjuré le crépuscule industriel ?	195, août-septembre 1994
- Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?	196, décembre 1994
- Parcours dans le monde catholique <i>réédition</i>	197, février-mars 1995
- La droite existe. Et la gauche ?	198, mai 1995
- Notes d'Amérique latine	199, juillet-août 1995
- Dérives sécuritaires	200, nov.-décembre 1995
- Luxembourg, un échantillon d'Europe	201, avril-mai 1996
- <i>Numerus clausus</i> et enseignement	202, juin-juillet 1996
- Néolibéralismes, renouvellements régressifs et totalitarisme marchand	203, août-septembre 1996
- William Morris, un héritage rouge et vert et centenaire	204, nov.-décembre 1996
- Services publics : on brade ?	205, avril-mai 1997
- Ce qui ne peut plus durer en Belgique	206, juin-juillet 1997
- De la Yougoslavie à la Belgique	207, octobre-nov. 1997
- L'Afrique nouvelle est-elle arrivée ?	208, janvier-février 1998
- Chiapas dialogue pour la dignité	209, juin-juillet 1998
- 150 ans (et ½) après le manifeste	210, sept.-octobre 1998

Vous pouvez acheter le(s) numéro(s) qui vous intéresse(nt) :
 300 F le numéro (350 F hors de Belgique)
 250 F pour les numéros antérieurs au n°204

Les Cahiers Marxistes
sont déposés

dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) — 1050 Bruxelles
- AGORA Liège
Rue des Carmes, 7 — 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 — 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA
Rue Beaumont, 21 — L-1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 — 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE
Rue de la Régence, 53 — 4000 Liège
- BRUXELLES LUMIERE 110
Bd. Adolphe Max, 110 — 1000 Bruxelles
- F.N.A.C.
City II, rue Neuve — 1000 Bruxelles
- L'AVENIR
Rue St Léonard, 102 — 4000 Liège
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 — 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 — 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
Rue Faider, 121 — 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE NOUVELLE — HERMAN
Passage de la Bourse, 4/6 — 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 — 7000 Mons
- LIBRIS — TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 — 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 — 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 — 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 — 1000 Bruxelles
- WALLONIE — BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 — F-75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis
6, rue N-D Débonnaire
7000 — Mons

Production, propriété & © : FREE, mouvement d'éducation
permanente reconnu par la Communauté française.
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

300 F.